

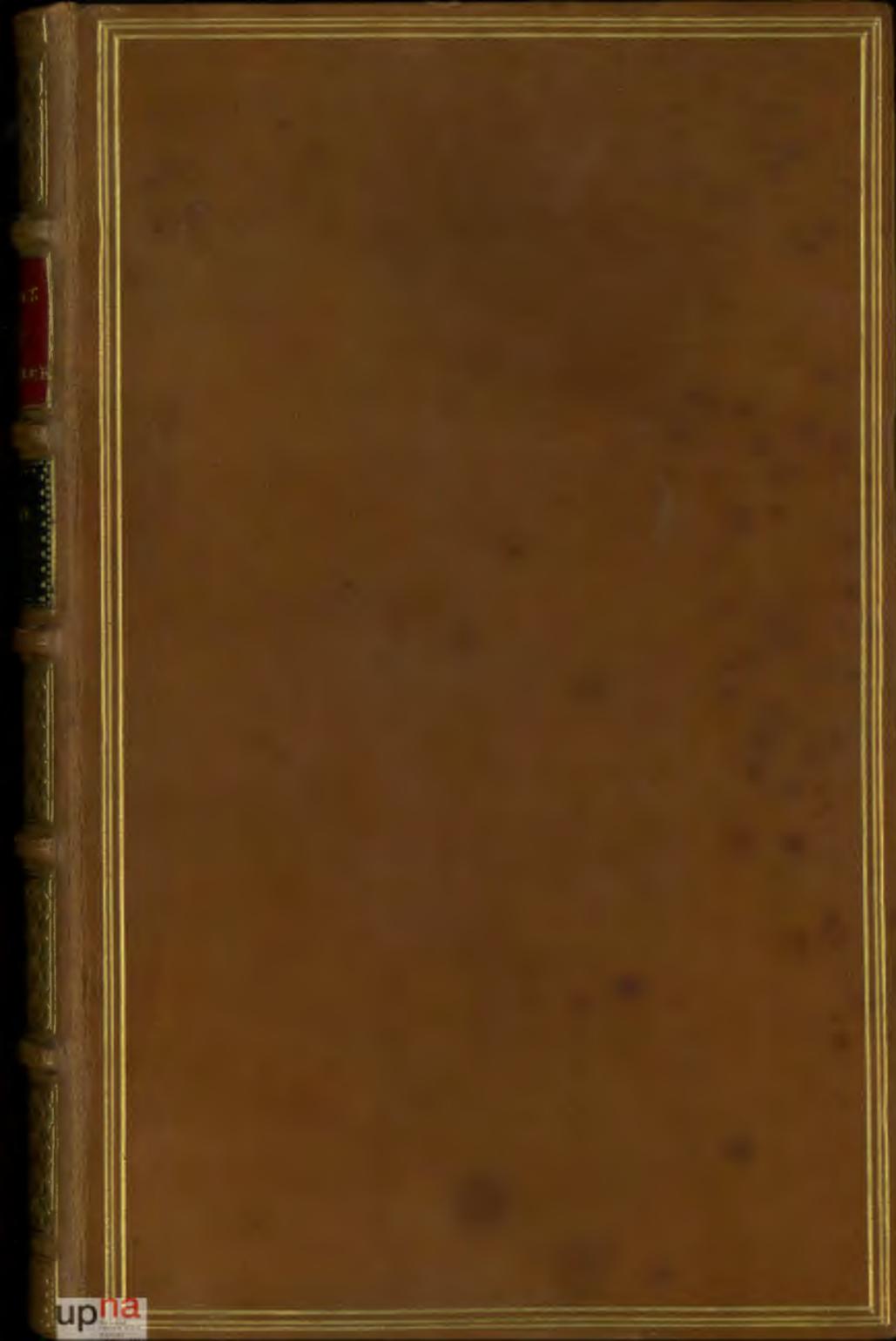


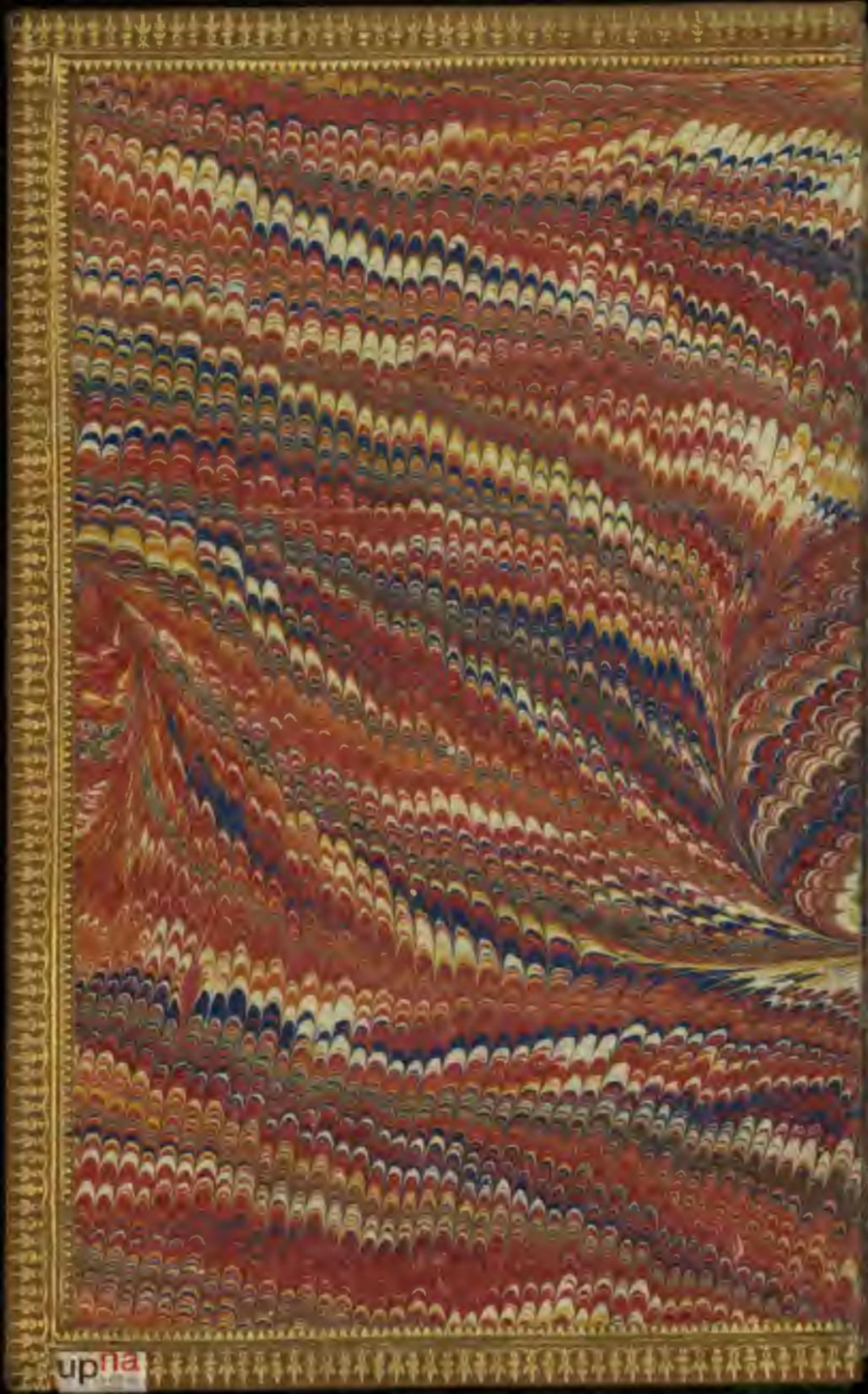
POÉSIES  
DU ROY  
DE NAVARRE

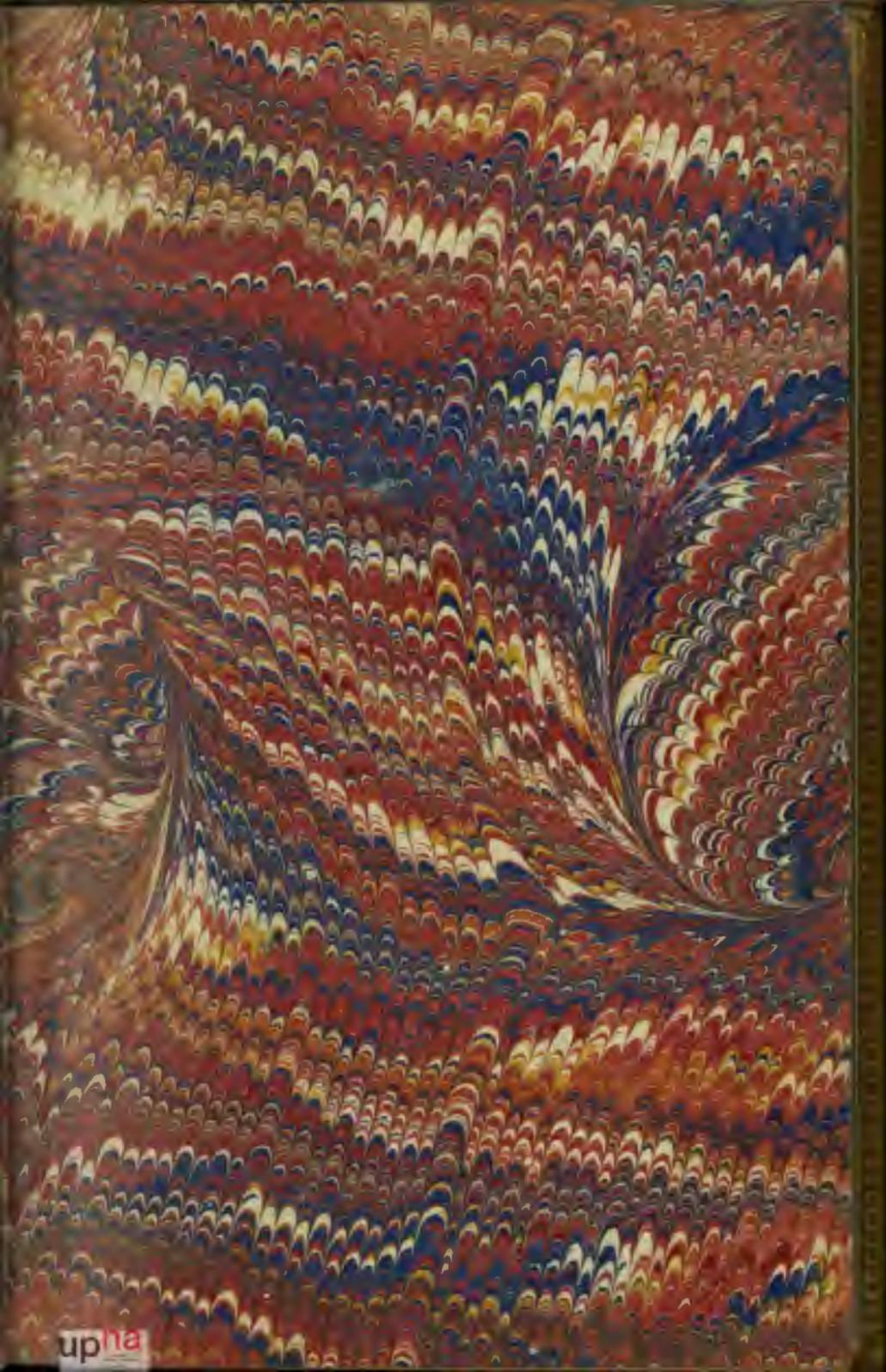


TOME  
I









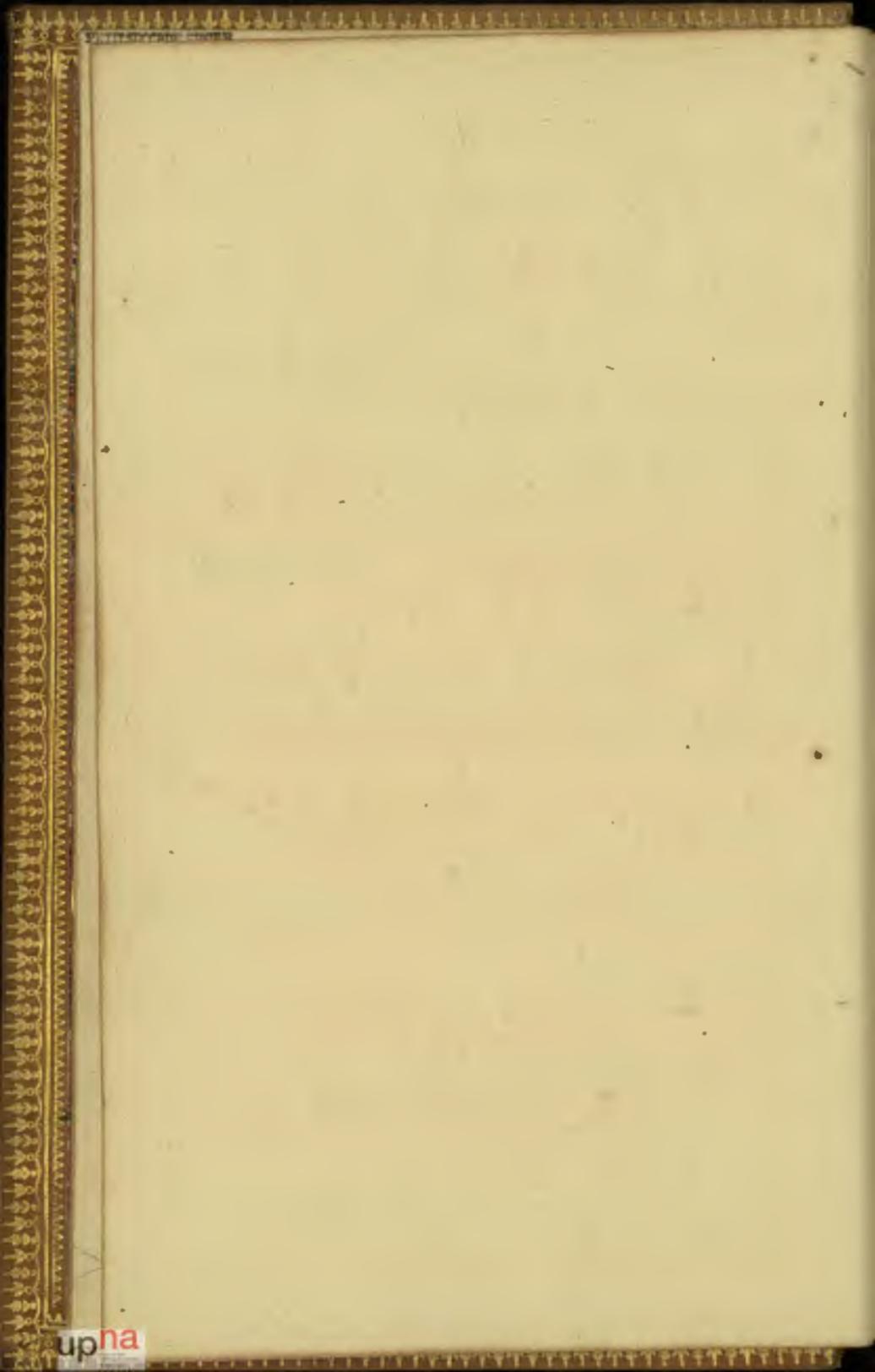
17

1400 €

QUERARD IX, 418

[Comte THIBAUT, Roi de  
Navarre]

par l'Évêque de la  
Ravallière



LES  
POËSIES  
DU ROY  
DE NAVARRE.

---

TOME PREMIER.



LES  
POÉSIES  
DU ROY  
DE NAVARRE,

*Avec des Notes & un Glossaire François ;*

PRECEDEES

*DE L'HISTOIRE DES REVOLUTIONS  
de la Langue Françoisse, depuis Charlemagne  
jusqu'à Saint Louis ; d'un Discours sur l'An-  
cienneté des Chansons Françoises, & de quel-  
ques autres Pièces.*

TOME PREMIER.



A P A R I S,

Chez HIPPOLYTE-LOUIS GUÉRIN, &  
JACQUES GUÉRIN, Libraires, rue S. Jacques,  
à Saint Thomas d'Aquin.

---

M. DCC. XLII.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*





## P R E F A C E.

**T**OUTES les parties de la Littérature ont une telle connéxité les unes avec les autres, que si l'on entreprend d'en approfondir quelque'une, on se trouve obligé de détourner à chaque moment la vûe sur celles, que l'on regardoit comme indépendantes.

En commençant ma Dissertation sur nos Chançons anciennes, que j'avois dessein de mettre seule à la tête des Poësies du Roy de Navarre, je ne comptois point m'écarter de mon sujet; mais au milieu de ce petit Ouvrage, j'ai senti, que si je voulois détruire la trop grande ancienneté, que l'on avoit donnée aux Chançons Françoises, il falloit examiner en quel tems la Langue Françoisé elle-mê-

vj      P R E F A C E.

me étoit devenue d'un assez bel usage pour avoir servi aux Chanfons, qui étant communément des morceaux de goût & de génie, ne sont faites, que pour des personnes de mérite, ou pour celles, qui composent ce qu'on appelle le beau monde.

Les recherches sur la Langue se sont multipliées, je les ai suivies de régime en régime, & après que j'ai eu recueilli bien des passages & des autorités, il m'a semblé, que du tout on pouvoit former une Histoire, qui ne seroit point déplacée en cet endroit, puisqu'elle ne viendroit, que jusqu'au tems approchant, que le Roy de Navarre composoit les Chanfons, que j'avois intention de publier.

Ayant été précédé dans le dessein de cette Histoire, par plusieurs Auteurs d'une grande réputation, qui ont traité le même sujet, je les ai

P R E F A C E. vij

suivis d'aussi près que j'ai pû, quand je les ai trouvés d'accord avec la vérité; mais quand il m'a paru, qu'ils s'en étoient écartés, j'ai sacrifié la déférence, que j'ai pour leurs lumières, au plaisir de rechercher le vrai, & de le dire. Chaque ligne de cet Ecrit est soutenue, autant qu'il m'a été possible, de sa preuve; & cette preuve, je l'ai toujours prise à sa source, sans vouloir m'en rapporter, à d'autres yeux, que les miens.

A cette attention, j'ai joint les avis de feu M. Lancelot, qui fit à la lecture de mon Manuscrit quelques observations, dont j'ai profité. L'on me pardonnera, d'exprimer en ce moment, mes regrets d'être privé pour toujours d'un ami aussi verté, que l'étoit ce Sçavant dans l'étude de notre Histoire. Combien de fois a-t-il bien voulu me servir de Maître & de guide ! A chaque ligne que j'écris, je ressens plus vive-

a iiij

ment la grandeur de la perte , que j'ai faite quand la mort l'a ravi à tous les amateurs de notre Histoire.

Mon dessein n'a point été de renouveler en Orateur , ou en Grammairien l'ancienne querelle sur l'excellence de notre Langue comparée avec la Latine : tant d'habiles gens se sont mêlés de cette dispute , qu'après bien des ouvrages écrits de part & d'autre , il semble que chaque parti se soit retiré avec un avantage égal. J'ai tâché seulement de faire voir en Historien , par quels états notre Langue a passé depuis le commencement du règne de Charlemagne , jusqu'à la fin de celui de Saint Louis ; brillante , méprisée , relevée ensuite , elle a essuyé des fortunes bien diverses.

Charlemagne , qui la protégea les premières années de son règne , la laissa tomber à la fin , dans un anéantissement presque absolu. A son imitation , ceux qui tenoient quelque

P R E F A C E. ix

rang dans son Empire, la regardèrent d'un œil peu favorable : on négligea de s'en servir dans les Ecrits de quelque genre qu'ils fussent : Ouvrages sçavants, ou de simple curiosité, écrits en Vers ou en Prose ; Lettres familières, tout emprunta la Langue des Latins. Le François fut renfermé dans l'usage seul de la conversation ; à peine peut-on démêler les marques de son existence, c'est un ruisseau, qui se perd en terre ; on n'en suit le cours qu'au hazard ; on n'est assuré qu'il a perpétuellement coulé, qu'au moment où on le voit se répandre de nouveau dans la plaine.

En tout tems nous avons eu une Langue Vulgaire ; mais le Latin l'avoit tellement offusquée, qu'on la croyoit presque perdue. Nul Auteur, pendant près de trois siècles, n'osa s'en servir en écrivant ; ceux, qui les premiers tentèrent de le faire,

x P R E F A C E.

furent troublés par la crainte que leurs Ouvrages ne fussent méprisés, à cause du langage dans lequel ils les composoient.

Dans l'espace de tems que je parcours, deux Langues Vulgaires se sont succédées : celle qui fut d'usage sous la deuxième race de nos Rois, n'étoit point la même, que l'autre, qui commença avec le règne d'Hugues Capet.

Les Monumens de la première de ces Langues Vulgaires, ne sont point assez abondans, pour que j'aye entrepris de faire une comparaison approfondie de la plus ancienne, avec celle qui vint après. Les sermens de Charle-le-Chauve & de Lothaire son Frere, sont les seules pieces qui nous restent du langage vulgaire de la seconde Race, ils suffisent pour faire voir, que la Langue, dans laquelle ils furent prononcés, différoit presqu'entièrement de

P R E F A C E.      xj

celle , que l'on commença à écrire , mais rarement sous le règne de Louis VII.

Dès la naissance de la deuxième Langue , on reconnoît qu'elle est la mere de celle que nous parlons ; on ne peut la méconnoître ; ce sont les mêmes traits , les mêmes sons , les mêmes terminaisons : mais semblable à une Fontaine , dont quelqu'accident auroit troublé l'eau à sa source , elle ne devient plus pure , & elle ne s'éclaircit qu'en déposant dans son cours la bourbe , dont elle étoit d'abord chargée.

Cette pureté de la Langue paroît dès le règne de Saint Louis. On lui rendit alors les hommages les plus flatteurs ; hommages que ceux , qui voudront se transporter à ces tems-là , reconnoîtront avoir été justes & légitimes , pourvû qu'ils ne fassent point de parallele , de la Langue ancienne avec la moderne , car ce seroit

vouloir comparer une beauté de soixante ans, avec une autre qui est dans sa jeunesse la plus brillante.

L'Histoire de la Langue Française est suivie d'un Discours, dans lequel j'ai examiné la véritable ancienneté des Chançons Françaises; quels furent la première forme de ce petit Poëme, la Musique & les Instrumens, dont on l'accompagnoit en le chantant.

On avoit été jusqu'à présent dans la persuasion, que nous tenions notre Poësie des Provençaux, qu'ils avoient été les Inventeurs de nos Chançons, dont on faisoit remonter la naissance jusqu'au règne de Philippe I. mais on verra que c'est à la Normandie que nous sommes redevables des premiers Poëmes François, que l'on connoisse; qu'il y a eu parmi nous des Chançons en Langue Vulgaire, avant celles que la Provence nous a montrées, &

*P R E F A C E.*      xiiij

qu'elles ont paru plus tard, que le règne de Philippe I.

A la vérité, nos premières Chançons étoient d'une forme moins ajustée & moins régulière, que celles des Troubadours, que nos Poètes adopterent; nous leur avons seulement l'obligation de nous avoir enseigné à perfectionner un Poëme si agréable & si amusant dans la Société, quand la malignité, la satire, ou l'indécence ne l'arment point de leurs traits.

A la suite du Discours de l'Ancienneté des Chançons Françaises, sont imprimées, dans le second volume, celles de Thibaut IV. Roy de Navarre, Comte Palatin de Champagne & de Brie; ce sont les plus célèbres de nos premières Chançons; elles ont une très-grande réputation, non-seulement à cause de la majesté de leur Auteur, mais parce qu'elles sont les plus délicates, & les

plus ingénieuses. quel objet d'émulation pour les Poètes François, d'avoir un Roy à leur tête !

Je les ai tirées des Manuscrits *(a)* de la Bibliothèque du Roy, que M. l'Abbé Salier, qui fait son plus grand plaisir, & qui met une partie de sa gloire à aider les gens de Lettres, & à concourir à l'avancement de leurs travaux, m'a communiqués le plus gracieusement du monde ; j'en ai trouvé d'autres dans des MSS. qui appartennoient à Messieurs les Ducs & Maréchaux de France de Noailles *(b)* & d'Estrées, & à Messieurs de Clairambault, Généalogiste des Ordres du Roy & Guion de Sardiere. M. de Sainte-Palaye, dont l'exactitude est connue dans ces sortes de recherches, a bien voulu pendant son séjour à Rome, prendre la peine de

*(a)* N. 7222. & 7613.

*(b)* Le Manuscrit de M. de Noailles appartient à présent au Roy, il est le plus beau de tous ceux que j'ai vûs.

P R E F A C E. xv

les confronter sur les Manuscrits (a) de la Reine de Suède , qui sont à la Bibliothèque du Vatican.

Elles ont été mises au hazard dans les Manuscrits , sans que les Copistes ayent eu attention à l'ordre des tems auxquels elles ont été faites , ni aux matieres , dont elles parlent. Pour ne pas tomber dans la même confusion , je leur ai donné un ordre , qui m'a paru convenable , en les distinguant par matieres.

Depuis la premiere , jusqu'à la trente-huitième (b) , ce sont celles , qui chantent l'amour , ses plaisirs , ou ses peines. Il y a ensuite trois Pastourelles ; viennent après les Jeux-partis , ou Dialogues qui sont suivis des autres Chançons , où il est fait mention de la Croisade (c) ; le Poëte déclare , dans la soixantième , qu'il renonce à l'amour. Après cette dé-

(a) N. 1490. & 1522.

(b) Pag. 87. (c) Pag. 146.

claration, que Thibaut ne fit qu'à l'âge, où il ne sied plus, dit-t-il, *d'emprendre folie* (a), il y a lieu de présumer, qu'il s'occupa à composer les Chançons de piété, qui terminent le Recueil.

Un bref argument en tête de chaque Chançon, en annonce le sujet; on trouvera dans le Glossaire, qui est à la fin, l'explication des mots les plus anciens & les moins intelligibles: cette explication est relative au sens que le mot a dans la Chançon, sans que j'aye entrepris de rapporter les significations qu'il peut avoir ailleurs; la plûpart des exemples que j'ai cités, ont été pris dans des Ecrivains antérieurs à Thibaut, ou du moins ses contemporains. On a mis des Variantes en marge, & des Notes aux endroits du Texte, qui en ont été susceptibles; & comme la longueur de quelques Notes auroit

(a) *Pag.* 146.

trop

trop embarrassé & trop coupé le Texte, on a reporté dans des Additions, ce qui n'est point entré dans le corps de la Note. La Table qui est à la fin du second volume, réunit tout ce qui a été dit d'une même chose & d'une même personne.

Ceux qui voudront juger de l'état de la Musique de ces tems-là, pourront aussi se satisfaire, ils trouveront à la suite du Glossaire quelques Chançons notées. Qu'on ne s'attende point, que la Musique ancienne offre aux oreilles les mêmes charmes, que la moderne, le goût varie selon les siècles; ce qui charmoit alors, paroîtra insipide aujourd'hui par sa grande simplicité.

Enfin j'ai tâché, en publiant ces Chançons, de mettre chacun en état de juger par soi-même, non seulement du mérite de nos anciennes Chançons Françaises; mais encore de celui d'un de nos premiers Poë-

tes , qui indépendamment de sa dignité , fut supérieur aux autres , par le talent qu'il eut à réussir à ce Poëme, pour lequel nous avons toujours eu un goût & un génie décidés. Quel événement , grand ou petit , badin ou grave , plaisant ou sérieux , voit-on échaper à la Chançon ! Tout sert à nourrir (a) son jeu, tout est matiere , pour entretenir son aimable saillie.

Il seroit superflu de répéter les éloges , qui ont été donnés à celles de Thibaut : l'Italie ancienne & moderne , la France en ont eu les mêmes sentimens. Dante a loué la douceur & l'harmonie de ses Vers. Fauchet , Pasquier , & depuis eux M. l'Abbé Massieu , leur ont accordé un juste tribut de louanges : les Lecteurs , qui pourront s'accoutûmer à l'entendre parler le langage de son siècle , remarqueront de la tendresse dans ses sentimens , de la délicatesse ,

(a) *Oratio secunda* , R. P. de la Sante.

& une naïveté admirable dans ses expressions. Il n'étoit point étranger dans le vaste pays de l'érudition, on trouve en plusieurs de ses Chançons, des traits des Histoires sainte, profane, & naturelle; on en rencontre quelques-uns tirés de la Fable & des Romans: il mériteroit une estime sans réserve, si ses images n'étoient quelquefois trop découvertes & trop libres, & si son siècle avoit eu la retenue & la sagesse de celui dans lequel nous vivons.

La plûpart des Historiens François, trompés par la réputation de ces Poësies, qu'ils n'avoient lûes que dans Extraits faits par des Auteurs prévenus, qui avoient donné aux morceaux qu'ils en avoient rapportés, une interprétation convenable à leur idée; la plûpart des Historiens, dis-je, avoient publié, que Thibaut les avoit faites pour la Reine Blanche Mere de Saint Louis, d'où ils

xx      *P R E F A C E.*

avoient conclu , qu'il en avoit été passionnément amoureux. Matthieu Paris Historien Anglois , l'ennemi juré de la Maison de Philippe-Auguste , a beaucoup contribué à répandre ce bruit , dont je crois avoir démontré la fausseté en deux Lettres qui ont été imprimées (a) dans les Ouvrages périodiques.

Si je les publie de nouveau à la suite de cette Préface , ce n'est pas que je présume , qu'elles méritent de reparoître ; mais comme j'y ai mis des Additions , elles feront ici à leur place naturelle , avec les réponses qu'on y a faites ; on n'aura point la peine d'aller chercher ces écrits aux endroits écartés , où ils ont d'abord paru ; le même Livre contiendra tout ce qui a été dit sur la même matière.

Puisqu'il est d'usage de faire connoître un Auteur , dont on publie

(a) Mercure, Août 1737. Mars, 1739.

P R E F A C E.      xxj

les Ouvrages ; en attendant que la Vie de Thibaut paroisse (a), je dirai qu'il fut Fils de Thibaut III. du nom, Comte de Champagne, de Brie ; & de Blanche, Fille de Sance le Sage Roy de Navarre. Il vint au monde au commencement de l'année 1201. quelques mois après le décès de son Pere, qui mourut fort jeune.

Sa mere, qui aima (b) aussi les Poëres & les Chançons, gouverna ses Etats dans sa minorité, & le Roy Philippe-Auguste le prit sous sa protection. Il eut une guerre à soutenir contre Airard de Brienne, qui ayant épousé l'une des Filles de son Oncle, lui disputa la propriété des Comtés de Champagne & de Brie. Cette grande querelle fut évoquée à la Cour des Pairs du Royaume, & terminée par une transaction, du mois de Novembre de l'année 1221.

(a) Voyez *Thibaut* à la Table.

(b) Voyez Addit. aux Notes, pag. 181.

Dix ou douze ans après , les Barons du Royaume , outrés de ce que Thibaut les avoit abandonnés dans la guerre qu'ils faisoient au Roy & à la Régente du Royaume , se liguerent contre lui , & appellerent Aleide veuve du Roy de Chipre , qui étoit la seconde Fille de son Oncle , pour faire valoir aussi ses droits sur la Champagne. La protection du Roy & de la Reine Mere le garantit de cette invasion , & le mit en état de transiger avec Aleide , dont il acheta les droits.

La mort de Sance le Fort son Oncle maternel l'éleva au Trône de Navarre au mois d'Avril de l'année 1234. Il partit quelque tems après , pour la Croisade , dont il parle dans plusieurs (a) de ses Chançons. Il demeura en Romanie un an ou deux , sans avoir beaucoup adouci l'infortune des Chrétiens de la Terre Sain-

(a) Chançon LIV. & suivantes.

P R E F A C E.   xxiiij.

te. De retour en ses états, il s'appliqua à les bien gouverner, & mourut au mois de Juin de l'année 1253. à Pampelune, où il fut enterré : son cœur fut apporté aux Cordelieres du Mont de Sainte Catherine près de Provins, qu'il avoit fondées.

---

---

A P P R O B A T I O N.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Manuscrit, qui porte pour titre : *Les Poësies du Roy de Navarre, tirées des Manuscrits, accompagnées de Notes & d'un Glossaire; avec un Membre Historique & Critique des Révolutions de la Langue Françoisse, depuis le règne de Charlemagne, jusques à celui de Saint Louis; aussi bien que la Lettre de M. le President Bouhier à M. L. D. L. R. écrite le 23. Avril 1739. à l'occasion de deux Lettres du dernier, publiées dans le Mercure, & j'en'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. Fait à Paris, le 1. May 1741. Signé, L'ABBE' DUBOS.*

---

PRIVILEGE DU ROY.

**L**OUIS PAR LA GRACE DE DIEU;  
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos  
amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos  
Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordi-  
naires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt  
de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans  
Civils, & autres nos Justiciers qu'il appar-  
tiendra, SALUT. Notre bien amé HIPPOLYTE-  
LOUIS GUERIN, Libraire à Paris; Nous ayant  
fait remonter, qui lui auroit été mis en main  
deux Manuscrits, qui ont pour titre : *Les Poë-  
sies du Roy de Navarre, avec des Notes &  
un Glossaire; Essai sur le Beau*, qu'il sou-  
haiteroit faire imprimer & donner au Public,  
s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de  
Privilege sur ce nécessaire, offrant pour cet  
effet de les faire imprimer en bon papier &  
beaux caractères, suivant la feuille imprimée  
& attachée pour modèle sous le contrescel  
des Présentes; A CES CAUSES, voulant fa-  
vorablement traiter ledit Exposéant, Nous lui  
avons permis & permettons par ces Présentes,  
de faire imprimer lesdits Ouvrages ci-dessus  
spécifiés, en un ou plusieurs Volumes, con-  
jointement ou séparément, & autant de fois  
que bon lui semblera, & de les vendre, fai-  
re vendre, & débiter par-tout notre Royau-  
me, pendant le tems de neuf années consé-  
cutives, à compter du jour de la date des-  
dites Présentes; faisons défenses à toutes for-  
tes de personnes, de quelque qualité & condi-  
tion qu'elles soient, d'en introduire d'impreff-

tion étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Libraires-Imprimeurs , & autres , d'imprimer , faire imprimer , vendre , faire vendre , débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus exposés , en tout ni en partie , ni d'en faire aucuns Extraits , sous quelque prétexte que ce soit , d'augmentation , correction , changement de titre , ou autrement , sans la permission expresse , & par écrit dudit Exposant , ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits , de six mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , l'autre tiers audit Exposant , & de tous dépens , dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentées seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris , dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie , & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq , & qu'avant que de les exposer en vente , les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages seront remis dans le même état où les approbations y auront été données , ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le sieur DAGUESSEAU , Chancelier de France , Commandeur de nos ordres ; Et qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notredit très-cher & féal Che-

Valier, Chancelier de France le sieur DAGUÈS-  
SEAU, Commandeur de nos ordres ; le tout à  
peine de nullité des presentes. Du contenu  
desquelles vous mandons & enjoignons de  
faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause plei-  
nement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur  
soit fait aucun trouble ou empêchement : Vou-  
lons que la copie desdites presentes, qui sera  
imprimée tout au long au commencement ou à  
la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour dûment  
signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un  
de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires,  
foy soit ajoutée comme à l'original. Comman-  
dons au premier notre Huissier ou Sergent de  
faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis  
& nécessaires, sans demander autre permis-  
sion, & nonobstant clameur de Haro, Charte  
Normande, & lettres à ce contraires : Car tel  
est notre plaisir. DONNE' à Versailles, le 30.  
jour de Juin, l'an de grace mil sept cens qua-  
rante-un, & de notre regne le vingt-sixième.  
Par le Roy en son Conseil. SAINSON.

*Registré sur le Registre Dix de la Chambre  
Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No.  
503. fol. 499. conformément aux anciens Regle-  
mens confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A  
Paris, le 3. Juillet 1741. Signé SAUGRAIN, Syndic.*



PREMIERE  
LETTRE,  
SUR  
LES CHANSONS;  
OU  
EXAMEN CRITIQUE

*Des Historiens, qui ont prétendu que les Chansons de Thibaut, Roy de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, Palasin, s'adressoient à la Reine Blanche de Castille, Mere de Saint Louis.*



UN Lecteur, Monsieur, curieux d'approfondir la vérité des faits, que l'Histoire lui présente, doit suspendre son jugement, & faire usage du principe Cartésien, qui veut que l'on doute un instant de tout ce qui peut avoir une apparence d'incertitude.

I. Part.

A

## 2 PREMIERE LETTRE.

Au ton affirmatif, dont l'Histoire parle de l'amour prétendu que Thibaut IV. du nom, Roy de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, avoit conçu pour la Reine Blanche, Meré de Saint Louis, il y auroit lieu de croire, que cette passion est un des faits des plus véritables des premieres années du Regne de Louis IX. & qu'elle a été l'Apollon qui inspira à Thibaut les Chançons amoureuses que l'on connoît sous son nom.

En lisant ces Chançons, j'espérois reconnoître la Dame pour qui elles ont été faites, à des traits si marqués, qu'il me seroit impossible de ne pas dire, La voilà, c'est-elle. Les voiles, dont les Amans se servent pour cacher l'objet qui les enchante, ne sont qu'un tiffu de gaze, qui en laisse voir plus qu'il n'en dérobe : Thibaut sur-tout, si l'on en croit l'Histoire, (a) *ne s'étant piqué de galanterie pour la Reine que par une vanité de Courtisan*, me paroissoit incapable d'avoir constamment gardé les ménagemens que la prudence & une sage dissimulation pourroient lui avoir suggérés d'abord.

(a) Abrégé de Mezerai,

SUR LES CHANSONS, &c. 3

Cependant, bien loin de découvrir ce que je fouhaitois rencontrer, mes recherches n'ont abouti qu'à me faire voir, que tout ce qui a été dit jusqu'à présent de cet amour, n'est qu'un Roman, qui est tellement accredité, qu'il a séduit presque tous nos Historiens.

J'ai cherché le nom sous lequel notre Poëte a chanté sa Maîtresse ; presque par-tout il ne l'appelle que sa *Dame*, sa *Douce*, sa *Belle Dame*, titre d'honneur & de politeffe, qui ne désigne point la Reine plus particulièrement qu'une autre Dame. Les Poëtes de ce tems-là, Gasse Brulés, Blondeau de Néelle, & les autres ne nommoient point autrement leur Maîtresse ; différens en cela des Poëtes Latins, qui avoient leurs Corinnes, leurs Lesbies, & leurs Lidies. Thibaut néanmoins, dans une Chançon (a), fait l'amoureux d'une certaine *Aygle*, sans laquelle, dit-il, il ne peut goûter aucune joye, & dont il préfère un ris en sa faveur, aux plaisirs les plus délicieux.

J'ignore qui étoit cette *Aygle*, si c'est

(a) Chançon XXX. pag. 69.

#### 4 PREMIERE LETTRE

un nom feint ou véritable ; mais la Chan-  
son dans laquelle elle est nommée , qui  
est l'une des plus enflammées , ne pou-  
voit s'adresser à la Reine Blanche , d'au-  
tant que le Poète désire que la Belle  
qui l'enchanté , soit éprise pour lui des  
mêmes feux , que l'infortunée Thisbé  
ressentit pour le tendre Pyrame. Il parle  
donc à une Demoiselle captive , con-  
trainte , gênée sous l'œil d'une mere fé-  
vère ; ce qui ne convient nullement à  
la Reine Blanche.

Après avoir cherché en vain le nom  
de cette Maîtresse , j'ai tâché de réunir ,  
comme sur une seule toile , les traits  
épars sous lesquels Thibaut l'a présentée.  
A la vérité il en fait une beauté des plus  
rares de son siècle ; blonde avec de vi-  
ves couleurs ; blanche comme neige ,  
ayant les cheveux natés en deux bou-  
cles , un front relevé en bosse , des  
yeux & un nez admirables , le corps  
bienfait , la contenance charmante , Da-  
me , enfin , si parfaitement belle , que  
Dieu ne l'a mise sur terre , que pour  
ravir ceux qu'elle favorisera de ses re-  
gards.

Ce Portrait pouvoit convenir à la

Reine, dont l'Histoire (a) loue la grande beauté ; mais après-tout, il n'y a aucun trait que l'imagination n'ait pû fournir cent fois aux Poètes amoureux, & que tout Amant n'attribue à sa Maîtresse, pour peu qu'elle soit d'une beauté ordinaire : nul Peintre n'a le pinceau aussi flatteur, le coloris aussi vif & aussi animé que l'Amour, quand il veut flatter son Idole.

L'attention particulière qu'a eue Thibaut à la représenter *Blonde colorée*, & de le repeter en plusieurs Chansons, fait présumer qu'en effet la beauté pour laquelle il soupiroit, étoit une Blonde. Sur ce mot *colorée*, l'un des Manuscrits (b) de la Bibliothèque du Roy, présente une leçon qui m'a frappé ; la voici : *La Blonde couronnée (c) peut bien dire, que pour elle Amour s'est hâté*. Le mot *couronnée* désigne clairement la Reine, & ne convient qu'à elle ; il n'y a donc plus de doute, c'est elle, dont Thibaut étoit amoureux. Tel a été mon premier raisonnement ; car je voulois, avec les

(a) Auteuil. liv. 1. pag. 17.

(b) No. 7222.

(c) Chançon I. pag. 3.

## 6 PREMIERE LETTRE

autres , que cela fût. En oppofant pour-  
tant à cette leçon , celles des Manufcrits  
de Messieurs de Noailles , Clairambaut  
& de Sardiere , qui portent tous le mot  
*coulorée* , en obfervant que ce même Ma-  
nufcrit du Roy , dans lequel ce terme fe  
retrouve plusieurs fois , eft conforme  
par-tout ailleurs aux autres Manufcrits,  
il a fallu en conclure que *couronnée* a été  
mal écrit en cet endroit ; car comment  
concevoir , que fi notre Poète eût vou-  
lu dire que fa *Dame* étoit couronnée ,  
il ne l'eût dit qu'une feule fois , & qu'en-  
fuite n'y ayant plus de fecret à obferver,  
il eût perfévéré , en toute autre occa-  
fion , à dire qu'elle étoit *coulorée* ? Cela  
répugne d'autant plus , que dans le def-  
fein de décrire la beauté de fa Dame ,  
le mot *couronnée* n'auroit point été pro-  
pre à peindre l'éclat de fes charmes ; il  
auroit été absolument déplacé : au lieu  
que *coulorée* , dans l'ancien langage , ren-  
doit parfaitement une des plus précieu-  
fes parties de la beauté , ces couleurs fi-  
nes , ces Lys confondus avec les Roses ,  
qu'Ovide (a) exprime fi délicatement.

(a) *Metam. lib. 3.*

SUR LES CHANSONS, &c. ¶

*Spectat & in niveo mixtum candore ruborem.*

Présent, que la Nature & la Jeunesse répandent seules sur un beau visage, & dont la perte n'est qu'imparfaitement réparée par l'art & par le rouge. Presque tous les Poètes du tems de Thibaut ont employé cette expression au même sens que lui. Guillaume de Loris (a) s'en est servi dans la description de la Beauté naturelle. Le mot *couronnée* en cet endroit ne peut donc être regardé que comme une faute de Copiste.

Non seulement ce Portrait n'indique point que le Poète ait eu en vûe la Reine plutôt qu'une autre Dame; mais en regardant de plus près quelques traits particuliers, on voit que ce n'est point elle, dont il a voulu parler. Il répète en plusieurs endroits, que sa Dame est jeune. Une jeune Dame, dit-il, gracieuse, avisée, douce, plaisante, l'a si fort enchanté, qu'il ne voit & n'entend plus qu'elle : les Lys, les Roses ne commencent qu'à éclore sur son visage, de sorte qu'il appréhende qu'elle ne man-

(a) Roman de la Rose.

## § PREMIERE LETTRE

que d'expérience, & que pensant favorablement pour lui, elle n'ose le lui déclarer. Je rapporterois, avec plaisir, les propres expressions de Thibaut; mais on les lira, & elles sont à leur place dans les Chançons.

Thibaut connoissoit si fort le prix de la jeunesse en amour, que quand il décrit une rencontre qu'il eut avec une Bergere (a), il remarque que c'étoit une aimable enfant, & il ajoute qu'elle ne l'étoit pourtant point tellement, qu'elle n'eût quinze ans & demi.

Puisqu'il déclare si ouvertement son goût, puisqu'au milieu des louanges qu'il donne à sa Dame, il répète avec un certain applaudissement, qu'elle est *jeune, sans expérience*, pourra-t-on raisonnablement persister à croire, que ces louanges s'adressoient à la Reine, elle qui étoit plus âgée (b) que lui de près de quinze ans? Quinze ans à une Dame de plus qu'à son Amant, mettent pour elle la jeunesse dans un lointain, sur lequel elle évite de jeter ses regards; le jeune

(a) Chançon XXXIX. pag. 89.

(b) Auteuil l'a fait naître vers l'an 1185. Thibaut naquit en 1201.

homme, dont elle est aimée, est enlevé par d'autres appas ; il seroit mauvais Courtisan, s'il s'avoit de vanter avec affectation dans son Amante une qualité qui est plus à lui qu'à elle.

Enfin, si l'on peut en croire les Poëtes à leur parole, le secret échape en un endroit à Thibaut, il ne fait plus mystere que c'est la fille de Perron, (a) que son pere est prêt à marier à un Baron d'un pays éloigné, laquelle il aime & qu'il adore.

Perron (ou *Pierre*) n'est point un nom inventé, c'étoit, ou le Chambellan du Roy Saint Louis, l'homme du monde, au rapport de Joinville, qui le qualifie de *Monseigneur*, auquel le Roy avoit plus de confiance ; ou bien Pieron, Seigneur de Pacy. Non que je prétende, par cette découverte, affirmer que Thibaut ait eu cette seule Maîtresse, je ne sçais point construire un semblable Roman ; quelqu'un (b) a déjà dit, que ses Chançons avoient été faites pour une Dame de Lorraine, mais tout cela est bien incertain. Il me suffit de démon-

(a) Chançon XXXV. & Addit. aux Notes.

(b) Labare, *Antiquités de Corbeil*.

10 PREMIÈRE LETTRE

trer , que les traits les plus marqués de ces Chançons , ne peuvent convenir en aucune façon à la Reine , d'où il résultera , qu'elle n'a point été l'objet de ses Poësies , ni celui de ses soupirs.

Je m'en suis convaincu par la manière , dont il fait la déclaration des sentimens & des troubles , dont son ame est agitée. Dans le général ce sont des lieux communs à tous les Amans , des expressions & des sentimens mille fois retournés par les Poëtes & par les Romanciers anciens & modernes. A peine a-t-il vû sa Dame , dit-il , que l'amour s'est emparé de son ame ; il ne trouve de plaisir sensible que celui de la voir & de penser à elle ; il lui est si fort attaché , qu'il l'aimera & la servira toute sa vie : désespéré , accablé de ses rigueurs , il regrette sa liberté : d'autres fois un accueil gracieux , un regard favorable de sa part raniment en lui l'espérance ; alors rien n'est si doux que l'amour , au milieu même de ses peines ; tout Amant soumis à son empire , ne doit jamais désirer d'en sortir. Il faudroit transcrire la plus grande partie de ses Chançons , si je voulois rapporter

SUR LES CHANSONS, &c. II  
tout ce qu'il dit sur ce ton. J'observe  
seulement, que dans ces transports &  
dans ces enthousiasmes, il n'y a rien qui  
montre que ce fût la Reine qui les fit  
naître. Le langage d'un Amant aux pieds  
d'une Reine, ou auprès d'une autre Da-  
me, est à peu de chose près le même ;  
ce qu'il dit à l'une, pourroit servir à  
l'autre ; mais il y a certaines particula-  
rités, quelques circonstances, des ex-  
pressions, qui font voir que l'objet,  
dont Thibaut étoit épris, n'étoit point  
la Reine. Je préfère, dit-il en un en-  
droit, le plaisir charmant d'être aimé  
de vous, & de répéter souvent votre  
nom, à celui d'être le Maître du Royau-  
me de France.

Mieux aim de li l'acointance, (a)  
Le douz non,  
Que le Royaume de France.

Quelque emportement que l'on sup-  
pose dans sa passion, s'il eût parlé à la  
Régente du Royaume, l'eût-il fait en  
ces termes ? On voit par quelqu'une de

(a) Chançon IX. pag. 11,

## 12 PREMIERE LETTRE

ses Chançons, qu'il faisoit peu de cas des Amours de la Cour. Il dit à Philippe (a), que je crois être Philippe de Nanteuil, que depuis qu'il s'est livré à la Cour, son amour s'est changé en haine, que les Dames n'y savent point aimer. Après cela peut-on penser qu'il s'agissoit de la Reine dans l'amour réel ou imaginaire que Thibaut chantoit ?

Lorsqu'après les observations que j'ai faites sur les Chançons manuscrites de Thibaut, on examinera ce que les Historiens ont débité de l'amour prétendu qu'il avoit pour la Reine Blanche; de quel étonnement sera-t-on frappé ? Les Chançons, qui sont les interprètes & les dépositaires de sa passion, doivent, sans contredit, emporter les suffrages & confondre nos Historiens, puisqu'elles sont les premiers & les plus anciens monumens, & puisqu'elles contiennent l'Histoire de ses amours, écrite par lui-même.

Suivons de près la découverte de cette vérité, puisqu'aussi-bien elle interesse une Reine recommandable par une

(a) Chançon XXIX. pag. 66.

piété & par des vertus que nous avons le bonheur de voir revivre sur le même Trône, dont elle fut le soutien pendant la minorité de son Auguste Fils.

Les Historiens les plus judicieux qui ont parlé des foles amours du Roy de Navarre, ont pensé que la Reine les rejettoit, ou du moins qu'elle n'y faisoit attention, qu'autant que cet amour pouvoit être utile à ses vûes & à ses desseins politiques; quelques - autres plus malins ou plus téméraires, ont fait croire que la Reine ne cherchoit point à éteindre ses feux.

Entre les Historiens contemporains & les plus anciens, Joinville, l'Auteur de la Chronique connue sous le nom du Comte de Montfort, Alberic, l'Auteur Anonime des Gestes de Louis VIII. Nangis, Guillaume Guiart, n'ont rien dit de cet amour; leur silence combat & rend suspect au moins ce que d'autres en ont avancé.

Matthieu Paris me paroît être l'Inventeur de cette Fable, du moins je n'ai trouvé encore aucun Historien qui l'ait débitée avant lui. Il dit que le Comte de Champagne, ayant rempli ses

#### 14 PREMIERE LETTRE

quarante jours de service avec le Roy Louis VIII. au Siege d'Avignon, demanda à s'en retourner dans son Comté; le Roy ne voulut pas le lui permettre; mais le Comte passa outre. Il part après avoir donné du poison au Roy, comme le bruit en court (a) *ut fama refert*, parce qu'il aimoit la Reine illicitement, & plus qu'éperduement. Il seroit hors de propos de relever toutes les calomnies accumulées par cet Historien; je ne m'arrête qu'au prétendu amour.

On sçait, que cet Anglois étoit animé d'un esprit de haine & de partialité contre la Maison de Philippe Auguste, à cause des guerres qu'elle fit aux Rois d'Angleterre & aux Albigeois. Son animosité lui a fait lancer ces traits si étourdiment, qu'il donne au Comte le nom d'*Henry*, au lieu de *Thibaut*; il dit encore que Louis VIII. s'étoit retiré à l'Abbaye de Montpensier. Il n'y a jamais eu d'Abbaye de ce nom. Quels témoins, quelles preuves produit-il d'un fait si grave? Un oui-dire vague. Quand on n'allegue qu'une pareille preuve,

(a) Matth. Paris, Hist. Angl. pag. 23.

n'est-ce pas avouer tacitement, qu'on est l'inventeur d'une calomnie & d'une Fable? Si l'on ne veut pas le regarder comme Auteur de ce bruit, il faut au moins convenir avec un de nos Anna-listes (a), qu'il a saisi bien légèrement, & avec plaisir, les calomnies, que Pierre de Dreux, dit Mauclerc, Duc de Bretagne, ennemi déclaré de la Reine, semoit contre elle.

L'Historien anonyme des Gestes de Louis VIII. lequel étant inconnu, auroit pû répandre plus sûrement de faux bruits, parle de la retraite de Thibaut, hors de l'armée de devant Avignon; il ne dit point qu'il l'ait quittée par une impatience amoureuse, mais seulement pour retourner dans son Comté.

Il ne me feroit pas difficile de montrer, si c'étoit ici le lieu, les véritables raisons de la démarche de Thibaut: l'usage des Fiefs permettoit cette retraite à un vassal, qui avoit servi quarante jours. Notre Comte craignoit si fort que les Rois ne donnassent atteinte à ce privilege, que deux ans avant le

(a) Belleforest, pag. 632. verso.

## 16 PREMIERE LETTRE

Siege d'Avignon , s'étant engagé par amour pour la Personne du Roy , ce font les termes du Roy même dans une Lettre, (a) à rester au Siege de la Rochelle tout le tems qu'il dureroit ; il obtint du Roy une Déclaration que cela ne tireroit à aucune conséquence contre son droit pour l'avenir : de plus , il ne s'étoit armé qu'à regret contre le Comte de Thoulouse , son parent ; la guerre des Vaudois lui déplaisoit , comme il le témoigne dans une de ses Chançons (b) , qui peut être appliquée à cette guerre. Sa retraite fut donc l'effet de sa politique , & non point un caprice & un emportement d'amour , tel que le témoigne Matthieu Paris.

Les grandes Chroniques de France ont encore donné plus de cours & plus de foi parmi nous au conte Romanesque des amours de Thibaut ; elles racontent que ce Comte s'étant révolté une deuxième fois , le Roy fit une extrême diligence , & prévint ses desseins. La Reine étoit à l'armée : elle remontra à Thibaut , combien il avoit eu tort de

(a) Cartulaire de Champagne.

(b) Chançon LXXV. pag. 158.

leur

leur être contraire , « Le Comte la re-  
 » garda , elle , qui tant étoit belle &  
 » sage , que de sa grande beauté il fut  
 » tous esbahi , & lui jura , que son cœur ,  
 » son corps , & toute sa terre étoient à  
 » son commandement. Après avoir ob-  
 » tenu son pardon du Roy , il s'en re-  
 » tourna tout rêveur , se rappelant sou-  
 » vent le doux regard de la Reine , &  
 » sa belle contenance , &c. . . . . Quel-  
 » ques sages hommes lui conseillèrent  
 » de s'étudier aux bons sons & aux doux  
 » chants des instrumens , ce qu'il fit ; car  
 » il fit les plus belles Chançons , les plus  
 » mélodieuses , qui jamais furent ouïes ,  
 » & les fit écrire en sa salle de Provins ,  
 » & en celle de Troyes , &c.

Il n'y a pas un fait , pas une circonf-  
 tance dans tout ce récit , qui ne sente le  
 faux , pour peu qu'on l'examine.

Les Chroniques ne sont point l'ouvra-  
 ge d'un contemporain , elles ont été  
 compilées par plusieurs Auteurs , en des  
 tems différens , & elles ont paru (a)  
 plus de deux cens ans après Thibaut.  
 Ce que j'observe , afin qu'on ne les re-

(a) Elles furent imprimées pour la première  
 fois en 1476.

## 18 PREMIERE LETTRE

garde plus comme des monumens d'un tems , & qu'on n'y ajoute pas une foi si aveugle.

Je ne doute presque point , que ce-lui des Chroniqueurs , qui a ajusté l'article du Comte de Champagne , n'eût lû quelques-unes de ses Chançons , car j'ai remarqué , qu'il en a copié presque les propres termes ; il attribue seulement à la Reine nommément , ce que Thibaut dit de sa Dame en général. Son erreur lui vint en partie , de ce qu'il avoit peut-être lû dans Matthieu Paris , & de l'interprétation qu'il donna aux Chançons , dont il eut communication.

Les faits qu'il rapporte sont presque tous contraires à l'Histoire de ces tems-là. Jem'arrête aux seules Chançons. Les Chroniques parlent comme si Thibaut eût vû la Reine pour la premiere fois dans ce moment ; lui qui avoit été élevé tout jeune à la Cour du Roy Philippe Auguste , qui avoit fait ses premieres armes avec Louis VIII. & qui avoit toujours continué de vivre en paix & en amitié avec ce Roy. Il connoissoit donc la Reine , & il étoit ac-

coûtumé à la voir, bien avant l'entrevue rapportée par les Chroniques. Dans ce tems la Reine avoit près de cinquante ans, Thibaut n'en avoit que trente-cinq ; ce ne font point-là des âges, auxquels la beauté porte des coups, & fasse des effets aussi soudains, que les Chroniques le supposent.

On a pû remarquer que Matthieu Paris fait Thibaut amoureux dès le Siege d'Avignon ; les Chroniques ne font naître cet amour que plus de sept ou huit ans après ce Siège ; tout cela est bien mal concerté & difficile à concilier.

L'Auteur des Chroniques ayant dit, que le Comte amoureux, avoit fait écrire ses Chançons dans ses Salles de Provins & de Troyes ; quelque incroyable qu'il soit, que des Chançons ayent été tracées sur des murs, afin d'en sçavoir la vérité j'ai écrit sur les lieux ; une personne (b) de Provins, très-versée dans l'étude de l'Histoire de cette Ville, m'a fait l'honneur de me mander, qu'après avoir examiné les différens Mémoires manuscrits de Ruffier, Grillon & Caillot, qui ont

(a) M. Billat.

recueilli quelques Antiquités de ce pays; il a reconnu , *qu'il n'y a là-dessus qu'une ancienne Tradition, qu'il ne voudroit pas garantir.* A Troyes il n'y a pas la moindre notion , ni le premier vestige de ces Chançons dans la Salle des Comtes , qui subsiste encore.

J'ai peine à croire , que le Roy de Navarre n'ait commencé qu'à l'âge de trente-cinq ans , comme les Chroniques le supposent , à connoître & à cultiver son génie poétique. Il est probable au contraire , qu'il composa des Chançons beaucoup plutôt : il y en a quelques-unes , qui sentent la première jeunesse ; sur-tout deux (a) , dans lesquelles il raconte avec une naïveté digne des siècles du meilleur goût , les aventures qu'il feint d'avoir eues avec des Bergeres; ces Chançons annoncent un jeune homme , qui fait en amour toute sorte de fortune.

Malgré les fautes & les inepties , dont cette tirade des Chroniques fourmille , elles font cependant par rapport aux Chançons , la source des Fables , que

(a) Chançons XL. & XLI.

les Historiens plus prochains de nous ont continué à débiter.

Fauchet, (a) dont le suffrage n'est pas d'une petite considération en fait d'Antiquités Françaises, l'a copiée d'une façon, même injurieuse à la Reine. Il ajoute une conclusion encore plus puérile & plus fabuleuse que le reste. « Les » amours du Comte de Champagne, dit- » il, déplaisant à quelques Seigneurs de » la Cour, un jour qu'il entroit dans la » chambre de la Reine, Robert frere du » Roy, lui fit jeter au visage un fromage » mol, dont le Champenois eut grande » honte ». Il cite pour garant de ce dernier fait une *bonne* Chronique manuscrite, qu'il avoit entre ses mains. J'imagine que cette *bonne* Chronique étoit celle de Philippe Mouskes, qui dit en quelque endroit de son Histoire, que Robert ordonna à ses valets de jeter des guenilles, des ordures, des boïaux à Thibaut, & de couper la queue de son cheval.

Quelque ancienne que soit l'autorité de Mouskes, elle n'est ni plus digne de foi, ni plus recommandable en cet en-

(a) Liv. 2. des anciens Poëtes François.

22 PREMIERE LETTRE

droit : cet Historien étoit avide de Fa-  
bles, son Histoire en contient plusieurs,  
de l'aveu même de M. Ducange (a) ; &  
certainement les Halles n'offrent point  
de scene plus basse, que celle qu'il fait  
jouer aux plus grands Seigneurs de la  
Cour, contre un Roy parent de la Mai-  
son Royale de France ; il ne dit point  
que l'amour aye été le motif des mauvais  
traitemens qu'il fait essuyer à Thibaut ;  
ce ne fut, dit-il, que parce qu'il avoit  
conclu sans le consentement du Roy, le  
Mariage de sa Fille avec le Fils du Duc  
de Bretagne. La discussion de ce fait me  
meneroit trop loin ; mais ce motif très-  
différent de celui dont les autres Chro-  
niques parlent, fait bien voir, qu'il n'y  
avoit qu'incertitude & fausseté dans les  
bruits pitoyables, que l'on répandoit  
contre Thibaut ; de quelles preuves au-  
droit-il qu'ils fussent appuyés pour être  
crus ? Le merveilleux par lui-même est  
suspect de faux, on doit être plus prêt  
à le rejeter, que facile à l'adopter, s'il  
n'est point attesté par des témoins irré-  
prochables.

(a) Histoire de Constantin. pag. 211.

Pafquier, si connu par ses recherches, a débité de nouveau en deux (a) endroits de ses œuvres, tout ce qu'il avoit trouvé écrit des galanteries de Thibaut ; il en parle néanmoins avec circonspection pour la Reine ; il ajuste, il explique les Chançons qu'il avoit lûes conformément à la prévention que les Chroniques & Fauchet lui avoient données. Son Livre est entre les mains de tout le monde, je ne copierai point ici ce qu'il dit.

Il donne un ordre & une suite bien liés au manuscrit qu'il avoit vû ; le même arrangement ne se trouve point dans ceux que l'on connoît aujourd'hui, ils renferment un nombre plus considérable de Chançons, j'en publie soixante-six ; celle qui est la première en ordre dans un manuscrit, est la cinquième dans un autre ; la seconde est la neuvième ; la quarantième est ailleurs la vingt-deuxième, & ainsi de la plûpart des autres. Il est vrai, que Thibaut décrit le plus souvent l'état & la situation d'un cœur amoureux, mais il le fait sans suite, & sans

(a) Lettre à Ronfard, liv. 2. pag. 37. Recherches, liv. 7. ch. 3. pag. 690.

## 24 PREMIERE LETTRE

qu'une Chanſon aye rapport à l'autre ; une Chanſon amoureuse en précède une de piété , il y en a pluſieurs de (a) ce genre ; dans l'une (b) il prêche la Croiſade , celle qui ſuit dans les Manuſcrits ne reſpire rien moins qu'un pieux zèle.

Après avoir dit , qu'il met tout ſon cœur & toute ſa penſée en ſa Dame , il chante la bonté de Dieu , qui ſemblable au Pelican (c) ſe tue de ſon bec pour ranimer ſes enfans de ſon propre ſang.

Il fait la peinture des vices de ſon ſiècle , puis il revient à ſes chants amoureux ; delà il paſſe à la Sainte (d) Vierge , dont il loue les vertus & les mérites ; à cette Hymne ſuccède le récit des douleurs & des maux que l'amour cauſe ; de forte que loin d'avoir trouvé dans ſes Poéſies un ſyſtème ſuivi , tel que Paſquier l'expoſe , je n'y ai vû que les jeux d'une imagination poétique , qui a faiſi & chanté le premier objet dont elle étoit frappée.

(a) Elles commencent pag. 149.

(b) Chanſon LIV. pag. 132.

(c) Chanſon LXV. pag. 158.

(d) Chanſon LXII. pag. 152.

Presque toutes les Chançons , qui sont assez régulièrement composées de cinq couplets , finissent par un envoi qu'il adresse ou à sa Dame , ou à Philippe de Nanteuil son ami , à Thibaut Blazon , à Raoul de Coucy , à Bernart de la Ferté , auxquels il vouloit faire part des jeux de son esprit , comme je l'ai dit au discours des Chançons. Les notes de Musique accompagnent la première Strophe ; cette Musique n'étoit qu'un Plain Chant.

Pour revenir à Pasquier , la Chançon entière qu'il rapporte (a) , auroit dû le dissuader , qu'elle avoit été composée pour la Reine ; Thibaut la fit au retour de sa Croisade , dont il est , dit-il , tout défait & tout pâle ; car *jeune* Dame lui a mis au cœur tant d'amour , qu'il en perd la vûe & l'ouïe. Cette *jeune* Dame ne pouvoit point être la Mere de Saint Louis , puisqu'elle avoit alors près de 55. ans.

Il n'est pas étonnant que ceux qui sont venus après Fauchet & Pasquier , ne se soient point méfiés de l'erreur qui s'étoit établie ; le tems l'avoit presque consacrée ; son antiquité sembloit lui

(a) Chançon LIX. pag. 144.

26 PREMIERE LETTRE

avoir donné la force de la vérité.

Quoique le Texte de Joinville ne four-  
nisse rien qui puisse faire soupçonner ce  
tendre amour , cela n'a point retenu  
Ménard , qui dit dans une de ses Ob-  
servations (a) sur cet Historien , que  
*les beautés de la Reine tenoient le Comte  
de Champagne enlacé dans ses rets.* L'il-  
lustre Ducange plus clairvoyant , a né-  
gligé la Fable qui lui étoit présentée  
de toutes parts ; son silence après celui  
de Joinville , montre en quelque façon  
la fausseté de cet amour ; car en matie-  
re d'Histoire , la retenue d'un Auteur ,  
qui ne parle point de certains faits ,  
dont il feroit indubitablement instruit ,  
s'ils étoient vrais , prouve contre ceux  
qui en parlent , qu'ils sont faux.

Duhaillan , le premier de nos Histo-  
riens , qui aye mis en un seul corps toute  
notre Histoire , n'ayant cité aucun garant  
de qui il avoit appris , que (b) *Thibaut étoit  
tant amoureux de Blanche , qu'elle , lui fai-  
sant bonne mine & sembloit de l'aimer , en  
 tiroit cependant ses commodités ;* je ne  
m'arrêterai point à le discuter.

(a) Pag. 298.

(b) Histoire de France , liv. xi.

SUR LES CHANSONS, &c. 27

Favin (a) rapporte deux Vers d'une Chançon, dans laquelle, dit-il, *Thibaut dépeint la beauté de celle qui le rendoit esclave de ses perfections*, les voici ces deux Vers.

Hé ! Blanche, clere & vermeille,  
Por vos font mi grief soupir.

Il ne marque point le Manuscrit ni le Livre imprimé dans lequel il les a pris.

Le premier de ces deux Vers a été copié d'une des Chançons de Gasse Brulés; Favin, en l'adoptant faussement, en a encore retranché un *Œ*, qui sert à faire voir que le mot *Blanche*, qui s'y trouve, est une louange de la beauté & de la blancheur de sa Dame, & nullement son nom; ce Vers est ainsi :

Ha ! Blanche, & (b) clere & vermoille;  
De vos font tuit mi desir, &c. . . .

Mais puisque ce Vers n'appartient

(a) Histoire de Navarre, liv. 6. pag. 300.

(b) Le Manuscrit de Noailles donne à Gasse Brules la Chançon dont ce Vers fait partie, & Fauchet en le rapportant a ajouté, *qu'il pensoit que cette Chançon a été faite pour Thiébaur.*

point à Thibaut, en faut-il plus pour détruire ce que Favin a avancé si hardiment ? Les autres Couplets de Chansons qu'il a rapportés, ne prouvent rien, & ont été transcrits mot à mot de Fauchet & de du Verdier. L'autorité de Favin n'est donc ici d'aucun poids.

« Thibaut, ce bon, brave, & ancien Chevalier fut, suivant Brantôme (a), aucunement épris de la Reine ; cette Reine, encore qu'elle fût très-sage & très-vertueuse, pouvoit-elle engarder le monde de l'aimer, & brûler au feu de sa beauté & de ses vertus ? . . . Il ne faut trouver étrange ni blâmer cette Reine, si elle fut tant aimée. »

Le scrupule n'inquiétoit point Brantôme sur la vérité des Historiettes, qu'il écrivoit ; celle-ci lui parut assez brillante, & suffisamment accréditée, pour mériter place dans son Livre. Il est louable néanmoins dans les ménagemens, avec lesquels il l'a rendue, pour dissiper les ombres, qu'elle jettoit sur la réputation de la Reine.

(a) Discours 2. des Femmes, &c.

Mezerai (a) a copié la Fable dans sa grande Histoire, & dans son Abrégé. Cependant la disproportion des âges de Blanche & de Thibaut l'avoit frappé, malgré cela il a suivi le torrent, c'étoit le parti le plus commode pour lui. De sorte que bien qu'il aye vû, qu'il y avoit dans cet amour quelque chose qui se contrarioit, il s'en est rapporté aux Chroniques.

Bayle, (b) après Varillas, s'est égayé sur cette amourette ; on pense bien, que ce n'est point ici une de ces Fables, que ce Critique cherchoit à dissiper.

Un autre Historien, Filleau (c) de la Chaise, plus sérieux que Bayle, a fait tout ce qu'il a pû pour écarter les soupçons, que les amours de Thibaut faisoient rejaillir sur la Reine ; il parle avec chagrin des Chançons qui pouvoient y donner lieu. « Thibaut, dit-il, étoit re-  
 » nommé tout au plus pour je ne sçais  
 » quelles Chançons, lesquelles ne mé-  
 » ritoient guère de venir jusqu'à nous. »

(a) in fol. pag. 553. Abrégé, tom. 3. pag. 378.

(b) Diction. art. Thibaut.

(c) Nouv. Hist. de S. Louis, liv. 1. art. 19.  
 liv. 2. art. 6.

30 PREMIERE LETTRE

Sans doute il ne les avoit pas lues ; car quelque sévère qu'il fût, il en auroit porté un jugement plus favorable ; elles sont naturelles, naïves, fleuries en plusieurs endroits, peignant assez heureusement les différentes situations d'un cœur amoureux : mais je ne sçais pourquoi cet Auteur étoit courroucé contre Thibaut ; il le maltraite depuis le commencement de son Livre jusqu'à la fin.

L'Abbé Choisi (*a*) dans l'Histoire de Saint Louis, & Auteüil dans celle de la Reine Blanche, n'ont point oublié le petit Roman. Auteüil (*b*) s'est appuyé d'une Chronique, qui m'a semblé être l'original ou plutôt la copie de ce que celles de S. Denis ont rapporté de l'amour & des Chançons de Thibaut ; ce que j'ai allégué contre celles de Saint Denis, détruit également celle-ci.

Quelque étranger que paroisse ce fait à l'Histoire d'Angleterre, néanmoins son nouvel Historien (*c*) auroit été fâché de perdre de vûe, ou de contredire en cela son modèle Matthieu Paris ; il a parlé

(*a*) Liv. 1. pag. 12.

(*b*) Preuv. pag. 29.

(*c*) Rapin Thoiras, tom. 2. liv. 8. pag. 320.

SUR LES CHANSONS, &c. 31

des amours de Blanche & de Thibaut du même ton , & dans les mêmes circonstances que lui ; tant il est vrai qu'une calomnie , toute atroce qu'elle soit , trouve toujours quelqu'un qui l'adopte avidement , & qui la protège ; tant il est vrai encore que les Princes les plus vertueux sont à plaindre d'être exposés aux traits dangereux d'un Ecrivain , qui , livré à sa passion , reçoit avec joye , & sans examen les bruits les plus injustes & les plus faux.

Enfin le Pere Daniel (a) ne s'est point écarté de la route tracée. « Selon les Mémoires du tems , dit-il , il n'y a nul lieu de douter de l'inclination du Comte de Champagne pour la Reine ; mais on n'y voit rien qui marque qu'elle y ait correspondu en aucune maniere. »

Si cet Historien n'avoit point eû trop de confiance aux grandes Chroniques , qu'il regardoit comme des Monumens & des Mémoires du tems , non-seulement il auroit vû qu'il y a lieu de douter de l'inclination du Comte de Champagne , mais il l'auroit rejetée comme une

(a) Histoire de France , tom. 3. pag. 4.

32 PREMIERE LETTRE

Fable qui s'étoit insinuée dans notre Histoire sans aucune autorité légitime.

Par cette fuite d'Historiens , on voit que la plûpart ont été séduits par les grandes Chroniques ; & les Auteurs de celles-ci par Matthieu Paris , qui ne produit de ce qu'il allégué qu'un ouï-dire.

Après avoir détruit ce que l'un & l'autre ont avancé , je crois que le Roman ne peut plus subsister. Heureux si ma Lettre montre à ceux qui écriront dans la suite l'Histoire de Saint Louis , l'écueil dans lequel les Historiens sont tombés jusqu'à présent.

Déformais il faudra raisonner tout différemment , que l'on n'a fait sur les causes des grands événemens , qui arriverent pendant la Régence de la Reine Blanche , il faudra donner aux services que Thibaut lui rendit , un motif plus vrai & plus solide , que celui qu'on avoit imaginé ; en un mot , il faut renverser toute la politique des premières années du Règne de S. Louis. C'est ainsi qu'une erreur qui se glisse dans l'Histoire en corrompt au loin la pureté. J'ai l'honneur d'être , &c.

*A Paris ce 10. Juillet 1737.*

SECONDE



SECONDE LETTRE,

EN

RE'PONSE, du R. P. le Peletier, Cha-  
noine Regulier de la Congregation de  
Sainte Geneviève, imprimée dans le Mer-  
cure de Juin 1738. pag. 1120.

L'AUTEUR de l'*Examen critique* des  
Chançons de Thibaut, Roy de Na-  
varre, & Comte de Champagne, en-  
treprend une chose bien hardie. On a  
cru jusqu'à présent que ces Chançons,  
ou la plûpart, s'adrescoient à la Reine  
Blanche, Mere de Saint Louis. Il pré-  
tend que c'est un préjugé fondé sur un  
Roman. Est-ce donc-là comme l'on traite  
nos vieilles Chroniques, & des His-  
toriens respectables par leur science &  
par leur probité, qui nous apprennent  
que le Roy de Navarre fit des Chan-  
çons, parce qu'il aimoit la Reine Blan-  
che? Cette Princesse étoit, selon l'Au-  
teur même que je contredis, d'une gran-  
de beauté; mais son rang & sa sagesse

I. Part.

C

34      SECONDE LETTRE

la rendoient inaccessible aux feux de Thibaut , qui n'en étoit que plus passionné. C'est le sujet de ses plaintes ameres. Il n'y a rien en cela qui ne convienne à la *Blonde couronnée* , ( terme d'un Manuscrit semblable pour le reste aux autres Manuscrits , qui disent *coulorée* ) du Roy de Navarre. Quand même la Reine auroit eu en 1235. (a) 50. ans , & 15. ans de plus que Thibaut , lorsqu'il fit ses Chançons , n'a-t-elle point pû conserver jusqu'à cet âge des charmes qui l'ont dû faire traiter par notre Poète amoureux , de *jeune* , de *gracieuse* , &c ? Il dit qu'elle *est sans expérience* , parce que son cœur chaste ne s'étoit pas laissé séduire par les attraits de l'Amour. D'ailleurs , qui nous assurera que la Chançon , où Thibaut traite sa Dame de *jeune & sans expérience* , a été faite pour Blanche âgée de 50. ans ? Il a pû écrire cela lorsqu'elle n'avoit que 30. ou 35. ans. On lui reproche un amour criminel pour Blanche dès l'année 1226. le bruit même courut que

(a) Elle est née en 1188. voyez Bollandus , 30. May , pag. 291.

sa passion pour cette Princesse , l'avoit porté à empoisonner Louis VIII. mari de sa Dame. Ce bruit étoit mal fondé ; mais ce qui paroît certain , c'est que Thibaut , contre son serment , laissa le Roy à Montpensier en Auvergne , pour aller voir la Reine , & que cela lui attira de la part de cette Princesse , des Princes & des Grands du Royaume , plusieurs affronts , & la haine de tout le monde.

J'ai pour garants des Monuments certains du tems dont je parle. Qui osera s'inscrire en faux contre une telle autorité ? Si toutes les Legendes de nos vieux Breviaires , & les Décretales , jusqu'à Sirice , eussent pû trouver un tel appui , on n'auroit jamais osé les abandonner à la crédulité des tems d'ignorance , ou aux préjugés , souvent intéressés , de quelques Modernes. Ce n'est point préjugé ni manque de réflexion , ou de connoissance , qui a fait écrire jusqu'à présent , que Thibaut , Roy de Navarre , & Comte de Champagne , sixième du nom , aimoit la Reine Blanche , & qu'elle avoit été l'objet de ses Poësies & de ses soupirs. Cependant l'Auteur que j'at-

## 36      SECONDE LETTRE

taque , regarde cela comme une Fable , dont il a fait inventeur Matthieu Paris , Moine de Saint Alban ; il ajoute qu'il ne parlera point de toutes les calomnies accumulées par ce Religieux Anglois contre la Maison de Philippe Auguste. Je laisse à l'Auteur à prouver ce qu'il avance contre le célèbre Matthieu Paris. Je crains qu'il ne soit lui-même accusé justement de noircir sans sujet la réputation d'un Religieux célèbre par sa science , & par la sagesse de sa conduite.

Matthieu Paris fut choisi en 1248. du consentement du Pape Innocent IV. pour réformer les Moines de Holme. ( c'est Stokolm. ) Il étoit si considéré par Henri III. Roy d'Angleterre , qu'il l'admettoit souvent dans son Palais , dans son cabinet , & par-tout où il étoit. C'est, dira quelqu'un, l'attachement pour ce Prince , qui a presque toujours fait la guerre à la France , qui rend suspect Matthieu Paris , d'écrire d'une manière injurieuse à la Maison Royale de France ? mais ses Livres le justifient assez. Il n'oublie pas les défauts de Henri III. On voit dans ses Ecrits les plaintes des Anglois contre leur Roy , & la nécessi-

té de réformer son Royaume. S'il eût caché les fautes des personnes qu'il avoit intérêt de ménager , la postérité l'auroit regardé comme un Ecrivain de parti , parce qu'il est resté d'autres Monumens du tems , (a) qui nous découvrent les abus , qui régnoient en Angleterre & à Rome.

D'ailleurs , quel coup peut porter contre la Reine Blanche le récit des amours du Roy de Navarre ? Tout ce qu'on en conclura , c'est que ce Prince aimoit Blanche : cela montre la foiblesse de l'un , & relève la vertu de l'autre , qui n'a point répondu à l'inclination du Roy de Navarre : peut-être cependant qu'elle s'en est servie pour le faire rentrer dans la soumission , qu'il devoit au Roy de France. Ce qui doit encore faire voir l'injustice du soupçon de partialité contre l'Historien Anglois , c'est qu'il étoit estimé de Saint Louis , & par conséquent de Blanche sa mere. Ce Prince voulant aller à la Croisade , & sçachant que Haquin , Roy de Norvege , avoit le même dessein , il lui envoya Matthieu

(a) Fleuri sur l'an 1227. &c. 1253. &c.

38      S E C O N D E   L E T T R E

Paris , afin qu'il l'engageât à unir ses forces avec celles de la France. Cet Auteur étoit donc un homme d'un mérite particulier , instruit de ce qui se passoit dans les différentes Cours de l'Europe : ainsi le P. Daniel , M. Fleury , & les autres Anciens & Modernes , ont eu raison de prendre pour guide d'une partie de leur Histoire Matthieu Paris. Baronius & Bellarmin , qui ont vû avec peine , que la Cour de Rome n'étoit nullement ménagée dans l'Ouvrage de cet Anglois , ont soupçonné qu'une main hérétique y avoit ajouté ces traits fâcheux : mais Casaubon (a) leur a répondu , que les Manuscrits montroient que l'Editeur n'avoit rien ajouté au texte original.

J'ai déjà dit , que Matthieu Paris n'est pas le seul qui parle des défauts de la Cour de Rome dans le treizième siècle. Quand la vie de Saint Edme , Archevêque de Cantorberi , que j'ai composée , paroîtra , on y trouvera de nouvelles preuves de ce que je soutiens. Il faut donc convenir avec Baronius (b) , sans excep-

(a) *Prolegomena, &c. Annales Baronii, 1655.*

(b) *In an. 996. n. 63. p. 1055. Col. Agrippi 1609.*

ter, comme lui, les endroits où Matthieu Paris reprend la conduite des Romains, que son Livre est un Livre d'or, composé presque mot à mot, de Monumens publics. Matthieu Paris passoit pour un prodige de son siècle, parce qu'il étoit non seulement Historien, mais encore Théologien, Orateur, Poète, & Mathématicien. Si Joinville, & quelque autre Auteur contemporain, ne parlent pas des amours de Thibaut, ce n'est pas une conséquence que l'Histoire en soit fautive; c'est, ou parce qu'ils l'ont ignorée, ou qu'ils n'ont pas jugé à propos d'en parler. Joinville ne dit presque rien du Sacre de Saint Louis, & parle encore moins de ce qui le précède. Il passe sous silence la révolte du Roy de Navarre en 1235. c'étoit cependant là le lieu de parler de l'inclination de ce Prince pour la Reine Mere, & des affronts qu'elle lui attira.

Matthieu Paris n'est pas le seul Ecrivain contemporain maltraité par notre Auteur. Philippe Mouskes, Evêque de Tournai, qui passe pour un Personnage sçavant & discret, digne par conséquent d'être cru dans ce qu'il nous raconte des

## 40      SECONDE LETTRE

affaires de son tems, est traité *d'Historien avide de Fables*. J'avoue que les Sçavans l'abandonnent, quand il parle des choses éloignées de plusieurs siècles du sien. Il n'est pas même dans le reste exempt de fautes, non plus que Matthieu Paris, ainsi que les Auteurs les plus graves, en quelques circonstances, ou dans des Dates : M. Du Cange a fait imprimer de cet Auteur, ce qui regarde les Empereurs de Constantinople, François. Le reste est encore manuscrit, au moins pour la plus grande partie. Ce n'est pas qu'il n'y ait des choses importantes ; mais son langage en Vers François, est inintelligible pour la plupart des Lecteurs.

L'Auteur que je combats, qui cite lui-même l'Écrit de Philippe Mouskes, sous le nom d'Histoire de France, n'auroit pas dû le confondre avec la bonne Chronique, dont Fauchet se sert en parlant des Vers du Comte de Champagne. L'affront fait à ce Prince, selon la Chronique, étant différent de ceux dont l'Histoire de l'Evêque de Tournai parle, étoit une seconde raison pour distinguer ces deux Ouvrages. Il me semble

encore que , si la Chronique eût été en Vers François ; Fauchet n'auroit pas manqué d'en avertir , à cause que la chose n'est pas ordinaire. Enfin , l'Auteur de l'*Examen critique* remarque , que Philippe Mouskes ne dit pas , que l'amour ait été le motif des mauvais traitemens , que Robert , Frere de Saint Louis , fit essuyer à Thibaut. Pourquoi donc s'imaginer que l'anonyme de Fauchet , qui le dit , est le même que Philippe , qui n'apporte aucun motif de la colere de Robert ? Fauchet ne connoissoit-il pas l'Histoire de cet Evêque ? S'il eût pû prévoir les conjectures du Critique , il n'auroit pas manqué de nous avertir , que sa bonne Chronique est bien différente de l'Histoire de Philippe Mouskes ; ce Prélat ne parlant point des amours du Roy de Navarre , l'Auteur de l'*Examen critique* n'auroit pas dû , ce me semble , le maltraiter autant que les Historiens qui nous les apprennent ; mais ce qui lui paroît indigne d'un bon Historien , c'est que *les Halles n'offrent point de Scene plus basse , que celle que Philippe Mouskes fait jouer aux plus grands Seigneurs de la Cour , con-*

42      SECONDE LETTRE

*tre un Roy, parent de la Maison Royale de France* L'Auteur avoit dît auparavant que Philippe écrit en quelque endroit de son Histoire, que Robert ordonna à ses valets de jeter des guenilles, des ordures, des boyaux à Thibaut, & de couper la queue de son Cheval. Où est donc la scene la plus basse que jouent les plus grands Seigneurs de la Cour ? Ce sont les valets qui la jouent, & ils n'agissent qu'après un ordre général de leur Maître, d'insulter de leur mieux le Roy de Navarre. Robert n'avoit alors que 19. ans. Voici les paroles de Philippe Mouskes.

*Rob. frere du Roi commanda  
A ses vallais quil li ( Thibaut ) seiffens  
Tres tout le honte ql peussent  
Et qn li quens sen dut aller  
Cil li vinrent a l'encontrer  
Si fu gietes de palestiaus  
Et de cinces & de boiaus  
Et si li trençirent il droi  
La Keue de son palefroi, &c.*

Il ne s'agit point - là , au moins expressément , des amours ni des Chan-

sons tendres du Roy de Navarre pour la Reine Blanche ; cependant le fait n'en est pas moins certain , & la grande Chronique de France , que Fauchet appelle une bonne Chronique , ne l'a avancé qu'après des monumens autentiques. Il n'y a pas encore cent ans , qu'on voyoit dans une Salle du Palais des Comtes de Champagne & de Brie à Provins , les Chançons de Thibaut écrites sur la muraille. Je le sçais de M. Ruffier même , qui les a vûes ; mais ce qui restoit du Château des Comtes a été ruiné depuis , pour faire les Classes du Collège des P.P. de l'Oratoire de Provins : j'ai remarqué ces choses en écrivant contre les Mémoires de M. Baugier (a).

Laiſſons-donc les Historiens en possession de raconter l'amour du Roy de Navarre pour la Reine Blanche , comme je pense qu'il faut les y laisser sur le lieu de la naissance du Roy son Fils à Poissy. L'Auteur de l'*Examen critique* dit , « qu'il » faudra raisonner tout différemment que » l'on n'a fait , sur les causes des grands

(a) Mercure de 1722. Juin , pag. 61.

#### 44      SECONDE LETTRE

» Evenemens, qui arriverent pendant la  
» Régence de la Reine Blanche; mais je  
crois que le principal ressort des évènements, qui ont troublé la France pendant la Minorité de Saint Louis, est l'ambition & la jalousie des Grands, qui souffroient avec peine, qu'une Etrangere fût la Maîtresse du Royaume. Pour ce qui est du Comte Thibaut, il fait le personnage d'un homme leger & inconstant, tantôt rebelle au Roy, tantôt fidèle sujet. On lui donne la gloire d'avoir averti S. Louis, que les Seigneurs avoient conspiré de l'enlever à Montlhery.

*A l'Abbaye de Charrices, près Ste  
Menehould, le 1. Mars 1738.*

---

#### REPONSE de l'Auteur de l'Examen critique.

**L**Es Réflexions du R. P. le Pelletier contre mon Systême, au sujet des Chançons du Comte Thibaut, ne m'ont point ébranlé; je persiste à foutenir, qu'aucune des Chançons de Thibaut n'a été faite pour la Reine Blanche; il n'y

a rien dans l'Écrit du P. le Pelletier qui doive me faire changer de sentiment : en vain s'appuye-t-il de l'autorité de Matthieu Paris, & de celle de Philippe Mouskes, j'ai prévenu (a) dans mon *Examen critique*, &c. cette foible objection. Ces deux Historiens peuvent être dignes de foi en plusieurs faits qu'ils racontent, mais ils ne le font point dans ce qu'ils disent de Thibaut, Auteur des Chanfons dont il s'agit ; je le démontrerai encore plus clairement & plus en détail par des Lettres & des Monumens du tems, dans mon Histoire des Comtes Souverains, Feudataires, & Héritaires de la Champagne & de la Brie, laquelle est fort avancée.

M. Billat, Chanoine Régulier de Provins, dont j'estime les lumieres, m'a envoyé une Critique plus spécieuse à certains égards, que celle du P. le Pelletier. J'y ai trouvé un raisonnement & une objection solides en apparence, auxquels je répondrai par occasion en cet endroit. « Ne se peut-il pas faire, » dit-il, que Thibaut ait aimé la Reine, » en dessein de l'épouser, & non dans

(a) Pag. 13. 21.

## 46      SECONDE LETTRE

» des vûes criminelles , telles que Mat-  
 » thieu Paris les lui impute ? » À quoi je  
 répons , que si l'on fixe avec l'Historien  
 Anglois , le tems des amours de Thi-  
 baut , au Siège d'Avignon , le Roy vi-  
 voit. Thibaut par conséquent ne pou-  
 voit point penser à se marier avec la  
 Reine son Epouse. Si cet amour n'a éclat-  
 té qu'en l'année 1231. ou 1232. selon  
 les Chroniques de Saint Denis , alors  
 Thibaut étoit marié avec Agnès de  
 Beaujeu ; en ayant été séparé , il épousa  
 peu de tems après , Margueritte , fille  
 d'Archambaut de Bourbon , comme je  
 l'apprends par leur Contrat de mariage ,  
 que j'ai trouvé dans un Cartulaire de la  
 Bibliotheque du Roy.

Le P. le Pelletier peut tirer de ce rai-  
 sonnement , les conséquences qui en nais-  
 sent ; il verra , qu'il n'a pas combiné  
 juste toutes les circonstances de la Vie  
 de Thibaut , en écrivant ses Réflexions  
 contre mon Systême , qu'il sera forcé  
 d'adopter , lorsqu'il y aura pensé plus  
 sérieusement.





TROISIÈME LETTRE,

*Du R. P. le Peletier.*

LES raisons que j'ai exposées contre ce que l'Auteur de l'*Examen critique* appelle *Système*, au sujet des Chançons du Comte Thibaut, ne l'ont point ébranlé. *Je persiste*, dit-il, *à soutenir qu'aucune des Chançons de Thibaut, n'a été faite pour la Reine Blanche.* Quelle espèce d'intrépidité est-ce là ? Donner au Public des conjectures qui démentent des Auteurs aussi respectables que Matthieu Paris, Philippe Mouskes, & d'autres Contemporains, qui nous apprennent, que Thibaut a fait des Chançons amoureuses en faveur de Blanche, & n'être pas ébranlé ? L'Auteur appelle ces autorités *foible objection*. Cependant il avoue que « Matthieu Paris & Philippe Mouskes peuvent être dignes de foi, en plusieurs faits qu'ils racontent ; » mais ils ne le font point dans ce qu'ils

48 TROISIÈME LETTRE

» disent de Thibaut ; & pourquoi cela ? L'Auteur de l'Examen n'en apporte aucune raison solide. Je crois avoir répondu à toutes ses difficultés , d'une manière qu'il ne peut se dispenser de repousser par des preuves convaincantes ce que j'ai dit contre sa Critique.

Je souhaite plus qu'aucun autre , que l'Histoire des Comtes de Champagne du même Auteur paroisse ; mais afin que le Public la reçoive avec plaisir , il est à propos que l'Auteur fasse voir auparavant , par une bonne réponse à ma Lettre , qu'il ne s'abandonne point dans son Histoire à des conjectures qui contredisent des Auteurs contemporains , ou presque contemporains. Il n'y a que les raisons les plus fortes qui doivent nous contraindre de rejeter leur témoignage.

J'ai prouvé que Matthieu Paris étoit également considéré par le Pape & par les Rois de France & d'Angleterre ; c'est à l'Auteur à prouver , comme je l'en ai averti dans ma Lettre , *les calomnies accumulées de ce Religieux , contre la Maison*

*Maison de Philippe Auguste.* Son silence est sa condamnation, sur-tout dans une accusation aussi atroce. Que l'Auteur confonde l'Histoire de Philippe Mouskes avec une Chronique, qui est un autre Ouvrage, ce n'est point une chose fort importante. Mais lorsqu'on veut déchirer la réputation d'un Auteur célèbre, il faut prouver ce qu'on a avancé, ou se retracter; que faut-il de plus pour ébranler l'Auteur de l'*Examen Critique*?

Voilà des objections véritablement solides contre cet Ecrit: pourquoi donc l'Auteur s'arrête-il à répondre à une objection, qui n'a de *solidité qu'en apparence*? J'estime, comme lui, les lumières de M. Billat, sur-tout lorsqu'il parle de Provins; mais il n'a pas assez examiné la Vie de Thibaut le Posthume; il paroît que non seulement Blanche étoit mariée en 1226. mais que Thibaut même étoit aussi marié à Agnès de Beaujeu, dont il eut une fille, qu'il accorda en 1225. au Comte de Bourgogne. L'Auteur me fera plaisir de donner des preuves qu'Agnès a été véritablement

I. Part.

D

## 50 TROISIÈME LETTRE

séparée de Thibaut. Je me souviens seulement d'avoir lû, qu'on avoit entrepris cette séparation; mais je n'ai point sçu que cela ait été exécuté. Je me contente de dire, dans mon Histoire des Comtes de Champagne, que Thibaut se maria à Marguerite de Bourbon au mois de Mars de l'année 1232. un an après la mort d'Agnès, qui fut enterrée à Clairvaux.

Je ne sçais quelle conséquence l'Auteur veut que je tire *de ce raisonnement*, ni en quoi *je n'ai pas combiné juste toutes les circonstances de la Vie de Thibaut*. L'Auteur finit sa prétendue Réponse, en disant que *je serai forcé d'adopter son sentiment, lorsque j'y aurai pensé plus sérieusement*. Ce sentiment est trop nouveau & trop mal fondé, pour être embrassé par une Personne qui trouve dans de très - anciens Monumens le sentiment qu'il doit suivre.

Je n'ajouterais à ma première Lettre, que le témoignage d'un ancien Auteur, pour prouver que Thibaut a fait des Chançons en faveur de Blanche. Il est

SUR LES CHANSONS, &c. 31  
dans les Notes de Claude Ménard sur  
Joinville (a), sur l'an 1230.

En tel point fu li quens Tibault ;  
Quil ala nus comme un Ribaut, &c,  
Ne je nay en nuli fiance,  
Fors qu'en la Raine de France,  
Celle li fut loyale amie, &c.

(a) *Belle Edition de 1668. in fol. pag. 374*



Dij



## QUATRIÈME LETTRE,

*De l'Auteur de l'Examen Critique.*

CETTE Réponse, Monsieur, n'est point nouvelle pour vous ; j'ai eu l'honneur de vous l'envoyer à Chartres, dès le mois de Decembre dernier : vous me mettez dans une espèce d'obligation de la publier, en disant, *que mon silence fait ma condamnation*. Il est dur de se voir condamné de quelque façon que ce soit ; ainsi malgré mon éloignement pour les Disputes publiques, parlons donc tout haut, puisque vous le voulez.

Il est question, Monsieur, de sçavoir si Thibaut, Comte de Champagne, a fait quelques Chansons pour la Reine Blanche, Mere de Saint Louis, & cette question est aisée à décider ; il n'y a qu'à lire celles qu'il a composées : si vous aviez pris cette peine, vous n'auriez plus de doute ; vous auriez vû qu'il n'y en a aucune que l'on puisse appliquer à la Reine, d'où j'ai

conclu, qu'il n'en a point été amoureux. C'est-là mon principal argument, sur lequel est fondée *cette espèce d'intrépidité* que vous me trouvez.

Cet argument acquiert une évidence sensible par la publication de ces mêmes Chançons. Chacun est en état de se convaincre par soi-même, qu'en effet il n'y en a pas une, que l'on puisse raisonnablement supposer avoir été adressée à la Reine : cette seule observation anéantit le Roman amoureux, que l'on avoit édifié sur un principe visiblement faux.

Comme vous n'avez pû attaquer ce que j'ai dit sur ces Chançons, ni renverser les argumens que j'en ai tirés, vous avez invoqué l'Historien Anglois, Matthieu Paris; vous avez pensé, qu'en faisant son éloge, ces louanges étoient *des objections véritablement solides contre mon Écrit* : personne ne le pensera avec vous; un Auteur peut avoir été un habile homme, & avoir erré en quelque partie.

Vous avez fait aux Echos même, des plaintes ameres, de ce que je n'ai

#### 54 QUATRIÈME LETTRE

pas répondu plus au long à vos objections : plusieurs raisons m'en dispensoient. 10. Je n'ai point regardé le Panégyrique de Matthieu Paris, comme une objection. 20. Il n'a point parlé des Chansons dont il s'agit. Enfin, j'avois prévenu dans mon *Examen critique*, vos allégations ; j'y avois répondu d'avance ; de sorte que pour vous satisfaire aujourd'hui, je suis obligé de tomber dans des redites.

Voici donc encore une fois ce que Matthieu Paris a écrit sur les Amours du Comte de Champagne pour la Reine. *Tunc (a) Ludovicus Rex ad quandam Abbatiam Muntpensier appellatam. . . se contulit ; ubi venit ad eum Henricus Comes Campaniensis. . . petens licentiam ad propria remeandi. Cui cum licentiam Rex vetuisset, . . . tunc Comes, ut fama refert, procuravit Regi venenum propinari, ob amorem Reginae ejus, quam carnaliter, illicitè ad-amavit.*

Tel est le langage de l'Historien, pour lequel vous exigez une confiance & une

(a) Histor. Maj. an. 1226. pag. 230.

déférence entières , & dans lequel nos Historiens ont puisé cette Fable. Son autorité ne peut se soutenir un seul instant ; il n'y a pas un mot , qui ne soit une bévûe à l'endroit de son Histoire , où il a glissé ce trait : reprenons ce passage mot à mot , & montrons-en toutes les fautes , afin qu'il n'abuse plus les Historiens , qui écriront dans la suite.

« Le Roy Louis VIII. se retira , dit-il ; » dans l'Abbaye de Montpensier : *ad quandam Abbatiam Muntpensier appellatam se contulit.*

Première erreur , il n'y eût jamais d'Abbaye dans Montpensier.

« Henry , Comte de Champagne , » vint l'y trouver ; *Ubi venit ad eum Henricus Comes Campaniensis.*

Seconde erreur , le Comte de Champagne , qui étoit avec Louis VIII. au Siège d'Avignon , se nommoit Thibaut & non pas Henry.

« Le bruit court , *fama refert* ; que le » Comte prit le congé , que le Roy ne » vouloit point lui donner , & qu'il se » retira après lui avoir fait prendre un » breuvage empoisonné , pour l'amour

46 QUATRIÈME LETTRE

» de la Reine , qu'il aimoit charnelle-  
 » ment & illicitement , *quam carnaliter*  
 & *illicite adamavit.*

Tout Ecrivain rougiroit de rendre en  
 notre langue , ce que ce Moine passioné  
 a ajouté , quelques pages après , où il  
 dit sans aucune pudeur : « Que Thibaut  
 » n'étoit pas le seul , qui partageât les  
 » faveurs de la Reine , qu'on disoit aussi ,  
 » qu'elle les prodiguoit au Legat Ro-  
 » main. *Hæc Domina , ut dicebatur , tam*  
*dicti Comitis , quam Legati Romani semine*  
*polluta metas transgressa fuerat pudicitia.*

Quel amas d'ordures & de crimes ,  
 un Historien peut-il sans frémir les écri-  
 re , lorsqu'il n'en a pas des preuves con-  
 vaincantes ! Hé ! quelles preuves celui-  
 ci donne-t-il ? Un oui-dire obscur , dont  
 il est peut-être l'inventeur : je veux ,  
 qu'il ne le soit pas. Un bruit populaire  
 souvent faux dans sa source , toujours  
 caché dans son cours , suffit-il pour dé-  
 biter , & pour faire croire de pareilles  
 infamies ? L'Histoire est-elle donc sem-  
 blable à la Satire , doit-elle lancer dans  
 les ténèbres ses traits les plus enveni-  
 més ?

Etes-vous d'humeur, Monsieur, d'accepter pour garant d'une pareille noirceur, un prétendu oui-dire, sur le fondement duquel votre Historien verse à pleine coupe, le poison d'une calomnie, dont l'impression rejailit sur la personne de la Reine ? Car en ajoutant foi à l'amour, dont Thibaut, jeune Chevalier riche & magnifique, brûloit pour elle ; en croyant que cet amour en a fait un Empoisonneur, un Parricide ; Blanche n'est plus cette Reine, respectée dans l'Histoire par sa piété & par ses vertus ; c'est une Frédegonde, une Brunehaut.

A Dieu ne plaise, dites-vous, que ce soit-là votre pensée ; la Reine ne participoit point aux crimes de son Amant, elle ne faisoit pas la moindre attention à sa folie ? On pourroit le croire, si la prétendue folie de son Amant n'eût duré que quelques jours ; mais si elle a continué pendant des années entières, votre fiction n'est plus de mise.

Il vous est permis d'ignorer ce que c'est que l'amour, & quelles en sont les maximes : en voici une certaine.

## 58 QUATRIÈME LETTRE

Quand on est sans espérance,  
On est bientôt sans amour.

Un Amant qui n'est pas écouté favorablement, renonce promptement à sa passion. S'il étoit vrai que Thibaut eût été autant & aussi long-tems amoureux, que le Moine Anglois le suppose, il étoit donc aimé, c'est une conséquence assurée. Vous seriez fâché qu'on le crût de la Reine; cependant votre crédulité en cet Historien, & en son ouï-dire, vous conduit-là. Continuons à le suivre pas-à-pas dans ses autres bévûes.

Thibaut ayant empoisonné le Roy, par amour pour la Reine, ce crime exécrationnable fut sans doute, ou récompensé, ou puni par celle pour qui il avoit été commis? Point du tout, on n'en fit pas la moindre recherche. Le criminel, qui auroit dû se rendre à la Cour, auprès de l'objet de sa passion, arriva tranquillement dans son Comté de Champagne : *in propria venit*, dit l'Historien anonyme des Gestes de Louis VIII. Il n'y a rien à opposer à un témoignage si précis.

Matthieu Paris lui-même a fait une

espèce de retractation des faussetés horribles qu'il venoit d'avancer. Après avoir fait de Thibaut , comme vous venez de le voir , un amoureux fol & furieux , à qui les plus grands crimes n'ont rien coûté pour plaire , dit-il , à la Reine , il renverse ces idées dans le récit qu'il fait des fuites , qu'eut la mort du Roy. « La » Reine , dit-il , manda les Grands du » Royaume , pour faire sacrer son Fils : la » plûpart des Grands Barons , le Duc » de Bourgogne , le Comte de Cham- » pagne , celui de Bar , & presque tous » les autres refuserent d'y venir. »

De l'aveu même de cet Historien , le Comte de Champagne fut convoqué pour le Sacre du Roy.

Il est vrai , & d'autres monumens nous instruisent , que peu de jours après , que Thibaut se fut retiré de l'armée , le Roy mourut entouré d'une partie des grands Seigneurs de son Royaume , auxquels il donna l'ordre de presser le Couronnement de son Fils ; l'Archevêque de Bourges , celui de Sens , les Evêques de Beauvais , de Noyon , de Chartres ; Philippe , Comte de Boulogne ; Gautier , Comte de Blois ; le Sire de

60 QUATRIÈME LETTRE

Coucy, le Comte de Montfort, Archambaut de Bourbon, Jean de Nesle, & Etienne de Sancerre, furent ceux qu'il en chargea : sur ses ordres ils écrivirent à Thibaut, leur ami, *Nobili viro & amico Theobaldo*, le priant de se trouver à Rheims au jour marqué pour cette cérémonie : *Affectuosè rogamus & requirimus, quatenus prefata die eidem coronationi velitis personaliter interesse.* Si Matthieu Paris eût été convaincu de la vérité des faits, qu'il venoit de débiter, auroit-il pensé, que la Reine eût mandé l'assassin du Pere au Sacre du Fils ? Si Thibaut eût paru criminel aux Barons, dépositaires des dernières paroles du Roy, lui auroient-ils envoyé les Patentes d'invitation, qui furent inutiles, car Thibaut ne vint point au Sacre ? Embarrassé dans la Ligue, qui éclata en ce tems, & qui avoit été nouée dès le vivant du Roy il se cantonna avec les Rebelles.

On voit par des Lettres de Pierre, Duc de Bretagne, & d'Hugues de Lesignan, du 2. Mars 1226. (1227. nouveau style,) qu'au commencement de la Ligue il fut député par eux, pour

venir demander une Trêve , pendant laquelle le Roy devoit se retirer au-delà de Chartres , ou d'Orleans : *Dedimus licentiam* , disent ces Lettres , *Theobaldo nobili viro Comiti Campanie , capiendi treugas cum Domino Rege Francie*. Sa Personne n'eût point été assez agréable à la Cour pour l'y envoyer , afin d'obtenir une Trêve , s'il eût véritablement empoisonné le Roy : il n'auroit pas embrassé si légèrement la Ligue , qui vouloit enlever la Régence du Royaume à Blanche , s'il l'avoit aimée.

Cette Députation néanmoins servit à le détacher des Rebelles : la prudence , la politique de la Régente du Royaume , les conseils de Blanche sa Mere , Princesse des plus sage , des plus vertueuse , & attachée à la Cour , l'en retirèrent. Les Confédérés se tournerent aussi - tôt contre lui , ils lui opposerent Aélide , Reine de Chipre , qui étoit arrivée depuis quelque tems en Champagne , pour y faire valoir ses droits sur cette Province ; il se vit investi par ses ennemis , auxquels il ne pouvoit résister. Dans cette extrémité , le Roy , par les conseils de la Reine , lui tend une main

## 62 QUATRIÈME LETTRE

secourable , & le délivre.

Pour peu qu'on réfléchisse à ces mouvemens , sur lesquels je passe rapidement , parce que vous en sçavez l'Histoire mieux que moi , le récit de Matthieu Paris se dissipe en fumée ; on voit qu'il n'a rien dit de raisonnable en cet endroit ; aussi a-t-il parlé d'après un *oui-dire* , vrai ou prétendu.

Les Vers (a) , que vous avez pris dans les Observations de Ménard sur Joinville , ne disent point que Thibaut ait été l'Amant de la Reine , mais seulement , que la Reine étoit sa *loyale amie* ; ce qui est fort différent de ce que vous prétendez dire , quoique véritable en soi. Nous venons de voir qu'elle l'avoit dégagé des ennemis qu'il s'étoit attirés en la servant ; en quoi elle fit une action de *loyale amie* , & d'une bonne Souveraine envers son Vassal. Comment avez - vous pû donner ces Vers pour preuve , que *Thibaut a fait des Chansons en faveur de Blanche* ? Je n'ai point l'œil assez perçant , pour y appercevoir , qu'il

(a) M. le Président Bouhier m'a fait remarquer que Borel (*Glossaire* , pag. 604.) a rapporté les mêmes Vers.

lui ait fait la *faveur* de la chanter ; ces Vers ne le disent point. Philippe Mouskes vous est encore d'une plus foible ressource , pour prouver cette *faveur* de Thibaut à la Reine ; il n'a parlé ni de ses chants , ni de ses amours. J'ai eu occasion de relever une autre Fable , qu'il a débitée ; sur quoi vous criez contre moi *au calomniateur* ; vous m'accusez d'avoir voulu *déchirer sa réputation* , par une *accusation aussi atroce*. M. Ducange avoit dit avant moi , que l'Histoire de Mouskes contient plusieurs Fables ; à l'abri d'un aussi grand Maître , je suis dispensé de toutes les réparations & de toutes les *rétractations* auxquelles vous me condamnez.

En bonne foi , Monsieur , si l'un de nous deux devoit réellement se rétracter , pensez-vous encore que ce fût moi qui dût le faire ? Je vous en laisse l'arbitre , connoissant votre droiture. Les observations , que je viens de proposer , ne vous paroîtront peut-être plus de frivoles *conjectures* , qui démentent des *Auteurs aussi respectables* , que Matthieu Paris & Philippe Mouskes. Ces *conjectures* sont de véritables preuves , telles qu'on

64 QUATRIÈME LETTRE

peut les donner en matière historique, & des démonstrations irréprochables, auxquelles je ne craindrai point de m'abandonner, quoiqu'elles *contredisent des Auteurs contemporains, ou presque contemporains*. Je manquerois aux règles de la saine critique, si je ne me servois de son flambeau, pour dissiper des erreurs grossières.

Si vous aviez été informé d'une découverte, que M. de Sainte-Palaye a faite dans son Voyage à Rome, vous auriez eu à me proposer une objection, dont on peut être frappé. La bonne foi veut, que je ne vous la dissimule point, à condition que ma réponse la suivra immédiatement.

Ce Monsieur a trouvé, dans un des Manuscrits du Vatican, (a) dont l'écriture est de la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle, comme vous en jugerez par le fragment, qu'il a eu la bonté d'en faire tirer, & que je rapporte ici, il a trouvé, dis-je, une Chanson (b) de Thibaut, où le Copiste s'est avisé d'écrire en tête ces mots : *Le*

(a) No. 1522. pag. 169. vo.

(b) La XLII. du recueil, pag. 97.

Roi

SUR LES CHANSONS, &c. 65  
Roy de Navarre à la Reine Blanche. Voi-  
ci ce fragment.

Le roi de Navarre à la  
reine blanche.

**D**ame une riens vous demant.

Si cette pièce paroît décisive d'abord, elle ne soutient pas le second coup d'œil, on n'a même pas besoin d'une Loupe, pour en appercevoir les défauts.

Ce n'est qu'une copie, qui fut faite plus de cent ans après la mort de la Reine Blanche & de Thibaut; elle ne mérite pas la confiance, que l'on donneroit à une pièce originale, ou qui auroit été écrite du tems; elle prouve tout au plus, que le Copiste avoit ajouté foi à un bruit assez ancien, dont Matthieu Paris avoit imbu le Public.

Dès le premier Vers de la Chançon, le Copiste a omis le mot *merci*, qui se lit dans tous les autres Manuscrits.

Dame une riens vous demant.

I. Part.

E

## 66 QUATRIÈME LETTRE

Pour que le Vers ait son nombre & sa mesure, il doit être ainsi ;

Dame merci une riens vous demant.

Quelle confiance peut-on avoir à un Scribe, qui bronche au premier pas ?

De toutes les Chançons, il ne pouvoit en choisir une, qui convint moins, entre la Reine & Thibaut : ce n'est point une Chançon sérieuse, c'est un badinage, un *Jeu-parti*, où Thibaut demande à la Dame, ce que l'Amour deviendra après leur mort ; la Dame lui répond : « Par Dieu, Thibaut, l'Amour n'a ja-  
» mais fini sur terre, pour aucune mort,  
» & je ne sçais pourquoi vous faites cet-  
» te question, vous n'êtes pas encore  
» trop maigre. » Thibaut reprend la parole : « Dame, dit-il, vous devez être  
» convaincue, que je vous ai trop ai-  
» mée ; mais depuis que je vous aime  
» moins, j'ai repris ma graisse & mon  
» embonpoint. » Ensuite la Dame re-  
proche à Thibaut, qu'il la trompée : le reste du Dialogue est dans le même goût, il est terminé par ces paroles, que la Dame dit à Thibaut : « Ne vous  
» chagrinez point de ce que l'Amour

» vous fait souffrir pour moi , car s'il  
 » falloit que j'aimasse , j'ai un cœur qui  
 » ne sçait point dissimuler. »

Si la Chançon avoit été composée pour la Reine , Thibaut lui eût-il fait ouvrir le discours , par le jurement de *Par Dieu* ? Quelle idée auroit-on d'une Princesse , qui écriroit de ce ton ? La Dame après avoir badiné sur ce que Thibaut n'est point maigri , elle finit la conversation par un trait d'une Coquette des plus raffinée , en lui disant : *Que si elle aime un jour , il peut s'assurer qu'elle a un cœur , qui ne sçait point dissimuler.* Parler ainsi , c'est entretenir l'espérance d'un Amant , que l'on feint de maltraiter.

Les sentimens , les expressions de cette Chançon contrastent donc trop grossièrement avec le caractère & la Majesté de la Reine , pour n'être pas persuadé , que c'est une folle imagination du Copiste de la lui avoir adressée.

Cette adresse ne se trouve dans aucun des autres Manuscrits plus anciens , que celui-là.

Le Copiste a agi , comme il arrive quelquefois lorsqu'on intercepte des Lettres , sans date , & sans adresse ; on leur

68 QUATRIÈME LETTRE

donne le jour & le nom que l'on veut ; mais comme de pareilles Lettres seroient fans autorité, il en doit être de même de la surprise de ce Copiste.

Les bons monumens, Monsieur, les Auteurs contemporains seront mes seuls guides dans tout ce que j'écrirai, sans pourtant m'y abandonner, jusqu'à la superstition, quand je verrai qu'ils choqueront la vrai-semblance & la vérité. Je vous ai, Monsieur, une véritable obligation de votre Critique; elle m'obligera à peser tous les faits, dans le dernier détail; mon Histoire y gagnera; vous souhaitez, dites-vous, qu'elle paroisse bientôt, je la travaille de mon mieux; mais elle ne verra peut-être la lumière que trop tôt; je tremble de la mettre au jour, dans un tems auquel quantité de célèbres Historiens s'occupent à produire des chefs-d'œuvres.

Vous désirez encore, que je vous donne des preuves, qu'*Agnès de Beaujeu a été véritablement séparée de Thibaut*; je vous les ai montrées, ces preuves, en passant ici. Vous vîtes des Lettres du Roy Saint Louis, du mois de Fevrier

SUR LES CHANSONS, &c. 69

1234. par lesquelles il engage Thibaut à rendre à la Comtesse de Troyes, *dilecte & fideli nostre Comitissa Trecenti*, les Juifs de la Champagne, qui lui appartenoient. La Comtesse de Troyes, désignée dans ces Lettres, ne peut être qu'Agnès de Beaujeu; d'où il faut conclure, qu'en 1234. elle vivoit encore séparée de Thibaut, qui s'étoit remarié en 1232. à Marguerite de Bourbon. Je vous montrai aussi une Lettre de cette même Agnès: *Ego Agnès Comitissa Campanie, &c.* du mois de Juin 1226. dans laquelle elle nomme Aélide, Reine de Chipre sa Maîtresse, *Domine Aelidi magistre mee*; puisqu'elle lui étoit si dévouée dès ce tems, elle étoit donc en désunion avec Thibaut son mari.

Il me reste à vous demander en grâce, d'être persuadé, que la diversité, de nos opinions, n'altère en rien les sentimens d'attachement, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris, ce 23. Fevrier 1739.

*Un des Amis de M. le Président Bouhier, ayant bien voulu lui présenter de ma part les Lettres qu'on vient de lire, il eut la bonté de me faire une Réponse, dont je suis trop flatté pour résister à l'occasion & à l'envie, que j'ai de la rendre publique.*

\*\*\*\*\*

## CINQUIÈME LETTRE

*De M. le Président Bouhier, au sujet des Lettres précédentes.*

**J'**AI, Monsieur, bien des remerciemens à vous faire de vos curieuses Differtations sur l'objet des Amours du Comte Thibaut de Champagne. Je les ai lûes avec grand plaisir, & il me paroît difficile de ne se pas rendre à vos raisons, contre le préjugé commun. Ainsi je doute que le P. le Pelletier s'obstine davantage à le défendre. Il est surprenant que nos Historiens en ayent crû aussi légèrement Matthieu Paris dans une affaire, qui méritoit bien d'être examinée de plus près pour l'honneur

de la Reine Blanche. Mais le défaut de la plûpart de nos Auteurs , est de manquer de Critique. Du reste , l'endroit de Borel , que je vous ai indiqué , ne méritoit pas que vous me fîssiez l'honneur de faire mention<sup>(a)</sup> de moi. Mes études ont toujours été fort éloignées du détail de notre ancienne Histoire , que je n'ai jamais eu le loisir d'approfondir , comme je l'aurois souhaité. Pour l'Auteur de la Croisade de Saint Louis , dont vous m'avez envoyé un fragment , il a suivi le préjugé commun , & a fait comme nos Romanciers modernes , qui brodent à leur gré les amours de nos Princes & Princesses , sur le moindre indice qu'ils en trouvent. Mais quand on ne vous opposera , que de pareilles autorités , vous ne serez pas embarrassé de les couler à fond. Il est à désirer , que vous vouliez bien nous donner une Histoire du Comte Thibaut plus exacte , que ce que nous en avons. Personne n'est plus propre que vous à y réussir. Je compte que nous aurons ici dans peu de jours M. de Sainte Palaye , & nous y

(a) Pag. 62.

E iiiij

72 CINQ. LET. SUR LES CHANS, &c.  
parlerons bien de vous, & de vos des-  
seins littéraires. Personne assurément ne  
s'y intéresse plus que moi, ni n'est plus  
parfaitement que je le suis, Monsieur,

Votre très-humble, & très-obéissant  
serviteur,

LE P. BOUHIER.

*Dijon, 23. Avril 1739.*



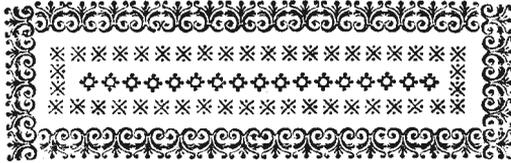
# RÉVOLUTIONS

DE LA

LANGUE FRANÇOISE;

*Depuis CHARLEMAGNE, jusqu'à*  
SAINT LOUIS.





# RÉVOLUTIONS

DE LA

LANGUE FRANÇOISE.

**I**L n'est point d'objet plus digne de la curiosité d'un François, que de sçavoir, quelles Révolutions la Langue qu'il parle a essuyées, avant d'arriver aux siècles, où elle a commencé de paroître à un certain point de gloire. Les Langues ont comme les Empires leur commencement, leur milieu, & leur fin. La nôtre, après bien des siècles & des vicissitudes, est parvenue à un degré, où il est à souhaiter, qu'elle demeure tant que la Monarchie durera; mais avant d'être montée à cet état brillant, par quels abaiffemens, & par quelles humiliations n'a-t-elle point passé? Elle a vû le Latin usurper des fonctions, qu'elle seule devoit remplir & la ré-

duire en Maître tyrannique , aux seuls droits , qu'il ne pût lui enlever : ses jours les plus beaux étoient réservés au tems du plus grand (a) , & à celui du (b) meilleur de nos Rois. J'entreprends d'en faire l'histoire , à commencer à Charlemagne , pour la continuer jusqu'au règne de S. Louis.

Quand je dis la Langue Françoisé , je ne prétends point parler des Jargons différens , que l'on parla en chaque Province , avant leur réunion sous l'empire d'un seul Monarque ; j'entends seulement parler de la Langue , qui fut d'usage à la Cour de nos Rois , & dans l'intérieur du Royaume.

Pour en marquer les différentes situations , je suivrai le fil de l'Histoire , en considérant les monumens qu'elle me présentera sur le sujet que je traite.

La Langue Françoisé , au commencement du règne de Charlemagne , étoit non seulement la Langue vulgaire à la Cour & dans tout le Royaume ; mais encore elle étoit d'un usage presqu'aussi beau que la Latine. On lit dans la vie

(a) Louis XIV.

(b) Le Roy.

de cet Empereur par Eginhar, qu'il voulut la réduire à des principes (a) de Grammaire ; cette tentative témoigne, qu'il la regardoit alors comme digne d'être cultivée, & qu'il en faisoit une estime singulière ; mais soit sa rudesse, qui le dégouta, soit quelque autre raison, il n'acheva pas ce qu'il avoit commencé ; bientôt il partagea ses affections entre elle, & plusieurs autres Langues qu'il apprit ; il ne se contenta pas, suivant le même Historien, de sçavoir la Langue paternelle, (b) *Nec patrio tantum sermone contentus*, il étudia les Langues Etrangères, & se forma si bien à la Latine, qu'il haranguoit aussi facilement en cette Langue, qu'en celle qu'il avoit sçûe dès sa naissance.

Les tems n'ont épargné aucun monument de la Langue paternelle de ce grand Roy, de sorte, qu'on ne peut en marquer l'idiome ; on sçait seulement, qu'on

(a) *Inchoavit & Grammaticam patrii sermonis.*  
Eginh. Duchesne, tom. 2. pag. 103.

(b) *Eloquentia copiosus erat, nec patrio tantum sermone contentus : etiam peregrinis linguis ediscendis operam dedit, in quibus Latinam ita didicit ut æque illa ac patria lingua orare esset solitus.*  
Eginh.

la nommoit François ou Francisque ; car au rapport du même Eginhar , les mots Latins *patrius sermo* , doivent s'entendre du François. « L'Empereur , dit-il , s'habilloit selon l'usage de la patrie , c'est - à - dire , à la François , *vestitu patrio , id est Francisco utebatur* .

La Langue avoit encore une autre dénomination ; on l'appelloit Romanse rustique , *Romana rustica* : les Evêques assemblés à un Concile de Tours en l'année 813. la nommerent ainsi au dix-huitième Canon , dans lequel ils arrêterent (a) , que pour donner au peuple une intelligence plus facile des Homelies , il y en auroit en chaque Eglise un recueil traduit en Langue Romanse rustique , ou en Langue Tudesque : ce Canon fut renouvelé en mêmes termes à un Concile tenu à Arles , en 851.

Cette dénomination de *Romanse-rustique* , étoit une définition plutôt qu'un nom simple ; c'est-à-dire , qu'on appel-

(a) *Easdem homilias quisque Episcopus aperte transferre studeat , in rusticam Romanam linguam aut Theoticam , quo facilius cuncti possint intelligere , quæ dicuntur*. Maan. Metrop. Turon. part. 2. p. 30.

la ainsi la Langue , soit pour marquer , qu'elle n'étoit qu'une émanation grossière de la Langue purement Latine , & la Romaine corrompue , soit parce que ceux , qui lui donnerent ce nom , voulurent faire entendre , que la Langue vulgaire étoit le langage des Laiques (a) & du peuple , qu'ils méfestoient comme étant des Rustiques , qui n'avoient aucune connoissance du Latin ni des Sciences.

Dès le premier âge de la Monarchie , il étoit ordinaire de distinguer les François en Sçavans & en Rustiques : la premiere classe étoit peu nombreuse , & presque déserte ; la derniere comprenoit tous les Laiques : « Aujourd'hui ( dit Gregoire de Tours , dans la Préface de » son Histoire , ) les Lettres sont méprisées , un Rhéteur Philosophe a peu » d'Auditeurs , on court en foule entendre un Rustique. *Philosophantem Rhetorem , intelligunt pauci , loquentem Rusticum multi.*

L'idée que présente le terme de *Rusti-*

(a) *Scriptores id se rustico scribere dicebant , ut qui ad rusticorum seu popularium sermonem proxime accederet.* Glossaire Ducange , préfat. pag. 29. édit. 1733.

*que*, a été approchant la même en tous les tems. Dans le nôtre, on auroit raison de rougir de s'entendre ainsi appeler ; alors on le supportoit sans honte ; sous ce mot l'on comprenoit tous les Laïques, sans aucune distinction. L'éloignement, qu'ils avoient pour tout ce qui appartient à l'Étude & aux Sciences, leur attira ce surnom : bornés aux seules fonctions de leur état, le Guerrier ne manioit que ses armes ; le Juge ne prononçoit que ses Arrêts ; le simple Citoyen, livré à une vie oiseuse, n'entendoit point ses vûes au-delà de l'administration des affaires de sa maison ; toutes les autres connoissances étoient pour eux un pays étranger & perdu ; ils croupissoient dans une ignorance absolue ; nulle politesse dans leurs façons, nul choix, nulle délicatesse dans leur langage ; le préjugé étoit si invétééré, qu'ils se faisoient une espèce de trophée de leur grossiere vertu, & de leur Rusticité.

Quand donc on disoit un *Rustique*, c'étoit désigner un *Laïque*, un *Seculier*, ces expressions étoient sinonimes ; faire quelque chose pour la Rusticité, c'étoit

toit travailler pour le général du monde, pour la Noblesse, & le Tiers-Etat : après la victoire, que Clotaire avoit remportée sur les Saxons, on en fit, suivant l'Historien de la Vie de Saint Faron de Meaux, un chant public, à l'usage de la Rusticité. *Carmen (a) publicum juxta Rusticitatem, per omnium penè volitabat ora.*

Les Ecclésiastiques seuls étoient exceptés de la Rusticité; ils se distinguoient par les titres de Clercs, de Philosophes, de Lettrés, & mettoient entre eux & les Laïques la même disproportion, qui est entre l'homme & la bête : « L'homme, dit (b) » Nicolas de Clairvaux, ne diffère pas » plus des animaux, qu'un Lettré d'un » Laïque; *Quantum à Bellis homines, tantum distant à Laicis Litterati.*

Le mépris des Laïques pour l'étude, rejaillit donc sur leur Langue; elle fut appelée (c) *Laïque* ou *Rustique* à cause d'eux, pour marquer que c'étoit leur Langue propre.

(a) Nouveau Recueil des Historiens François, tom. 3. pag. 505.

(b) *Ep. Nicolai ad Henricum comitem Trecentem.* Miscella Baluz. lib. 2. pag. 234.

(c) Glossaire Ducange, au mot *Laïca.*

On la nommoit quelquefois du mot simple Romans , *Romana* , sans y ajouter l'épithète de Rustique , comme S. Paschase Ratbert l'a écrit dans la Vie, qu'il a faite de S. Adelard , mort en 826. « Quand » Adelard , dit-il , (a) parloit le langage » vulgaire , à sçavoir le Romans , on au- » roit crû qu'il ne possédoit que ce lan- » gage. » Mais c'est avoir montré suffisamment la cause & l'origine de cette dénomination; revenons au passage d'Eginhar.

Il en naît deux conséquences : la première, que Charlemagne parloit fort bien la Langue Françoisse, comme étant la maternelle & la vulgaire du Royaume ; la seconde , qu'ayant conquis différentes Nations , il apprit non seulement leurs Langues , mais encore la Latine si parfaitement , qu'il la parloit fréquemment , & avec autant de volubilité, que la Françoisse.

On ne peut trop s'étonner , de ce que , contre l'ordinaire des Conquerans, un aussi grand Roy , qui aimoit sa Langue , n'assujettit pas les nouveaux peuples

(a) *Qui si Vulgari , id est Romana Lingua loqueretur , omnium aliarum putaretur inscius , nec mirum erat denique in omnibus liberaliter educatus ,* &c. Bolland. Januar. tom. 1. pag. 116. n. 42

ples à la parler ; & de ce qu'au milieu de ses triomphes , il préféra d'apprendre le langage des Vaincus , à la gloire d'établir parmi eux celui de leur Vainqueur.

La facilité qu'il eut d'apprendre ces Langues différentes , & sur-tout la Latine , fut une des principales causes du discrédit dans lequel tomba la maternelle , & l'époque , où la Latine reprit en France des racines si profondes , qu'elle obscurcit presque entièrement la vulgaire. En effet , pour faire voir combien la vulgaire perdit de prérogatives , il n'y a qu'à montrer celles qui furent accordées à sa rivale ; on jugera des honneurs enlevés à l'une , par ceux que l'on attribua à l'autre.

Personne n'ignore , avec quel zèle l'Empereur rappella en France les Lettres , qui en avoient été exilées. M. l'Abbé Lebeuf a fait sur cette matiere un Discours , qui mérita le prix de l'Académie des Belles-Lettres , dont ce profond Dissertateur est maintenant un des Membres : tout ce qu'il a recueilli de l'état des Sciences sous ce règne , montre l'ardeur du Souverain , à faire fleurir de nouveau les Langues Grec-

que & Latine. Cette ardeur paroît particulièrement dans une pièce de Vers, (a) que Pierre de Pise écrivit en son nom à Paul Varnefrid. Il le félicite de ce qu'il est un Philon en Hébreu, un Homere en Grec, Virgile, Horace, Tibulle en Latin; il lui marque sa reconnaissance des soins, qu'il prend nuit & jour, pour lui ouvrir les routes des Grammaires Grecque & Latine, & ne dit rien de la Langue maternelle. De ce silence on tire la conclusion, que son zèle pour les Langues sçavantes avoit éteint en lui le goût de la Françoisé; & que l'indifférence, où il la laissa, interrompit son progrès. Si la prédilection, que Charles témoigna pour rétablir les Sciences dans ses États, produisit d'heureux effets en dissipant l'ignorance, il est certain aussi, qu'elle ne pût, que nuire à l'avancement de la Langue Françoisé.

Les Sciences, qui rentroient dans le Royaume y reparurent sous la Langue Latine, qu'elles ont préférée dans tous les tems aux Langues Vulgaires. Les Maîtres célèbres, Paul Varnefrid, Pierre de Pise, Alcuin, Theodulf, Leïdrade,

(a) Nouv. Dissertations de M. Lebeuf, p. 404.

& d'autres , que l'Empereur fit venir , étoient ſçavans & étrangers parmi nous : c'en étoit trop , pour que la Langue du pays les touchât ; ne l'eſtimants point , & la connoiſſants encore moins , ils ne purent qu'en inſpirer le mépris à leurs Diſciples , qui à l'exemple des Maîtres , continuerent à regarder la Langue Vulgaire , comme barbare & inutile.

Alcuin , dans le deſſein de faire voir , que la Langue Latine , auroit dû être celle de tous les âges & de toutes les Nations , ſemble avoir affecté de mettre dans ſa Grammaire , deux Interlocuteurs , dont l'un eſt jeune François , & l'autre jeune Saxon , qui ſe font en Latin des queſtions Grammaticales , que le Maître décide en cette même Langue : ainſi , dès la plus tendre jeuneſſe , on apprenoit à lui donner la préférence ſur la Vulgaire , dont on négligea entièrement l'étude : elle fut livrée à l'ignorance du Public , qui la fit plier ſous ſon caprice ; nulle règle , nulle Grammaire n'en corrigeoit les écarts ; en quel déſordre & en quelle ruſſicité cette liberté effrénée ne dût-elle pas la précipiter !

Au lieu d'employer la Langue Vul-

gaire , à faire les instructions sur la Religion , les premières Ordonnances de Charlemagne enjoignirent qu'elles fussent faites en Latin : « Que les Evêques , » dit-il (a) , prêchent la Foi , & l'expliquent à tout le Peuple : les Prêtres (b) , continue-t-il , doivent lui apprendre sans cesse le Simbole & l'Oraison Dominicale. Ils auront attention d'envoyer aux Ecoles leurs Enfants , afin qu'instruits de la Foi & de l'Oraison , ils puissent enseigner les autres , dans les maisons (c). Celui , qui ne pourra faire autrement , apprendra du moins ses prières en sa Langue ». Par ces derniers mots l'on voit , que l'Ordonnance vouloit , que l'instruction fût faite en Latin ; & que par une exception , on pouvoit seulement la faire en François , à ceux , qui ne l'auroient pas entendue autrement.

Le cas de l'exception arrivant fréquemment , on étendit davantage cette

(a) *Capitul. Baluz. an. 789. p. 59.*

(b) *ibid. p. 855. c. 161.*

(c) *Filios suos donent ad scholam , ut domi alios docere valeant : qui vero aliter non posuerit , vel in sua lingua hoc discat.*

liberté par un troisiéme (a) Reglement , qui enjoignit de faire les mêmes instructions dans la Langue , qu'un chacun entendoit. *Nullus sit Presbyter, qui in Ecclesia publicè non doceat, lingua, quam auditores intelligant.*

Non seulement Charlemagne auroit désiré de faire passer la Langue Latine , au préjudice de la Vulgaire, dans les instructions les plus familières ; il l'établit absolument dans les Conseils , & les Tribunaux de Judicature , que l'on doit regarder comme le pays propre de la Langue maternelle.

Les Ministres du Roy , ses Courtisâns entraînés par son exemple , & pour se mettre en état de faire exécuter ses ordres , dans les cantons différens , où il les envoyoit , furent obligés d'apprendre la Langue Latine , puisqu'elle devint la seule usitée dans l'exercice des emplois , qui leur étoient confiés. A cette occasion , on peut répéter un mot de Pasquier , & dire , que le Latin fut la Langue *Courtisane* , par le grand crédit qu'il gagna à la Cour.

Aux Assemblées générales du Royau.

(a) Capitul. pag. 254. c. 185.

F iiij

me , où la Langue Françoisé auroit dû paroître plus qu'à toute autre occasion , les affaires , que l'on mettoit en délibération , se traitoient en Latin. Les Loix que l'Empereur y arrêtoit par le conseil des Grands & du Peuple , étoient prononcées en cette même Langue.

Les Magistrats Généraux & Particuliers des Provinces , connus sous le titre de Comtes , dictoient leurs jugemens en Langue Latine ; les Avocats , les Parties qui plaidoient n'en connoissoient pas d'autre ; les Testamens , les Actes privés , les Ecritures , que l'on appelle au Palais des Requêtes , des Interrogatoires , des Informations ; en un mot , tout ce qui étoit de Justice & de Procédure étoit rédigé en Latin. « Que les Comtes (a) , dit une Ordonnance , les Centeniers , & les autres Nobles apprennent bien leur Loi. »

Comme la Loi étoit écrite en Latin , les Comtes , les Centeniers , & les autres hommes Nobles , furent non seulement dans l'obligation de le sçavoir , mais aussi

(a) *Comites & Centenarii & ceteri Nobiles viri legem suam pleniter discant.* Capitul. tom. 1. pag. 876. c. 260.

dans celle de le parler, lorsqu'ils exercoient les fonctions de Magistrats : aux termes de cette Ordonnance, la Magistrature n'étoit occupée que par des Nobles.

Le Latin ayant donc remporté sur la Langue Vulgaire, la glorieuse prérogative de servir aux circonstances les plus utiles & les plus honorables de la Société ; il passa de même aux monumens, & aux ouvrages de simple curiosité.

Charlemagne, à l'imitation des Gaulois (a) & des Germains (b), qui écrivoient en Vers les Annales, & les Vies de leurs Rois, recueillit & apprit de mémoire les pièces de Vers anciens & barbares, faites pour perpétuer la mémoire des guerres, & des Gestes des Rois ses prédécesseurs : *Barbara & antiquissima carmina, quibus veterum Regum actus & bella canebantur scripsit, memoriæque mandavit.*

On ne doutera point, que ces Vers ne fussent Latins, en les comparant à ceux, que nous avons au sujet de la défaite des Saxons, par Clotaire, les-

(a) *Galli numerum versuum ediscere dicuntur.* Cæf. lib. vi.

(b) *Carmina apud Germanos unum memoriæ & annalium genus est.* Tacit. de morib. German.

quels je rapporterai (a) ailleurs.

L'amour de l'Empereur pour le Latin alla si loin, qu'il y a apparence, qu'il le parloit quelquefois dans la conversation avec ses familiers. Du moins, Alcuin l'ayant choisi pour Interlocuteur dans sa Rhétorique & dans sa Dialectique, l'a fait parler en cette Langue. Ses Lettres, qui sont l'image de la conversation, sont aussi en Latin; entr'autres celle qu'il écrivit à Fastrate sa femme, pour lui mander la nouvelle d'une victoire, qu'il venoit de remporter, est d'autant plus remarquable, qu'elle s'adresse à une Dame. Il y en a plusieurs d'Alcuin (b), qu'il écrivoit de même à l'Empereur & à des femmes.

Enfin, tout porte l'empreinte de l'humiliation de la Langue Françoisse, & en même tems, celle du triomphe de la Latine. En repassant sur l'état des hommes, qui étoient employés différemment à l'administration du Royaume, en considérant les Loix, les Ordonnances, la police générale & particulière, les Monumens publics, l'état des Sciences; on voit avec

(a) Discours de l'ancienneté des Chançons.

(b) *Op. Alcuini.*

Étonnement, qu'une Langue étrangere enleva à la maternelle des fonctions, qui par les droits du pays & de la naissance, auroient dû la regarder seule.

Que l'on eût renfermé le Latin, dans ce qui étoit du ressort des Sciences, ces bornes auroient été légitimes; la carrière des Belles - Lettres ne fera jamais ouverte, qu'à ceux qui le sçauront; mais en étendant son empire, aussi loin qu'on le fit, c'étoit une suite de l'asservissement des Gaules aux Romains, qui en soumettant l'Univers, auroient voulu, pour monument de leur domination, y faire régner leur Langue, & par elle étouffer toutes les autres. A cette époque remonte l'origine du crédit immense, que le Latin prit dans nos contrées; crédit, qui se renouvela sous l'empire, dont nous parlons.

Quelqu'autorité cependant, que Charles lui eût donnée, le nouvel ordre, qui survint de sa part, de faire à l'Eglise les instructions dans la Langue, que chacun entendoit, les noms François qu'il imposa à chaque mois de l'année, le Canon du Concile de Tours, qui prescrivit de traduire les Homélies en Langue Vul-

gaire, font connoître, que les Laïques, & le gros de la Nation, si l'on peut parler ainsi, demeurèrent attachés à la Langue de leurs peres, qu'ils n'en eurent pas plus d'ardeur pour le Latin, qui ne fut jamais la Langue Maternelle ni la Vulgaire des François, comme quelques Auteurs l'ont pensé. Nous trouvons à regret cette opinion dans l'Histoire Littéraire (a) de la France; le glorieux objet de cet Ouvrage, la vaste littérature des Auteurs, qui le composent, ne doivent rien perdre de leur juste réputation, pour cette erreur, qu'une tradition assez uniforme sembloit justifier. La Langue Françoisé, durant la grande réputation de la Latine, fut seulement éclipseé & non anéantie.

Nous avons déjà observé, que deux causes principales en avoient entraîné la chute, l'ignorance des Laïques, & l'amour excessif de Charlemagne pour le Latin. A ces deux causes premières, se joignirent l'affectation des Ecclésiastiques, qui auroient eu honte d'écrire en une autre Langue, que la Latine, & la nécessité commune à tous de l'enten-

(a) Tom. v. pag. 182.

dre : le nuage épais, dont notre Langue fut couverte, ne s'éclaircira qu'à mesure, que ces causes de son avilissement se dissiperont.

A la fin du règne de Charlemagne, deux Langues eurent donc chacune leurs droits & leurs usages marqués. La Vulgaire fut destinée aux fonctions les plus ordinaires & les plus étendues de la vie, à converser & à se parler les uns aux autres; négligée, livrée à elle-même, elle n'avoit rien, qui ne fût grossier & barbare, on ne sçavoit ce que c'étoit de s'en servir pour écrire : la Latine eut un partage moins vaste à certains égards, mais plus noble & plus glorieux : elle fut réservée aux usages de l'Eglise, dans les Chaires, dans les Tribunaux, à toutes les occasions, où il falloit parler en public, aux Ecrits de quelque genre, qu'ils fussent, utiles, nécessaires, ou simplement curieux, publics, ou particuliers; chérie, cultivée, son état fut brillant; il n'y eut personne dans le Royaume, de quelque état & condition qu'il fût, qui ne dût l'entendre, quand même il ne sçavoit, ni la parler, ni l'écrire aisément.

L'usage, arbitre souverain des Lan-

gues , ayant établi & confirmé ces partages , il s'est écoulé plusieurs siècles , avant que la Langue Françoisise ait tenté de rentrer dans les droits , dont elle s'étoit laissé dépouiller.

Louis le Débonnaire , en montant sur le Trône , ne fut occupé par rapport aux Sciences , qu'à soutenir les établissemens , que son pere avoit commencés : ses soins , ses attentions se tournerent encore du côté des Lettres Latines , qu'il protegea , & qu'il anima autant qu'il le put : c'est à ce point de vûe , que l'a représenté M. l'Abbé Goujet , dans sa sçavante Dissertation sur l'état des Sciences sous son règne.

Cet Empereur fit tout pour la Langue Latine , rien pour la Maternelle ; il envoya en l'année 823. dans les Provinces de son Empire , des Commissaires-Examineurs , auxquels il enjoignit par l'instruction (a) qu'il leur donna , d'avertir les Evêques , de ne pas négliger plus long-tems d'établir des Ecoles aux endroits , où il n'y en avoit point , pour élever , & pour instruire les Ministres de l'Eglise , « comme ils le lui

(a) Capitul. tom. 1. pag. 634.

» avoient promis , dit - il , à la dernière  
 » Assemblée d'Attigny. »

Les Ecoles , dont par ce Mémoire il ordonnoit de presser l'institution , n'étoient qu'une suite de celles , que Charlemagne avoit déjà répandues de toutes parts , dans lesquelles les Sciences & les Arts se traitoient en Latin , & où l'on n'apprenoit rien , pour perfectionner la Langue Maternelle.

La Poësie , ou pour mieux dire , la fureur de faire des Vers , vint au plus haut point sous son règne : ce fut le véritable siècle de la Métromanie ; cependant parmi tant de Poètes , dont on a les Ouvrages entiers , ou de simples notions , aucun n'a écrit en Langue Maternelle. Les Vers même , que Walafrid; Strabon présenta à l'Empereur & à l'Impératrice sa femme , les Lettres que (a) Frothaire leur écrivit , sont en Latin , ce qui prouve l'indifférence affectée , que les Sçavans avoient pour la Langue Françoisé.

L'Assemblée d'Attigny , dont l'Empereur parloit , fut remarquable par rapport à la Langue : il y tint conseil en

(a) Duchesne , tom. 11.

présence des Evêques & des Grands du Royaume, qui le reconcilierent avec ses freres, à qui il avoit fait couper les cheveux. Ensuite de sa réconciliation, il fit une confession & une pénitence publique de sa faute, & des mauvais traitemens, que Bernard son neveu, fils de Pepin, l'Abbé Adelard & Walache son frere avoient essuyés de sa part.

L'Historien (a), qui nous a conservé la mémoire de cet événement, ne dit point, que la confession ait été faite en Langue Françoisé, d'où l'on doit présumer, que l'Empereur la fit en Langue Latine. Dix ans après cette première confession, il en recommença à Soissons une pareille, si ce n'est la même, dont on a l'acte Latin imprimé (b) dans les Historiens de la France.

Quoique ces deux confessions fassent preuve, que la Langue Latine étoit usitée aux occasions célèbres, & peut-être même au tribunal de la Pénitence, cependant elle ne faisoit point la Langue Vulgaire de l'Empereur, ni celle des peuples de la France.

(a) *Annal. Eginh. an. 823.*

(b) *Duchefne, tom. 2. pag. 333.*

L'Annaliste

L'Annaliste de Mets & Thégan ont loué ce Roy de ce qu'il parloit le Latin également comme sa Langue naturelle, *Latinam vero Linguam, sicut naturalem æqualiter loqui poterat*; d'où il est évident, qu'il y avoit une Langue Françoise Vulgaire. La louange, que ces Historiens donnent au Roy, tombe sur ce qu'il parloit la Langue Sçavante, aussi facilement que la Maternelle, qui demeura sous son Empire, dans l'état où il l'avoit trouvée à son avènement. Passons aux régnes de ses Fils.

Loin de nous l'image affreuse des guerres civiles, qu'ils eurent entr'eux; il n'en faut rappeler, que ce qui peut servir à notre sujet. Lothaire l'aîné fut Empereur & Roy de l'Italie; Louis eut ses États au-delà du Rhin, on les nommoit Germanie, ou France Orientale; Charles, surnommé le Chauve, eut le Royaume de France.

Ces partages ne se firent point sans occasionner des guerres entre les trois Freres. En l'année 842. Louis & Charles s'unirent contre Lothaire, par des sermens solempnels, qu'ils firent à Strasbourg, chacun dans la Langue Mater-

I. Part.

G

nelle , qui étoit d'usage parmi le peuple soumis à son Frere. Louis (a) fit d'abord son serment en Langue Romane , qui étoit celle du peuple de Charles , & Charles jura en Langue Tudesque , que le peuple Germain parloit ; les peuples prononcèrent aussi leurs serments dans les Langues qui leur étoient propres ; ce seroit ici le lieu de les rapporter , s'ils n'étoient aussi communs , qu'ils le sont ; par cette raison , je ne transcrirai , que celui du peuple François en Langue Romane , avec la traduction littérale à côté.

*Si Lodhuwigis sagrament que son fradre Karlo jurat , conservat & Karlus meos sendra de suo part non los ranit , si io returnar non <sup>1</sup> lo pois , ne io ne neuls cui eo returnar int pois , in nulla adjugha contra Lodhuwig nim <sup>2</sup> li iver.*

Si Louis, (le) serment que son frere Charles jure , conserve & Charles mon Seigneur de son côté ne le tient , si je détourné ne le puis ni moi ni aucun autre retourner ne le peut , en nulle aide contre Louis avec lui irai.

Quelque torture qu'on puisse se donner , pour trouver une Analogie par-

<sup>1</sup> *limi* || <sup>2</sup> *si*

(a) *Lodhuwicus Romana , Karolus vero Teudisca lingua juraverunt.* Nitard. an. 842.

faite, & une ressemblance marquée entre cette ancienne Langue Françoisé nommée Romanse, & celle qui a paru depuis, on ne peut l'appercevoir.

Ce langage Romans, ou François, étoit un composé de verbes Latins & de noms, qui ne sont ni François, ni Latins, quoiqu'ils ayent une terminaison Latine. M. l'Abbé (a) Longue-rue a prétendu, que le Catalan est encore cette ancienne Langue : M. Huet, & l'Historien du Languedoc veulent, que le Provençal soit celui-là même, moins changé dans cette Province, qu'ailleurs.

A travers l'obscurité de ce langage, on démêle, que les Rois se jurèrent un attachement & une fidélité à toute épreuve, & que les peuples firent serment de ne point aider celui des deux, qui manqueroit à sa parole ; mais l'Histoire nous a entièrement dérobé, par quelle raison les Princes se servirent en ce moment de la Langue populaire, tandis qu'aux autres occasions, sous les Empereurs précédents, la Langue Latine

(a) Memoires manuscrits,

fut toujours ufitée dans les actes publics & particuliers.

Il faut attribuer, fi je ne me trompe, ce changement à l'ufage qu'il (a) paroît, que les anciens Germains, & leurs Rois, prédéceffeurs de Pepin & de Charlemagne, eurent de parler la Langue Tudesque ; ufage que Charlemagne & Louis le Débonnaire fufpendirent dans les occafions publiques, & que Louis II. Fils du Débonnaire rétablit, lorsque fous fa domination la Germanie forma de nouveau un Royaume particulier.

Le zèle de ce Roy pour le rétabliffement de la Langue Teutonique parut en plufieurs occafions. Dabord, il eft vrai femblable, que ce fut lui, qui comme aîné, exigea de fon Frere, que leurs fermens, puisqu'ils les faisoient dans

(a) *Litterarum secreta viri (Germani) pariter ac femina ignorant.* Tacit. de morib. German.

Au rapport de M. Pelloutier dans fon hiftoire des Céltes, Wlphilaſ du tems de Conſtantin, leur prêcha le Chriſtianifme, & traduifit l'écriture Sainte en leur Langue, pag. 399.

Keron, Moine de Saint Gal, compoſa dans le huitième ſiècle, plufieurs Livres de piété en langue Tudesque. *Hift. Litter. de la France, tom. 5. Avertif. p. 1x.*

une ville de la Germanie , fussent en langage Vulgaire , afin d'en imposer à son peuple , & pour donner plus d'éclat à une Langue qu'il chérissoit.

Otfrid , Religieux de Wisembourg son sujet , ayant mis en (a) Vers Tudesques rimés , les quatre Evangélistes , les lui dédia : si l'Auteur n'avoit pas été persuadé , qu'un Ouvrage en Langue Vulgaire étoit du goût du Roy , le lui auroit-il présenté ?

Depuis la cérémonie éclatante des serments , dont je viens de parler , quand les Rois François ont été en quelque ville voisine du Rhin , ou de la Moselle , ils n'ont pas manqué , soit par usage , soit par simple déférence pour les Germains , de parler publiquement en langage populaire , comme on le connoîtra , par quelques - uns des faits , que je vais tirer de notre Histoire.

Les deux mêmes Rois Louis & Charles , signerent en l'année 860. un traité de paix , avec leurs Neveux , enfans de Lothaire ; la paix fut proclamée à Colobents , en Langue Tudesque & Ro-

(a) *Thef. Antiq. Teuton.* Edit. Joan. Schilter. tom. 1.

manse , ainsi qu'on le voit , par la proclamation qui a été imprimée , avec les Capitulaires (a) de nos Rois.

Après la mort de Louis le Germain , son Royaume fut partagé entre ses trois Fils , Carloman , Louis & Charles , qui se lierent par un serment d'union , dont suivant l'Annaliste (b) de Fulde , on trouvoit de son tems , les Lettres écrites en Langue Teutonique.

Charles , le plus jeune des trois , eût l'esprit aliéné ; on crut , que c'étoit une obsession ; il fut conduit à l'Eglise , pour demander à Dieu sa guérison ; au moment que le Célébrant dit l'Evangile , le malade fut (c) agité de convulsions , & s'écria en Langue Teutonique , *Veh, veh,* & continua ce cri jusqu'à la fin de la Messe.

Ces faits prouvent incontestablement qu'à toutes occasions publiques & privées , les Princes Germains se servoient toujours de leur Langue Vulgaire , &

(a) Capitul. tom. 2. pag. 138.

(b) *Cujus sacramenti textus Theutonica lingua conscriptus in non multis locis habetur.* Duchesne , tom. 2. pag. 570.

(c) *Annal. Bertin. an. 873. Aimon. l. 5. c. 30.*

qu'aux mêmes occasions, nos Rois y étans, ufoient pareillement de la Romanse. Voici un fait, qui achevera de montrer, qu'on ne parloit point d'autres Langues que les Vulgaires, lorsque les Rois de France s'assembloient avec l'Empereur, dans une ville de l'Empire.

Flodoard rapporte, qu'au Concile, que le Pape Agapit II. convoqua à Engelheim en l'année 948. pour examiner les divisions, qui étoient entre le Roy Louis d'Outre-mer, & Hugues Duc de France, entre Artaud Archevêque de Rheims, & Hugues de Vermandois, élu au même Archevêché, le Roy qui étoit assis à côté de l'Empereur Othon I. se leva pour faire le récit de ce qui lui étoit arrivé, depuis son retour en France; l'Archevêque Artaud parla ensuite, & présenta un manifeste, qui fut traduit (a) en Langue Tudesque, à cause des Rois, devant qui il parloit.

On ne présuamera pas, que cette traduction ait été faite, parce que les deux

(a) *Post litterarum recitationem, earum propter Reges, juxta Theotiscam linguam interpretatio facta fuit.* Frodo. Chroni. an. 948.

Rois n'entendoient point le Latin , dans lequel le Manifeste étoit écrit vraisemblablement : on ne présuamera pas non plus , que le Tudesque fût la Langue Vulgaire de la France , parce que s'il l'avoit été , le Roy & l'Archevêque n'auroient eu qu'à le parler , la traduction du manifeste devenoit superflue : il ne fut donc traduit en Langue Tudesque , que parce qu'il étoit d'usage de s'en servir dans l'Empire , aux entrevûes des Rois de France & d'Allemagne.

Le texte de Flodoard pris à la lettre , le fait entendre ainsi ; car il dit , la traduction fut faite , *propter Reges* , à cause des deux Rois ; c'est - à - dire , que pour se conformer à l'usage , il falloit que l'acte fût rédigé en Langue Vulgaire , parce que les Rois étoient présents.

Cette chaîne de faits prouvent , que depuis le règne de Louis II. Roi de Germanie , Fils de Louis le Débonnaire , la Langue Teutonique fut toujours employée dans les Traités publics , que les Rois de France firent avec les Germains , & que par cette raison seule , nos Rois parloient la Langue populaire , quand

ils arrêtoient quelque acte sur les terres de l'Empire : ce fut par cette même raison , que Louis & Charles prononcèrent chacun en la Langue de son peuple les serments, dont je viens de parler.

Plusieurs Sçavants (a) trompés par ces faits , ont prétendu , que la Langue Tudesque des Germains avoit été aussi celle des François : Juste - Lipse (b) a dit , que les Grands & les Personnes Nobles ne parloient que Teutonique , & que la Langue Romane Rustique appartenoit au peuple seul : mais il n'a eu cette idée que pour n'avoir point assez distingué les deux Nations , ni les Langues qui appartenoit à chacune d'elle. Le Tudesque ne s'étendoit point hors des Etats de la Germanie , & le Romans étoit renfermé dans ceux des François.

Cette division des deux Langues est marquée non seulement par l'Histoire

(a) *Maquardus Freher. Ruinar. Append. Grægor. Turon. n. 1367.*

(b) *Apparet Theotiscam tunc honestiorum & nobilium fuisse, Rusticos & viliores Romana illa corrupta usos. Ep. 44. ad Belg. Cent. 3.*

des Serments que j'ai rapportée; elle l'est aussi dans les Annales du Moine de S. Gal, qui a écrit les Gestes de Charlemagne, par ordre de Charles le Chauve; il s'exprime ainsi : « Le (a) Pape » envoya à l'Empereur deux Chantres » Italiens, pour corriger le Chant d'E- » glise. L'un d'eux fut destiné à l'Eglise » de Mets; son Chant eut une si gran- » de réputation, qu'encore aujourd'hui, » parmi ceux du pays qui parlent La- » tin, on appelle un Hymne, un » *Chant Mecien*; nous, qui parlons » Teutonique, nous le nommons *Me-* » *ten*, ou par dérivation Grecque *Me-* » *tiscien*. »

Cette autorité est précise; on ne peut douter que le Teutonique ne fût le langage des pays que le Rhin baigne, puisque l'Abbaye de Saint Gal, d'où cet Historien écrivoit, est dans la Suisse, qui est en partie sur les bords de ce Fleuve.

(a) *Qui Latino sermone utuntur Ecclesiastica Canzilaena dicitur Metensis: apud nos vero, qui Teutonica seu Teutisca lingua loquimur Mete, vel secundum Græcam derivationem usitato vocabulo Metisca nominatur.* Annal. Fulden. an. 876.

Deux Auteurs célèbres, Fauchet & Pasquier, ont voulu nous faire honneur des Poësies d'Otfrid, Religieux de Wisembourg, dont je viens de parler; mais quoique ce ne soit pas absolument une usurpation de regarder ces Ecrits comme des Ouvrages produits par les François, puisqu'au tems qu'ils ont été composés, les Germains étoient soumis à nos Rois, & se nommoient François, Otfrid lui-même ne les appelle pas autrement, dans sa dédicace au Roy, & dans le premier Chapitre de son Ouvrage, où sous ce nom il fait leur éloge : néanmoins en se renfermant dans les bornes qui nous séparent aujourd'hui de l'Allemagne, les Ouvrages écrits en Langue Teutonique, ne sont point à nous; les Allemands ont raison de les revendiquer; leur Langue a été du bel usage dans les Ecrits, plusieurs siècles avant la nôtre, dont je reprends l'Histoire, où je l'ai laissée.

Charles le Chauve aimait les Lettres : un Historien ancien l'a loué, de ce qu'au milieu des guerres, qui agitoient son Royaume, les Muses trouvoient en lui un protecteur zélé; cependant il ne

fit rien de plus que ses prédécesseurs pour la Langue Françoisé, si nous en exceptons les Cérémonies de Strasbourg & de Coblents, où nous avons dit, qu'il la parla en présence de tout le peuple.

On trouve épars dans les Annales de Saint Bertin, quelques termes de la Langue Vulgaire de son tems, lesquels malgré les changemens arrivés à notre Langue, se reconnoissent encore.

A l'année 862. elles font (a) mention d'un habillement de lin, que l'on nomme, disent-elles, en Langue Vulgaire, *Camisium*. Ce même habillement, nous le nommons à présent, une *Camisole*. En un autre endroit l'Annaliste rapporte, qu'au mois d'Octobre de l'année 876. les Normands entrèrent dans la Seine, avec environ cent grands batteaux, que ceux de notre pays, dit-il, appellent *Bargas* (b); de *Bargas*, est venu notre mot moderne, *Barque*.

(a) *Vestitum lineum, quod Camisium vulgo vocatur, levigare cupiens, &c.*

(b) *Normanni cum C. circiter navibus magnis, quas nostrates Bargas vocant. . . Sequanam introierunt, &c.*

Ces foibles traces de la Langue , & quelques-autes , que l'on pourroit encore rassembler , montrent tout au plus , qu'il y en avoit une Vulgaire subsistante , indépendamment de la Latine. Mais s'il n'est pas impossible de démontrer son existence , d'un autre côté l'on n'apperçoit rien , dont elle puisse tirer du lustre.

Après le décès de Charles , parurent sur le Trône , une suite de Princes foibles , incapables de soutenir la Majesté Royale : les Normands ravagerent le Royaume ; notre Langue , parmi ces défordres , ne put qu'exister , sans prétendre à rien de plus. La révolution , qui vint changer la face générale du Royaume , lui fut encore plus fatale.

Si jusqu'à ce tems on ne parloit dans toute l'étendue du Royaume qu'une même Langue Vulgaire , bientôt cette Langue fut divisée , en autant d'idiomes , qu'il y eut de Seigneurs , de Ducs , de Comtes , qui tranchants chacun du Souverain , tinrent dans leurs cantons particuliers , un Palais & une Cour , où le caprice & l'usage établirent une Langue propre à chaque lieu. Ce fut la vérité.

ble confusion de Babel. Un Breton n'entendoit pas un Provençal : celui-ci auroit eu besoin de truchement en Bourgogne , & ainsi des autres Provinces. On conçoit , que dans un tel cahos des Langues Vulgaires , le Latin dut devenir plus commun , que jamais , par la force de la nécessité. Ce fut par son moyen , que ces peuples différens purent entretenir entr'eux une Relation & un Commerce , dont les habitans d'un même Royaume , quelque divisé qu'il soit , ne peuvent se passer , soit pour les besoins , ou pour les simples agrémens de la vie.

Il semble , qu'Hugue Capet , en montant sur le Trône , fut moins indifférent , que ses prédécesseurs , à faire paroître la Langue , que parloit le peuple , qui venoit de se soumettre à son Empire. Cette Langue commença sous son règne à se montrer en des occasions célèbres , où la Latine s'étoit maintenue jusqu'alors avec hauteur ; Aimon (a) Evêque de Verdun , harangua en François le Concile , qui fut assemblé à

(a) *Aimo Episcopus surrexit & Gallicè Concionatus est.* Concil. Hardui, tom. 6. p. 734.

Moufon sur Meuse en l'année 995. En quelle assemblée plus auguste la Langue pouvoit-elle paroître ? Entre les chefs d'accusation, dont on chargea Arnoulf Archevêque de Rheims, pour avoir fait ouvrir les portes de cette Ville à Charles de Lorraine, on lui reprocha (a) un traité d'association, qu'il avoit fait en François, avec les ennemis du Roi.

Ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume, les Evêques, les Princes commencerent donc alors à faire usage de notre Langue dans les Ecrits ; elle rentra, pour ainsi dire, dans une partie du patrimoine, qu'elle avoit souffert qu'une autre lui ravit. Cependant, de trop grands soins détournèrent Hugues de l'étude, pour croire, qu'il se soit beaucoup occupé à faire fleurir la Langue Françoisé.

Son Fils Robert, affermi sur le Trône, y porta l'amour (b) & la connoissance des

(a) *Addebans etiam de pactis & constitutis in vulgari lingua, cum eodem habitis.* Depositio Arnulfi. Duchesne, tom. 4. p. 110.

(b) *Dominus Robertus sciens litterarum.* Aimo in vita Roberti.

Belles-Lettres. Je ne marquerai point les progrès qu'elles firent sous son règne : M. l'Abbé Lebeuf a épuisé cette matière , dans sa nouvelle Dissertation sur ce sujet ; je continuerai seulement à rapporter ce qui regarde notre Langue.

Un Historien contemporain de ce Roy , nous fait entendre ; que ce Prince parloit sa Langue , avec beaucoup de délicatesse & d'éloquence ; il dit , » que Thierry , Duc de Lorraine , en- » voya plusieurs fois en Ambassade Nan- » tère , qui fut Abbé de Saint Michel , » à des Princes , & sur-tout au Roy de » France son Cousin , parce que (a) cet » Abbé avoit l'esprit vif , & qu'il étoit » très-habile dans la connoissance de la » Langue Françoisé , & *Linguae Gallicæ peritia facundissimus.*

Chaque expression de cet Historien peut souffrir un Commentaire , qui prouvera , que la Langue Françoisé n'étoit plus alors négligée , ni barbare , que c'étoit un mérite de la bien sçavoir , & un talent fort estimé de la parler exacte-

(a) *Quoniam noverat eum in responsis acutissimum & Linguae Gallicæ peritia facundissimum.* Chron. sancti Michaelis. Analect. t. 2. p. 391.

ment

ment , & d'une façon agréable : il montrera encore , que le Roy la chériffoit , puisque dans le choix des Envoyés , qu'on lui députoit , on avoit attention de nommer ceux , à qui elle étoit plus familiere.

Un autre passage de Dudon , Chanoine de Saint Quentin , qui écrivoit en l'année 1002. les Vies des premiers Ducs de Normandie , fait connoître , que la Langue Romane étoit la vulgaire de la Ville de Rouen ; cette Ville , quoique livrée à de nouveaux Maîtres arrivés du fonds du Dannemarc , conserva pour elle un attachement fidèle. Cet Auteur , après avoir dit , que Guillaume I. avoit apporté tous les soins imaginables à bien faire élever son Fils Richard (a) ajoute , qu'il choisit un lieu convenable à l'éducation , qu'il vouloit lui donner , « & comme la Ville de » Rouen se feroit de la Langue Ro-

(a) *Quoniam quidem Rotomagensis civitas Romanâ potius quàm Daciscâ utitur eloquentiâ , & Bajocacensis fruitur frequentius Daciscâ linguâ , quàm Romanâ , volo ut ad Bajocacensia deferatur quantocius mania , &c.* Histor. Normannor. lib. 3. p. 112. edit. 1619.

» manse plus habituellement que de la  
 » Danoise, & qu'au contraire, à Baieux  
 » l'on parloit le Danois plus ordinaire-  
 » ment, que le Romans; le Duc envoya  
 » son Fils à Baieux, pour le former  
 » dès l'enfance à parler aux Danois leur  
 » Langue aussi facilement, qu'on le fai-  
 » soit autrefois.»

La Langue Romane étoit donc d'un usage commun à Rouen, & cette Langue, que l'Historien anonyme du Concile de Mouson, & le Chroniqueur de Saint Michel, ont nommée *Gallica*, Française ou Gauloise, est appelée par Dudon *Romana*, Romane: ces deux mots *Gallica*, *Romana*, expriment une seule & même Langue, qui est la nôtre: on n'ajoute plus au mot *Romana* l'épithete *Rustica*. Si ce terme se retrouve encore dans quelque Ecrivain postérieur, comme dans Helgaud, qui a écrit la Vie du Roy Robert, lorsqu'il raconte, que ce Prince donna à un pauvre les franges d'or de son écharpe, ornement, dit-il, qu'on nomme *Lablellos* (a), en Langue Rustique; cet-

(a) Duchesne, tom. 4. pag. 34.

Ducange a expliqué le mot *Lablellos*, par Lam-

te expression n'est plus que la suite du préjugé, d'un Auteur qui étoit enivré du mauvais Latin qu'il parloit.

Si je ne craignois d'être trop diffus, je justifierois par d'autres autorités, qu'on donnoit plus communément à la Langue, la simple dénomination de *Romans*, & que celle de *Rastique* n'est échappée, que par humeur à quelques Ecrivains Ecclésiastiques : je rappellerois le passage de la Vie de S. Adé-lard, la proclamation de la paix, qui fut faite à Coblents en 860. où l'on ne trouve que le terme de *Romans*; je produirois un acte passé en 1114. par Clairambaut (a) de Chapes, un passage d'Ernaul, l'un des premiers Auteurs de la Vie de Saint Bernard, dans lesquels la Langue est seulement désignée sous le nom de *Langue Romanse*. On verra de même, que les premiers Auteurs, qui ont écrit en François, lui ont donné ce nom seul, & qu'aucun d'eux n'y a ajouté celui de *Rustique*.

*beaux*; il semble cependant qu'il signifie une *Echarpe*, telle que les hommes en portoient au dernier siècle.

(a) *Promptuar. antiquit. Eccles. Treccens. Camusat. fol. 308.*

Lambert Licors, en reprenant le Poëme  
d'Alexandre, dont je parlerai, dit dès  
les premiers Vers,

La verté de l'histoire, si com li Rois la fist,  
Un Clerc de Chasteau-Dun Lambert Licors li  
mist,  
Qui du Latin la trait, & en Romans la fist.

Le mot *Romans*, qui est dérivé, comme on le voit du Latin *Romana Lingua*, a été consacré depuis à désigner ces ouvrages légers, ces bagatelles ingénieuses, appelés *Romans*; ce nom leur est demeuré, non à cause des sujets, dont ils traitent, mais à cause du langage, dans lequel ils sont écrits, c'est comme si on disoit, *Livre composé en Langue Romanse*.

Dès le tems du Roy Robert, les familles se distinguoient par des furnoms François, comme on le voit dans la Charte, qu'il donna la premiere année de son règne, pour confirmer les Priviléges & les immunités de l'Eglise de Saint Denis, qu'il mit sous sa protection, « contre les entreprises (a), dit-il,

(a) Doubler, Hist. de S. Denis. Preuv. p. 823.

» de Burchard, surnommé *Barbu*, qui tenoit en fief de la même Eglise, un Château sur la Seine, à cause de sa femme » veuve d'Hugues, surnommé *Basseth*. »

Ainsi les Auteurs, qui ont fixé l'origine des surnoms aux Croisades, l'ont trop retardée; puisqu'ils étoient connus, lorsque cette Charte fut donnée.

Depuis ce Roy, il n'y a plus rien dans les Historiens, que j'ai suivis jusqu'à présent, concernant la Langue Françoise, il faut puiser en d'autres sources, pour les tems d'Henry & Philippe I.

Marbode, Evêque de Rennes, écrivoit sous ces Rois. Il composa entr'autres Ouvrages en Vers Latins, un Traité des pierres précieuses dont on a une traduction fort ancienne en Vers François; on croit qu'elle fut faite presqu'au même tems, que l'Ouvrage Latin; car elle se trouve dans le même Manuscrit, que le texte, dont l'Ecriture, au rapport de l'Editeur (a), a six cens ans d'ancienneté. On veut regarder cet Ouvrage comme le plus ancien, & le plus considérable en François, qui ait été

(a) D. Beaugendre, édit. 1708.

découvert jusqu'à présent ; le langage n'en est que vieilli , il est encore intelligible , pour peu que l'on soit versé dans ces sortes de lectures : j'hazarderois de dire qu'il fut fait à la fin du douzième siècle, si d'aussi habiles gens, que ceux à qui j'en ai parlé , ne le maintenoient aussi âgé , que le texte Latin. Néanmoins le François est parfaitement conforme à celui des Poètes , qui ont écrit depuis Louis le Jeune ; les rimes ne sont point d'une même suite , elles y sont entremêlées , comme dans le Roman de Brutus. Ces raisons pourroient faire douter , que la traduction soit aussi vieille qu'on le prétend.

M. l'Abbé Lebeuf vient de publier (a) des fragmens d'un Poème en Langue Vulgaire Limosine , qu'il assure avoir été composé sous le règne d'Henry I. Fauchet (b) a fait aussi imprimer quelques morceaux d'un Poème de Sainte-Foy d'Agen , écrit du même tems en Langue Gasconne. Quoique ces langages n'aient jamais été celui de la Capitale du Royaume , auquel j'ai fixé mes re-

(a) L'état des Sciences , &c. 1741. p. 68.

(b) Liv. 1. ch. vii.

cherches ; cependant ils me donnent occasion de remarquer , que dans les Provinces on a écrit en Langue Vulgaire beaucoup plutôt qu'à Paris ; le peuple , ou pour parler , comme on le faisoit alors , les Laiques Provinciaux se plaisoient davantage à entendre leur Jargon familier , parce qu'ils avoient moins de connoissance & de pratique du Latin , que les Courtisans & les Parisiens ; de sorte , que la paresse des Provinces en ces siècles-là , contribua à garentir notre Langue de sa ruine totale.

Ducange a rapporté dans la Préface de son Glossaire (a) , un acte fait environ l'an 1100. en Langue Limosine ; si cet acte a été copié sur l'original , il est plus ancien de près de cent cinquante ans que les premiers , que nous ayons en Langue Françoise.

Durant le règne de Philippe I. Guillaume , Duc de Normandie , se rendit Maître de l'Angleterre ; après en avoir été le Conquérant , il voulut en être le Législateur , il donna , ou plutôt , il renouvela à ses nouveaux sujets , leurs anciennes Loix ; le Président Fauchet (b) ,

(a) Pag. 36. (b) Liv. 1. ch. v.

& l'illustre Ducange (a), ont prétendu, qu'il les avoit fait rédiger en Langue Françoisé.

Il est vrai, qu'on en a une traduction fort ancienne ; mais depuis la Conquête de l'Angleterre, il ne se passa point assez d'années, jusqu'à celle, où elles furent promulguées, pour que la Langue Françoisé eut pû devenir celle du Peuple & des Magistrats Anglois. Guillaume fut couronné en 1066. il mourut vingt-un an après. Ce tems ne fut pas suffisant, pour avoir totalement renversé la Langue Angloise, & fait régner la Françoisé ; pourquoi donc auroit-il donné à ce Royaume un nouveau code dans une Langue, qu'il n'auroit pas entendue ? ces Ordonnances sont les mêmes, qu'Édouard son prédécesseur avoit publiées avant lui en Latin ; les Annales anciennes de l'Angleterre leur donnent une origine infiniment plus reculée ; elles la remontent à plus d'un siècle au-delà de la naissance du Sauveur ; elles en attribuent l'établissement, ainsi que celui de la Langue Angloise, au Roy du Vaillan.

(a) Pref. sur les établissemens de S. Louis.

DE LA LANGUE FRANÇOISE. 121

Cils mit les Langues & les Loix,  
Que encor tiennent les Anglois, &c.

comme l'a dit l'Auteur du Livre des Bretons, qui fut écrit au milieu du douzième siècle ; or puisque les premières Loix de ce Royaume, & la Langue Angloise, subsistoient encore en 1155. suivant cet Auteur contemporain, il n'est donc pas croyable, que Guillaume eût établi parmi cette Nation, une autre Langue, que la Naturelle.

Un sçavant Editeur a fait imprimer ces Loix sur deux colonnes, en un même volume ; il a donné au texte Latin, la place de l'original ; de ces observations tirons la conséquence, que le Latin en est le texte primitif, & que le François n'est qu'une traduction faite depuis, & peut-être plus d'un siècle après.

A propos de ces Loix, un Gentilhomme Suédois a remarqué (a), « qu'il » y a entre les anciens Codes des Nations Françoise & Suédoise, une » conformité parfaite de tous les mots » François, qui ne dérivent point du » Latin. »

(a) Pour & Contre, n. 228. p. 126.

Il a, sans doute, trouvé cette ressemblance en comparant les Loix de son pays sur la traduction de celles de Guillaume. Cette conformité est très-naturelle, par la raison que la Colonie, qui fut transplantée du Nord en Normandie, y apporta son langage, dont il y aura eu quelques termes latinisés & mêlés, avec ceux de la nouvelle Région, qu'elle venoit de conquérir.

Si l'on pouvoit montrer que Guillaume eut fait quelques efforts, pour transporter la Langue Françoisé en Angleterre, son zèle ne fut point imité en France, les Ecrivains continuerent d'avoir une tiédeur inconcevable pour elle, ils ne chercherent point à la faire paroître dans les Ecrits, plus qu'auparavant,

L'ingénieux Historien de la Poésie Françoisé a écrit (a) d'après Pasquier, « que dès le règne de Philippe I. on » ne parloit plus qu'en rimes Françoises de Géans pourfendus, & de Sarazins mis à mort. Vers la Conquête de Jerusalem, continue-t-il, il y eut » une quantité prodigieuse de Poètes

(a) Hist. de la Poés. Franc. pag. 105.

¶ François, ils sembloient sortir de terre  
 » aussi bien que les armées, mais on  
 » ignore le sujet, la qualité, & le nom-  
 » bre de leurs Ouvrages, le tems nous  
 » a envié jusqu'à leurs noms.»

Le stile de cet Auteur est séduisant :  
 s'il étoit également vrai en cet endroit ;  
 notre Langue y gagneroit de l'éclat,  
 plus d'un siècle avant qu'elle en ait eu ;  
 mais en recherchant la preuve de ce qu'il  
 a avancé, elle s'échappe & se tourne con-  
 tre lui-même, les graces légères écrivoient  
 ce qu'il dictoit, & comme il ne dictoit les  
 faits, que sur la foi des autres, sans recou-  
 rir aux originaux, dont le langage rude  
 & grossier auroit dégoûté un génie aussi  
 délicat que le sien, il a adopté les er-  
 reurs, avec les opinions de ceux, qu'il  
 avoit choisis pour ses guides.

Que devinrent ces légions nombreu-  
 ses de Poètes François, qui suivirent,  
 dit-il, Godefroy de Bouillon ? Furent-  
 elles dissipées, comme la poussiere ? Il  
 y a plus d'apparence, qu'elles n'ont  
 existé, que dans les mémoires, qui ont  
 servi à le tromper.

On va voir, que le premier Auteur  
 connu, qui ait écrit en Poësie vul-

gaire l'Histoire de la prise de Jerusalem, fut un Chevalier nommé Bechada; il écrivoit en 1130. environ; c'est le plus ancien que l'on sçache. Les Sçavans Benedictins occupés à préparer une nouvelle collection des Historiens de ces guerres, m'ont fait la grace de m'assurer, qu'ils n'en avoient trouvé aucun avant le XIII siècle; ainsi l'on peut regarder comme un fait très-certain, qu'il n'y avoit point de Poètes François à la suite de Godefroy de Bouillon.

On avoit crû de même que les Chançons Françoises avoient été communes dès le règne de Philippe I. je ferai voir dans mon Discours sur l'ancienneté de nos Chançons, le peu de solidité de ce sentiment, en rapportant simplement le passage d'Yves de Chartres, sur lequel les Auteurs se sont reposé: loin qu'il serve à confirmer leur opinion, il la détruit. Je ne rapporterai point ici ce que j'écrirai ailleurs.

Non, quelque espérance que les régnes des Rois Robert, Henry & Philippe m'eussent donnée, de voir fleurir de plus en plus notre Langue, elle

retombe dans une nuit profonde , & demeure presqu'au même état , qu'elle étoit auparavant : on ne rencontre , que des Auteurs , dont le langage marque trop , que la vanité , ou l'habitude , la paresse ou l'incapacité , laisserent encore la Langue Latine dominer dans les Ecrits : par quel charme l'emportoit-elle donc sur la Vulgaire ? Les femmes même , quand elles écrivoient , méconnoissoient leur Langue maternelle. Hildebert (a) Archevêque de Tours , étoit en commerce de Lettres avec la Reine d'Angleterre , avec Adele Comtesse de Chartres , il écrivoit à une Sœur converse , à Athalie simple recluse ; le langage qu'il leur tient n'est autre que le Latin.

Cependant nous touchons aux tems de Louis le Gros ; l'opinion commune est , que la Langue sous son règne devint plus ordinaire , qu'elle ne l'avoit été jusques-là. Un Sçavant (b) a publié depuis peu une Dissertation pour le prouver.

(a) *Epist. Hildebert.* edit. D. Beaugendre.

(b) Dom Liron , *Singularités historiques & littéraires* , tom. I. p. 103.

Ceux , qui avoient écrit sur cette matière avant cet Auteur , s'étoient fait une chimere pour la combattre : ils croyoient que jusqu'à ce tems , la Langue Latine avoit été la Vulgaire du peuple François , & qu'alors , ou peu auparavant , elle cessa de l'être , pour faire place à la Françoisise. Certainement cette opinion est une véritable erreur ; je l'ai déjà dit. La Langue Latine , dans ses jours même les plus brillants , a toujours été une Langue sçavante , qui n'a jamais exclu celle , que l'on parloit vulgairement , laquelle a été plus ou moins cultivée , plus ou moins connue , suivant les tems. Ainsi le règne de Louis le Gros , ne changea rien , ou peu de chose à l'état de notre Langue : on ne l'écrivit pas plus communément , qu'on l'avoit fait , elle continua seulement d'être la Vulgaire , comme elle l'avoit été depuis Charlemagne.

Les Historiens ont conservé quelques termes du langage commun de ce siècle-là , qui sont encore avoués aujourd'hui , à quelques changemens près. L'un de ces (a) Historiens parle de la *brouette*

(a) *Bauduinus. . . eo vehiculo quod vulgo Biro-*

& du mot *meurire*, comme de deux expressions prises du langage vulgaire ; un autre (a) fait mention de l'*Etendart* & le donne pour un terme François ; on retrouve dans des actes des noms de lieux ; l'Abbé Suger parle en un des siens (b) du village de Befons proche Paris ; en un autre il dit (c) avoit bâti celui de Vauxcreffon.

Ces exemples fuffifent pour convaincre de l'existence de notre Langue, ceux qui voudroient en douter ; mais c'est tout ce qu'on en peut tirer, rien ne nous marque clairement, qu'elle ait fait alors de plus grands progrès, que par le passé.

Il est vrai pourtant, qu'environ ces tems-là on commença à voir dans les

*tum dicitur, circumferri. . . non erubuit, &c. . .*

*Nefandissimo genere mortis quod vulgò Murt vocatur hominem suffocavit.* Chronic. Morigniacensè. Duchesne, tom. 4. pag. 360. & 366.

(a) *Tria vexilla preciosissima quæ Standarz nominamus ab eis excusserunt.* Fulch. Carnoten. hist. Hierosol. &c.

(b) *Culturam inter quadrariam & inter Bezunz... hominibus de Bezunz concessimus.* Doublet, Hist. S. Denis preuv. pag. 865.

(c) *Quadam villa nova quam edificavimus, quæ Valcreffon appellatur.* ibid. pag. 876.

Provinces des Ecrivains , qui tenterent de faire des Vers , en rimes vulgaires ; mais ils ne travailloient , que pour le peuple : la ville de Rouen , plus attachée qu'aucune autre à la Langue Françoisé , qu'elle avoit reçue de nos Rois ses premiers Maîtres , eut un Thibaut de Vernon , Chanoine de son Eglise , qui traduisit (a) du Latin en Cantiques vulgaires , les Vies de quelques Saints à l'usage des bonnes gens.

Pourra-t-on n'être pas surpris de ce que la Province a produit les premiers Auteurs François , & de ce qu'elle a été le berceau , d'où notre Langue a commencé à prendre quelque effort ! oui , c'est la Province , & particulièrement la Normandie , qui en a été l'asile & le refuge aux tems qu'elle fut le plus négligée & le plus délaissée : non seulement on lui a l'obligation de l'avoir sauvée , mais en la produisant dans les Ecrits, elle la mit en état de combattre un jour contre la Latine. Ce jour n'étoit encore qu'annoncé ;

(a) *Hic multorum gesta sanctorum à sua Latinitate transfudit atque in communis linguæ usum satis facunde refudit.* Act. Bened. Sæc. 3. pars 1. pag. 379.

les

les premiers Ouvrages François ne furent que de simples essais aussi-tôt perdus ; qu'enfantés : la Langue Latine triomphoit toujours dans la Capitale du Royaume, & à la Cour qui y séjournoit ; on continuoit à s'en servir, soit qu'on écrivit, ou qu'on parlât en public.

L'Auteur de la Dissertation, que je viens de citer, a critiqué M. Arnaud de ce qu'il a dit, « que le François n'a » voit commencé à se former, que peu de » tems avant Saint Bernard, & qu'alors le » Latin étoit encore entendu communément de presque tout le monde. Comme l'erreur que l'on impute à M. Arnaud & à M. de Fleury, m'est commune avec ces Sçavans illustres, je vais répondre, autant que je le pourrai, aux objections du sçavant Dissertateur.

Il prétend d'abord, que M. Arnaud s'est trompé, en ce qu'il a avancé, *que notre François n'a commencé à se former, que peu avant Saint Bernard.*

La Critique qu'on fait ici ne roule ; que sur un équivoque ; si M. Arnaud avoit écrit, que le François ne commença à naître, que peu avant Saint Bernard, il auroit été censuré avec fon-

dement, puisque dans tous les siècles de notre Monarchie, on trouve des traces d'une Langue Françoisé, ou populaire, comme on la vù jusqu'à présent; mais il a dit, que le François commença à se *former*; c'est-à-dire, à se polir, à paroître dans les Ecrits, un peu plus, qu'il ne l'avoit fait jusques-là, ce qui est très-vrai, à quelque chose près; il est donc, sur cet article, hors d'atteinte de la Censure.

Quant à la seconde proposition, qu'on a aussi relevée; sçavoir, que du tems du même Saint Bernard, le Latin étoit encore communément entendu presque de tout le monde: elle est de la dernière exactitude. Cependant on a maintenu, « qu'elle ne peut se soutenir, & » que la Langue Latine n'étoit point » entendue du peuple, ni même des » Laïques nobles, dans les X. XI. & » XII. siècles, quoiqu'il y ait, ajoute » l'Auteur, quelques exceptions pour » les Nobles.»

Il produit, pour soutenir son sentiment, des passages d'Auteurs, qu'il faut examiner de nouveau.

Il a cité par rapport au peuple;

les Vies de quelques Saints mises en Cantiques vulgaires , par le Chanoine de Rouen , Thibaut de Vernon , dont je viens de parler , d'où il conclut , que le peuple n'entendoit plus le Latin. Mais cette conséquence est - elle bien juste ? je le laisse à décider à l'Auteur même ; ce fait prouve tout au plus , que le peuple parloit le François , sans prouver , qu'il n'entendoit plus le Latin. Il y a de la différence entre *entendre* & *sçavoir* une chose ; le Public ne sçavoit pas le Latin , mais il l'entendoit ; c'étoit une science de routine pour lui , & dont l'usage étoit trop commun & trop nécessaire , pour qu'on puisse croire , qu'il y eût quelqu'un , qui l'ignorât absolument. Les Loix , les Jugemens , les Actes , dont dépendent les intérêts les plus intimes des hommes , leur vie & leur fortune , étoient rédigés en cette Langue : il falloit donc , pour connoître son droit & ses intérêts , sur lesquels les hommes ne s'endorment point , en avoir une teinture plus ou moins forte , suivant l'éducation , qu'on avoit reçue.

Un autre passage , dont le Dissertateur s'est appuyé pour soutenir , que la

Langue Latine n'étoit point entendue des Nobles, est tiré d'une Lettre d'Yves de Chartres, qui, par je ne çais quelle fatalité, parle toujours contre ce qu'on veut lui faire dire à ce sujet. Envain voudroit-on rencontrer dans ses Lettres des marques de l'ancien François, elles n'en offrent aucunes : ce Prélat écrivant à Conon Evêque de Palestrine, Légat en France, lui parloit en ces termes : « J'ai reçu vos Lettres, par lesquelles vous excommuniez ceux, qui ont pris le Comte de Nevers ; vous avez excepté de l'excommunication le Comte Thibaut, à qui vous accordez une surcéance, jusqu'aux octaves de la Toussaint : je lui ai lu vos Lettres, & lui en ai fait sentir les conséquences, afin qu'instruit de toute la sévérité Ecclésiastique, il revienne à lui. » *Has itaque Litteras Theobaldo Comiti legi, & exponi feci, ut audito rigore Ecclesiastico forte apud se cogitaret.*

L'Auteur n'a pas manqué de traduire *exponi feci*, par j'ai fait expliquer ces Lettres en François : mais d'abord ces mots essentiels en François, ne sont point dans le texte ; de plus, s'il eût été nécessai-

re de traduire les Lettres, Yves de Chartres l'auroit fait lui-même, il n'auroit pas dit *exponi feci*. Ce verbe *exponi* doit s'entendre en un autre sens, comme s'il y avoit, *j'ai montré, j'ai fait sentir* au Comte la force de vos Lettres : la suite même du discours de l'Evêque de Chartres confirme, que c'est-là l'unique explication, que l'on puisse donner à ces mots, il ajoute : « Le Comte, après » avoir entendu & compris vos Lettres, » a été étonné, de ce que le Roi, qui » est son Seigneur, ne lui ayant point » dénié justice, l'a fait assigner devant les Juges Ecclésiastiques. » *Quibus Litteris auditis & intellectis, Comes miratus est valde quod Rex, &c.* Ces mots *auditis & intellectis* étant rapprochés de *l'exponi feci*, montrent qu'il ne fut pas question de traduire en François les Lettres, mais seulement d'insister auprès du Prince sur la gravité & la conséquence, dont elles étoient.

Ainsi l'on voit, que ce qui avoit été avancé pour prouver, que les grands Seigneurs n'entendoient pas le Latin, ne montre rien moins : & certainement, s'il étoit possible de croire, qu'il y eût

quelque Prince, qui ne le sçavoit pas, ce soupçon n'auroit jamais dû tomber sur Thibaut, qui fut élevé par sa mere Adele, fille de Guillaume le Conquerant, la plus sçavante Princesse de son siècle, dont Baldric, en une Epître Latine, qu'il a faite à l'imitation de la premiere Elégie des tristes d'Ovide, a vanté (a) le goût qu'elle avoit pour les Livres, l'amour qu'elle portoit aux Muses, & sa facilité admirable à bien exprimer ce qu'elle écrivoit. Peut-on soupçonner, qu'une pareille mere, versée dans l'étude, & dans la connoissance de la Langue Latine, l'ait laissée ignorer à son fils ? Mais il y a quelque chose de plus positif, c'est que ce même Comte ne dégénéra point du mérite de

(a) *Hæc est illius, si nescis, filia Regis ;  
Anglos indomitos, qui domuit gladio ;*

*.....  
Versibus applaudit, scitque vacare libris ;  
Hæc etiam novit sua merces esse Poëtis ;*

*.....  
Rursus inest illi dicendi copia torrens ;  
Et præferre sapit carmina carminibus.*

Duchesne, tom. 4. p. 272.

sa mere : Il a été loué pour son éloquence ; parmi les Lettres de S. Bernard, il y en a quelques-unes qu'il lui a écrites, il a donné lui-même plusieurs actes écrits en Latin, qui sont autant de témoignages , qu'il ne l'ignoroit pas : de sorte que , plus on approfondit ce fait , plus il est évident , que l'Auteur de la Dissertation s'est laissé éblouir par un terme équivoque , qui s'est présenté à lui dans un jour , dont il ne s'est point méfié , parce qu'il venoit à son opinion.

De tout ce que je viens dire , il résulte , que le sentiment de M. Arnaud demeure en son entier , que notre Langue ne commença qu'au tems de Saint Bernard , à devenir un peu usitée dans les Ecrits , & que jusqu'alors , chacun avoit outre sa Langue maternelle , quelque connoissance du Latin.

Les Monumens du règne de Louis le Gros , l'éducation qu'il reçut à l'Abbaye de Saint Denis , sa Vie écrite par Suger , la basse Latinité de quelques expressions de cet Historien , ses Mémoires , ses Lettres , celles de Pierre le Vénérable , & des gens célèbres de ce tems-là , sont

des témoins formels, qui déposent qu'on ne connoissoit encore, que la Langue Latine pour écrire.

Les Lettres d'établissement de Commune en plusieurs Villes du Royaume, qui furent données en Latin, font voir que cette Langue étoit entendue généralement de tout le peuple; car s'il l'eût ignorée, il n'auroit point sçu, quels étoient les privilèges, qui lui étoient accordés par ces Lettres.

Cependant Loifel a rapporté (*a*) dans ses Memoires de Beauvais, une Chartre Françoisé de Louis le Gros; mais comme il n'a point marqué, qu'elle ait été transcrite sur l'original, il y a lieu de présumer, que ce n'est qu'une traduction ancienne de la Charte Latine.

J'avourai, que le P. Mabillon dans sa Préface (*b*) sur les Sermons de Saint Bernard, dont quelques-uns ont été faits vers les dernières années du règne du même Roy, a laissé appercevoir, qu'il soupçonnoit, que ce Saint avoit prêché en François, parce que c'étoit la Langue la plus communément entendue:

(*a*) Pag. 266.

(*b*) *Oper. Sancti Bernardi. I. vol. pag. 706.*

mais ce sçavant Religieux , qui par son érudition & sa sagacité, s'est acquis une autorité presque souveraine dans ces sortes de recherches , n'a eu cette pensée qu'un instant , fondé sur deux prétendues autorités , dont il a reconnu lui-même la foiblesse ; la première étoit, que ce saint Abbé a écrit en quelques-unes (a) de ses Lettres , que les Freres de Clairvaux mettoient par écrit ce qu'ils lui entendoient dire : *Aliqui Fratres nonnulla ex his, quæ me coram audire loquentem, stilo suo exceperunt*. Ces mots *stilo suo* présentent un équivoque , contre lequel on n'est pas en garde à la première lecture ; ils semblent dire , que ces Religieux écrivoient en stile limé & plus étudié, ce que Saint Bernard leur prêchoit sur le champ ; mais avec quelque attention on reconnoît , que le mot *stilis* doit s'expliquer en François par le *stilet* ou la *plume*, dont on se sert pour écrire , & que Saint Bernard n'a voulu dire autre chose , sinon que les *Freres de Clairvaux mettoient par écrit les discours , qu'il prononçoit*. Voici un endroit d'un

(a) Ep. xvii. xviii.

autre Ouvrage de ce même Abbé, qui dissipe toute obscurité sur ce terme : c'est au deuxième Livre de la Considération, où après s'être défendu du mauvais succès qu'avoit eu la Croisade, qu'il avoit prêchée avec tant de zèle, il finit par ces mots : « En voilà (a) assez, pour » notre Apologie, que ma plume (*stilus*) » revienne maintenant à son premier sujet, & que notre discours continue sur » la matière, que j'ai commencée. »

La seconde autorité apparente, qui faisoit incliner Dom Mabillon à croire, que Saint Bernard avoit prononcé ses Sermons en François, vient de ce qu'ils sont écrits en cette Langue, dans un Manuscrit fort ancien, qui est à la Bibliothèque des Feuillans. Ce Manuscrit est-il l'Original des Sermons, ou bien n'en est-il qu'une traduction ? Dom Mabillon a tranché lui-même la difficulté, en observant, que le Livre est intitulé : *Les Sermons de Saint Bernaud*. Ce n'est donc qu'une traduction, qui a été faite depuis que cet Abbé a été reconnu pour

(a) *Nunc jam recurat stilus ad materiam suam, & in ea quæ proposueramus suo tramite gradiatur.*  
Oratio. de confid. l. 2. c. 1.

Saint. A cette premiere preuve on peut en joindre une autre, tirée d'une Lettre, que Nicolas de Clairvaux, ancien Secrétaire de Saint Bernard, dont j'ai déjà (a) cité un passage, écrivit à Pierre de la Celle, en lui envoyant ces sermons, qu'il avoit copiés pour lui : « Je ne (b) cher-  
 » chois, dit-il, que la retraite & la so-  
 » litude, j'avois quitté la plume, &  
 » renoncé à écrire, quand j'ai sçu, quel-  
 » le étoit votre avidité pour les Sermons  
 » de cet homme, dont l'éloquence, la  
 » sagesse, la vie, & la réputation se sont  
 » répandues dans toute la Latinité, (*per*  
 » *totam Latinitatem*) je me suis mis aussi-tôt  
 » à les transcrire, pour vous les envoyer.»

Si les Sermons de ce Pere eussent été François, son Secrétaire se seroit-il avisé de dire, qu'il étoit *connu dans toute la Latinité* ?

(a) Pag. 81.

(b) *Ego, qui stilum abjuraveram, dignus latebris & solitudine, postquam aviditatem vestram præfensi & persensi, quam habetis de verbis & pro verbis hominis illius (Bernardi) cujus eloquentia & sapientia, vita & fama non immerito per totam latinitatem decucurrit, accepi tabulas & quod habui feci, &c. Præfat. Mabillo. in Sermon. Sancti Bernardi.*

Enfin , Dom Mabillon , après avoir exposé le pour & le contre de son sentiment à ce sujet , laisse la chose très-indécise ; il en résulte tout au plus , que S. Bernard prêchoit en Langue Vulgaire aux Freres Lays de son Monastere. Cette opinion , si on vouloit l'examiner sévèrement , pourroit encore être contredite , mais elle n'en vaut pas la peine. Que ce Pere , si on le veut , ait parlé François dans l'intérieur de la maison , à des hommes sans éducation , qui ne sçavoient peut-être pas lire ; cela est possible , notre Langue étoit la seule familiere à ces sortes de gens ; mais pour cela , il ne faut pas croire , que cette Classe d'hommes , quelques grossiers qu'ils fussent , n'eussent une mauvaise intelligence du Latin , parce qu'il est vraisemblable , que le Curé du Village catéchisoit & prênoit en cette Langue , plus volontiers , que dans la Romanse.

Ceux qui parloient Latin devant ce bas peuple , pour se mettre à sa portée , usôient de termes pris , dans le Jargon populaire , auxquels ils donnoient un son Latin. De-là se sont formés la plupart des mots de la basse Latinité , dont

On ne trouve point l'origine , dans la Langue Latine pure ; de sorte , que si l'on avoit voulu suivre dans les Glossaires , l'ordre des tems , pour la naissance des mots , les Romans auroient dû précéder les Latins.

Les Lettres du même Saint Bernard sont une preuve irréprochable , que la Langue Latine étoit encore seule d'usage pour écrire , puisqu'elles sont toutes en cette Langue , soit qu'elles soient adressées à des hommes , soit à des femmes , à des Religieuses , ou à de simples filles.

On ne doit donc fixer , qu'au règne de Louis le Jeune , les jours où la Langue commença à paroître dans les Provinces , avec plus d'éclat qu'auparavant , & à vouloir lutter , pour ainsi dire , sérieusement contre la Latine. Les premiers Ouvrages François d'une certaine étendue , parurent au milieu de son règne.

Le Poème de la prise de Jerusalem , en le supposant François , que composa en Langue Vulgaire le Chevalier Bechada , du Château des Tours au pays de Limoges , paroît avoir précédé de quelques années les autres Ouvrages en mê-

me Langue , qui font parvenus jufqu'à nous. Ce Poëme fut écrit en 1130. environ , & fon Auteur eut la précaution de confulter Gaubert Normand , comme fon Maître , fur fon ftile , & fur la Langue Vulgaire , qu'il avoit ofé choifir , pour donner fon Ouvrage au Public , parce que les Normands étoient dans l'ufage , & dans la poffeffion de pratiquer & d'écrire notre Langue mieux , que nulle autre Province ; on en verra des preuves encore plus positives dans la fuite.

La Chronique de Geoffroy du Vigeois , nous a confervé le fouvenir de l'Hiftoire de Béchada , en des termes , qui font trop à notre fujet , pour ne pas citer le paffage en fon entier. Ce Chroniqueur après avoir dit , que Baldric , & quelques-autres Hiftoriens , avoient écrit les faits admirables des braves Guerriers , qui délivrèrent Jerufalem , continue ainfi : « Je ne parle qu'en paffant de ces premiers Hiftoriens , pour venir promptement à un autre. Le Chevalier Gregoire Bechada du Château des Tours , homme d'efprit fubtil , un peu versé dans les Lettres , a écrit affez bien

5 les Gestes de cette même guerre , dans  
 » la Langue Maternelle & en Poësie vul-  
 » gaire , afin que le Peuple en sçût par-  
 » faitement l'Histoire; n'ayant voulu rap-  
 » porter rien , qui ne fût vrai & agréa-  
 » ble , il a été douze ans à la compo-  
 » ser , & de (a) peur que son Livre ne  
 » fût méprisé à cause qu'il étoit en Lan-  
 » gue Vulgaire , il ne l'a entrepris , que  
 » sur l'approbation & le Mandement de  
 » l'Evêque Eustorge , & par le conseil  
 » de Gaubert Normand. »

Ce passage montre en termes précis ;  
 que peu avant le milieu du douzième  
 siècle , tems de notre Auteur , les Ecrits  
 en Langue Vulgaire étoient rares , peu  
 estimés , & faits seulement à l'usage du  
 Peuple : celui de Béchada , s'il existe ,  
 n'a pas été encore découvert.

Les plus anciens Ouvrages , que l'on  
 possède après celui-là , sont l'Histoire des  
 Rois d'Angleterre , ou le Livre des Bre-  
 tons , le Roman du Chevalier au Lyon ,  
 & le Rou de Normandie ; Ouvrages faits

(a) *Ne vero vilesceret propter verbum vulgare ,  
 non sine præcepto Eustorgii Episcopi & consilio  
 Gauberti Normanni hoc opus aggressus est. Biblioth.  
 nov. Labbe. tom. 2. pag. 296.*

par des Auteurs étrangers en ces tems-là, & qui n'avoient en vûe, que de plaire au Roy d'Angleterre leur Maître.

Nos Sçavants Fauchet, Galland & Massieu, s'accordent à donner la préférence pour l'ancienneté au Livre des Bretons, qui fut fait en l'année 1155. comme il se voit à la datte, (a) que l'Auteur y a mise.

Puis, que Dieu Incarnation,  
Prift pour notre Redemption,  
M. C. L. & cinq ans,  
Fist Maître Wiface cest Romans.

Le Roman (b) du Chevalier au Lyon  
a la même datte.

Mil & cent cinquante cinq ans,  
Fist Maître Gasse ce Romans.

Le Livre de Raoul est de l'année  
1160. au rapport du P. Labbe (c).

(a) Manuscrit de la Bibliothèque Royale, n.  
7537.

(b) Galland. Mémoires de l'Académie des Belles-  
Lettres, tom. 2. pag. 730.

(c) Alliance Chronologique, tom. 1. pag. 601.  
L'Auteur

L'Auteur du Livre des Bretons se nommoit *Wistace*, qui est Eustache. On ne peut affûrer de quelle Province, ni quel il étoit; mais de violentes présumptions indiquent, qu'il pouvoit être du Poitou, d'autant qu'à toutes les occasions, où il parle de cette Province, il fait l'éloge de la bravoure de ses peuples. « Les Poitevins, dit-il, repoussèrent vigoureusement les Troyens, qui les attaquoient, & la victoire demeura long-tems indécise entre les deux armées. »

Li Poitevin bien les requierent,  
Li Troyen bien les refierent,  
Long-temps se font combatu,  
Que cil, ne cil ne son vaincu, &c.

Parle-t-il des prétendues victoires d'Artus dans les Gaules? « Toutes les Provinces, dit-il, se soumirent sans se défendre, à ses armes victorieuses; le seul Guntare Duc de Poitiers, fit une vaillante résistance, & voulut bien se rendre sans avoir été vaincu. »

Et à Artus jura feauté,  
Et Artus l'a puis moult amé:  
**I. Part.** **K**

Les autres parties de France ,  
 Conquist Artus par grant puissance , &c.

Cette exception , ce ton de ménagement & de louange en faveur du Poitou, décelent un bon Citoyen , qui met son pays natal au-dessus des autres , d'où l'on peut conjecturer , qu'il étoit de cette Province. Elle appartenoit pour lors au Roy d'Angleterre ; ainsi l'Auteur ne doit pas être regardé comme François , mais seulement comme ayant écrit en François.

Son Livre contient l'Histoire des premiers Rois d'Angleterre ; Histoire , que l'Auteur a tirée , suivant les apparences , des anciennes Chroniques Angloises , qu'il n'a fait que traduire & mettre en rimes & en Langue Françoisé.

Ces Annales commencent à la sortie d'Ænée hors de Troye , & à son arrivée en Italie. Ascagne eut un fils nommé Silvius , pere de Brutus , Fondateur de la Grande Bretagne , qui de son nom fut appellée Bretagne : par la même raison , le Livre d'Eustache est nommé *Livre des Bretons* , ou *le Brut* d'Angleterre , à cause du héros dont il parle.

Durant la grossesse de la mere de Brutus , qui ne fut que Maitresse & non Femme de Silvius , les Devins prédirent , que l'enfant dont elle étoit grosse , tueroit son pere & sa mere. L'oracle fut accompli ; la mere mourut en couches , & le pere fut tué à la chasse par son fils , qui vouloit abattre un Cerf. Après ce parricide involontaire , les parents de Silvius chasserent de l'Italie Brutus , qui fut contraint d'aller ailleurs chercher fortune : il erra quelque tems , & voguant de mers en mers , il arriva à une Isle peuplée de Géans , où Diane l'avoit assuré en songe , qu'il fonderoit un nouveau Royaume. Cette Isle est la Grande Bretagne , qui avoit nom Albion ; Brutus & ses Compagnons s'en emparerent , & y commencerent le Royaume , qui subsiste à présent.

Tel est le commencement de l'ouvrage ; on devine les Fables & les merveilles , qui sont dans la suite par celles , qui en sont le fondement. Eustache les continue de Rois en Rois , entre lesquels Artus paroît comme le plus grand Héros de l'Univers.

Il proteste , qu'il avoit l'intention

148      R É V O L U T I O N S

réelle d'écrire une Histoire & non un Roman, il se plaint même des Fables, que les Conteurs Bretons avoient mêlées dans la Vie d'Artus. « Entre les merveil-  
 » les, dit-il, qu'on en publie, tout n'est  
 » pas vrai, mais aussi tout n'est pas faux ;  
 » les Historiens en ont tant dit, & les  
 » Fabulistes y ont tant mêlé de Fables,  
 » qu'ils ont donné au tout une apparence  
 » fabuleuse. »

En ceste grant paix que je di,  
 Furent les merveilles trouvées,  
 Que d'Artus sont tant racomptées :  
 Ne tout mensonge, ne tout voir,  
 Ne tout faulte, ne tout savoir,  
 Tant ont li compteour compté,  
 Et li fableour tant fablé,  
 Pour les comptes embeleter,  
 Que tout ont fait fable sembler, &c.

Il continue son Histoire jusqu'à la mort de Calevaestre Roy de Gales, arrivée, dit-il, en l'année sept cent de l'Incarnation.

Au disseptiesme jour d'Avril  
 Ifit del terrien exil,

Sept cent , après ce que le Crift ,  
En Sainte Marie chair priſt , &c.

Quelques Vers après ceux-là , il met  
fin à ſon Livre.

Ci fault , *dit-il* , l'ſtoire des Bretons ,  
Et la lignée des Barons ,  
Qui du lignage Brutus vindrent ,  
Qui Engleterre longues tindrent.

Quelque envie qu'Eufſtache ait eue  
de ne point reſſembler aux Fabuliſtes ,  
ſon ouvrage n'eſt pourtant qu'un tiſſu  
de chimeres & de Fables , parmi les-  
quelles ſont noyées quelques vérités  
Hiſtoriques.

Son langage n'eſt pas inintelligible ,  
comme celui des fermens de Charles le  
Chauve , il a les articles *le , la , du , de* ,  
pour marquer , comme diſent les Gram-  
mairiens , les cas & le genre.

La Langue ſe nommoit dès-lors , *Lan-  
gue Françoisſe* , ou *Romanſe*. Eufſtache ſ'eſt  
ſervi alternativement de l'une & de l'au-  
tre expreſſion. Veut-il expliquer d'où  
la Ville de Londres a pris ſon nom ? El-  
le ſe nomma d'abord , dit-il , *Trinovan* ,

150      R É V O L U T I O N S

qui signifie , *Troye la neuve* , il ajoute en suite ,

*Urbs* est Latins , cités est *Romans* ,

en parlant de Winchestre , dont le circuit fut marqué avec une courroie ; on peut , dit-il , le nommer Château de Courroie ;

Si peut l'on nommer autrement ,  
Chastel de Coiroie , en *Romans*.

Rapportant après les noms , qui ont été donnés aux Rochers Fabuleux transportés par Merlin ,

*Stanheng* ont non en *Anglois* ,  
Pierres pendues en *François*.

ailleurs il dit , qu'Engellande en Anglois est Angleterre en *François*.

Tant dit Angleterre en *François* ,  
Comme Engellande en Anglois , &c.

Gasse , au Livre du Rou , appelle de même notre Langue , *Romanse* ou *Françoise* ; lorsqu'il donne l'étimologie & la signification du mot Normand ; Man , dit-il , en Langue du Nort & Angloise , est un Homme en *François*.

Mant en Engleiz & en Norrois,  
Seneie home en *Franchois*, &c.

Si donc on a continué encore quelques siècles à donner à notre Langue le nom de *Romans*, cette dénomination ne s'est maintenue si long-tems, que par la force de l'habitude.

La Langue, que nous parlons à présent, est si ressemblante à celle d'Eustache, qu'on ne peut mettre en doute, que de tous les Jargons Provinciaux, qui ont eu cours en France, c'est-là l'unique & la véritable Langue que l'on parloit à Paris au dixième & onzième siècles.

Le Poëte François, que l'on fait succéder à Eustache, suivant le rang d'ancienneté, est Wasse ou Gasse, Auteur du Rou des Normands. Ce Livre (a) pourroit-êtré regardé comme une continuation de celui des Bretons : l'un contient l'Histoire du premier Age de l'Angleterre; Gasse y a ajoûté celle du second Age, qu'il a commencée aux Ducs Normands, dont étoient descen-

(a) Manuscrit Roy. n. 7567.

152      R É V O L U T I O N S

dus ceux , qui conquièrent l'Angleterre :

L'Auteur dit dans son Prologue , que pour composer l'Histoire , il faut lire & étudier les faits & les mœurs , que l'on trouve écrits dans les fastes.

Pour remembrer des Anceffours ,  
Les fez , & les diz , & les mours ,  
Doit-on les livres & les gestes ,  
Et les estoires lire as festes , &c.

Il montre ensuite les avantages de l'Histoire , pour garantir de l'oubli les noms & la mémoire des hommes , qui sans son secours périroient comme les autres choses de la nature.

Toute rien se tourne en declin ,  
Tout chiet , tout meurt , tout met à fin ,  
Homs meurt , fer usé , fust pourrist ,  
Tour font , mur chiet , rose flaitrit , &c.

L'homme , si l'on ne parloit point de lui , après qu'il a passé dans la nuit éternelle , auroit un pareil sort.

Gasse , pour entrer en matiere , commence par faire le récit des aventures d'Haſting , qui amena en France les Nor-

mands. Il parle des premières courses de ces Peuples, & passe ensuite à l'Histoire de *Rou*, ou *Raoul*, premier Duc de Normandie; là il expose le sujet qu'il veut traiter, il représente son entreprise comme longue & pénible.

A Rou s'omes venu, & de Rou nous diron;  
Là comence l'Histoire, que nos dire Devon,  
Mes por l'œuvre exploitier, les vers abrigeron,  
La voie est longue & grief, & le travail crémon, &c.

Il poursuit son Histoire jusqu'à Guillaume II. Roy d'Angleterre, au tems de la prise de Jerusalem, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1099.

En icel tems, dit-il, j'os bien monstrez;  
Fut la grante meut d'Outre-mer,  
Quant Antioche fut conquise,  
Et la Cité de Meques prise,  
Et que Jerusalem fut pris, &c.

Son Livre est nommé le *Rou*, du nom de *Rou* ou *Raoul*, premier Duc; ou bien du surnom de *Roux*, qui fut donné à Guillaume II. qu'il appelle toujours le *Roux*.

I. Partie. \*

Ce Poète étoit de l'isle de Gerfai ,  
dont il parle en ces termes :

Gerfié est preuf de Costentin ,  
Là où Normandie prent fin ,  
En mer est devers Occident ,  
Au lieu de Normandie apent , &c.

Il fut amené dès son enfance à Caën , & devint dans la suite Chanoine (a) de Baieux , Clerc de la Chapelle d'Henri II. Roy d'Angleterre , à qui , suivant quelques Ecrivains , il avoit dédié son Livre : mais cette Dédicace ne se trouve point dans l'Ouvrage même.

La versification de Gasse n'est pas uniforme : on a vû que les Vers d'Eustache ne sont que de huit sillabes , & que la rime change presque toujours de deux Vers en deux Vers. Gasse a suivi au commencement la même mesure , & le même mélange de rimes ; mais dans le Livre , où il parle de Raoul I. les Vers sont de douze , & la même rime continue vingt & trente Vers de suite ; les Livres qui viennent après celui-là , reprennent la première mesure.

(a) *Menage, Hist. de Sablé, liv. I. p. 4.*

Les œuvres de ces Poètes ne firent pas vraisemblablement grande fortune parmi nous à leur naissance ; leurs Vers ne sortirent peut-être point de la Province où ils avoient été composés , ni de la Cour d'Henry II. Roy d'Angleterre & Duc de Normandie , pour qui ils avoient été faits. Le sujet , que ces Poètes traitoient n'intéressoit point assez la France , pour que les François en recherchaient la lecture : les Rois de France & ceux d'Angleterre , étoient en guerre ; ces circonstances ne purent , que retarder la réputation de ces Ouvrages au centre du Royaume , où il n'y avoit peut-être pas long-tems , qu'ils étoient parvenus , quand Thibaut cita dans sa 65<sup>e</sup>. Chanson (a) , celui des Bretons.

On a dit néanmoins plus d'une fois , que la magnificence , la liberté & le luxe , qui régnoient à la Cour de Louis VII. y avoient attiré quantité de Poètes François ; mais la chose , pour avoir été souvent répétée , n'en est pas plus vraie ni mieux prouvée ; il seroit peut-être impossible de nommer aucun Poète , qui y ait paru.

(a) Pag. 160.

Les Laïques n'étoient pas encore guéris de leur mépris pour les Lettres ; c'étoit en ce tems , que Nicolas de Clairvaux déclamoit contre leur paresse dans les termes , que j'ai rapportés (a) au commencement de ce discours.

Bechada , ce Chevalier de Limoges , dont j'ai parlé , est peut-être le premier , qui soit sorti de cette indolence honteuse. On lui a l'obligation d'avoir montré aux hommes du siècle une carrière , dans laquelle ils trouvent une gloire assurée , & une réputation durable. Leur Rusticité avoit été une des causes de l'ignominie de notre Langue ; l'amour qu'ils prirent dans la suite pour les ouvrages d'esprit , effaça cette tache , & marque par un effet contraire l'époque , à laquelle cette même Langue commença à se faire voir avec distinction.

Elle ne parut encore , du règne de Louis VII. que dans les Ecrits que produisit la Province : rien n'indique qu'elle ait eu de l'éclat dans la capitale du Royaume. La Tragédie , la Comédie , les Chançons , les autres pièces de Vers faites pour le plaisir des hommes , se

(a) Pag. 81.

montreroient toujours sous la Langue des Romains. Guillaume (a) de Blois fit une Tragédie de Flore & de Marc, une Comédie d'Alde, & d'autres petites Poësies, qui eurent de grands applaudissemens, quoique dans une Langue, qu'à peine on suppose à présent dans les Colléges, où l'on donne ces sortes de divertissemens.

Mais l'estime, que les Rois d'Angleterre, Maîtres de la Normandie, firent de notre Langue, dut bientôt passer à la Cour de France; les Ecrits qui avoient paru dans les Provinces, en donnerent un avant-goût, à la Capitale du Royaume & la firent revenir du mépris létargique, qu'elle avoit eu jusqu'alors pour elle.

Le règne de Philippe-Auguste ne put qu'être favorable à son avancement; les Rois Conquérens ont toujours aimé à faire régner leur Langue; c'est une fuite nécessaire, que tout ce qui leur appartient se ressent de la grandeur & de l'élévation de leur ame. Fixons à ce règne l'aurore des beaux jours, auxquels notre Langue parvint à se faire estimer

(a) *Per. Blefens. Ep 93.*

M. l'Abbé le Beuf a parlé de quelques-autres Tragédies Latines de ces tems-là. *Dissertat. p. 65.*

à Paris : tout ce qui précède ces tems n'étoit que des crépuscules obscurs & peu lumineux.

Alexandre, surnommé de Paris, qui semble avoir été homme du monde, trouva dans son Poëme d'Alexandre le Grand, l'art de la rendre agréable à la Cour & à la Ville, & de faire voir, qu'elle étoit capable d'aussi belles choses que la Latine. Le sujet (a) qu'il choisit méritoit de fixer l'attention des Courtisans, sous un Roy guerrier ; « c'est, dit-il, pour donner un exemple de prouesse, » à ceux qui voudront imiter ce Conquérant, qu'il met en Vers sa vie, qu'il a trouvée écrite en plusieurs Livres, & qu'il avoit souvent entendue réciter ; »

Qui vers de riche Estoire veut entendre & oir,  
Pour prendre bon estample de prouesse ceuillir.

qu'il lise,

La Vie d'Alexandre, si com je l'ai trovée,  
En plusieurs leus écrite (b), & de boche contée.

La plûpart de ceux, qui ont fait des recherches Historiques sur notre Langue, ont placé le Poëme d'Alexandre

(a) Manuscrit du Roy, n. 7190. 5.

(b) On voit par ces Vers, que la Vie d'Alexan-

Sous le règne de Louis VII. ils ont cru, sans doute, faire plus d'honneur à la Langue, en donnant à cet Ouvrage une trentaine d'années d'ancienneté de plus, qu'il n'a : mais comme il n'est d'honneur légitime, que celui qui est fondé sur la vérité, il faut établir sur elle, autant qu'il est possible, la date de ce Poëme.

Le commencement est un tissu des principales actions de la Vie d'Alexandre, entre-mêlées d'autres faits relatifs, à ce qui se passa à la fin du règne de Louis VII. & au commencement de celui de Philippe - Auguste.

Le Poëte suppose qu'Alexandre, étant venu à l'âge de 13. à 14. ans, fut fait Chevalier, & associé à la Couronne de Macédoine, par Philippe son pere.

On ne peut douter que ce ne soit l'association de Philippe-Auguste, que son pere fit couronner de son vivant.

dre avoit été écrite, avant que notre Poëte la mit en rime : en effet, Faucher a parlé (liv. I. ch. VII.) d'une vie d'Alexandre, que Gautier de l'Isle ou de Châtillon avoit fait en Vers Latins : cet Ouvrage parut au milieu du douzième siècle. Pierre Abbé de Cluny, & Nicolas Secrétaire de Saint Bernard, en ont parlé en deux Lettres, comme d'une nouvelle Litteraire. *Bibliot. Cluniacen. Ep. 30. 33.*

Alexandre, suivant le Poëte, entreprit sa premiere guerre, contre un Roy nommé Nicolas. Le jeune Guerrier avant d'aller l'attaquer, convoque ses Vassaux, & obtient de son pere la confiscation des biens des Usuriers, pour les distribuer à ses Capitaines.

Ces traits voilent la guerre contre le Roy d'Angleterre, & la saisie des biens des Juifs par-tout le Royaume.

Aristote conseille à Alexandre de créer douze Pairs, qui auront la conduite de ses troupes.

Elifez douze Pers, qui soient compagnon,  
Qui mainront vous batailles tozjors par devifion.

Il nomme Ptolomée, Dicon, Licnor, Philotas, Perdicas, & d'autres Capitaines de son armée.

Ce prétendu établissement des douze Pairs par Alexandre, n'est qu'une fiction, qui marque cependant, que les Pairs existoient dès ce tems - là.

Eustache avoit déjà parlé d'eux dans son Livre des Bretons, où il a supposé, que Gosier Roy des Poitevins, passa en France, pour leur demander secours

DE LA LANGUE FRANÇOISE. 161  
cours contre les Troyens , qui les atta-  
quoient :

Gofier , qui en ot grant pefance ,  
Pour querre aie alla en France ,  
Aux douze *Pers* , qui là estoient ;  
Qui la terre en douze partoient ;  
Chacun des douze en chief tenoit ;  
Et Roy appeller se faisoit , &c.

par où l'on voit , que les Pairs avoient  
été institués précédemment le Sacre de  
Philippe-Auguste , & qu'ils étoient tous  
Princes féculiers , chargés de conduire  
les troupes à l'armée. Je reviens à l'His-  
toire d'Alexandre.

La guerre avec le Roy Nicolas étant  
finie , le Poète fait marcher son Héros  
contre Darius ; il décrit la magnificen-  
ce de sa Tente , qui étoit chargée de  
broderie , dont il explique les fujets.  
» Au haut , dit-il , il y a deux pommes ;  
» sur lesquelles est un Aigle le plus beau ,  
» qu'on ait jamais vû , la Reine Yfabel  
» l'a fait. »

A mont el chief en fom , où font li dui pomel ,  
Par moult grande Mestrie , i ot mis un oïfel ,  
*I. Part.* L

A semblance d'un Aigle, nus hom ne vit tant bel,  
La Roine le feit, qui ot non Yfabel, &c.

La Reine, dont il est fait mention dans ces Vers, fut Yfabel, Fille de Baudoin III. Comte de Hainaut, que Philippe-Auguste épousa en l'année onze cent quatre-vingt.

Le Poète Elinant, (a) dont Vincent de Beauvais a marqué la mort à l'année 1209. est nommé dans ce Poème : il n'a donc été écrit, que durant la vie, ou depuis la mort de ce Poète ; en l'un & en l'autre cas, il n'en faut pas davantage pour s'assurer que l'ouvrage est du commencement du règne de Philippe-Auguste au plutôt, & non de celui de Louis VII. comme on l'a dit jusqu'à présent, & comme l'Auteur de la Dissertation sur l'origine de la Langue, de laquelle j'ai parlé, (b) l'a maintenu récemment.

(a) Loisel a fait connoître ce Poète dans une Lettre qu'il écrivit en 1594. au Président Fauchet, imprimée à la tête des Stances d'Elinant, sur la mort : il en a encore parlé dans ses Mémoires de Beauvais, pag. 203.

(b) Pag. 196.

Ce Poëme est orné de traits assez beaux , de Vers harmonieux , pleins de sens , tels que ceux-ci ; « un Roy ne doit » point manquer à sa parole , »

N'est pas Rois , qui se fause & sa refon dement.

« Les amis valent mieux que les richesses , »

Mieux vaut amis en voie , que en borse denier.

« Un mauvais riche est plus méprisable , qu'un pauvre qui a de l'honneur , »

Pire est riche mauvais , que pauvres honourez.

Les descriptions en sont animées , les récits naturels ; quelquefois le Poëte atteint au Sublime , en voici un exemple :  
» Comme Alexandre faisoit le siège de  
» la Ville de Tyr , sa flotte fut battue  
» d'une tempête ; »

Qui fet les nefs brisier , & les Ondes lever.

« Sans s'effrayer , il déclare la guerre  
L ij

» aux flots, & commande, qu'on batte  
 » la mer pour rompre ses Ondes, »

Alixandre comande, que l'on bate la mer ;  
 Por les Ondes brifer, & les floz avaler.

Du sein de ces flots sort un Dragon ;  
 qui traîne le Char de Neptune. Je ne  
 sçais, si l'on imiteroit Virgile de plus  
 près aujourd'hui.

Mais il ne faut pas se flatter, que tout  
 le Poème soit d'une égale beauté ; pour  
 rencontrer une rive fleurie, il y a des  
 landes immenses à traverser ; les beautés  
 ne se trouvent même, que dans la pre-  
 miere partie : quand les Continueurs  
 s'emparent de l'Ouvrage : ce sont des  
 Continueurs, c'est tout dire ; le Poème  
 devient foible, languissant, presqu'abso-  
 lument mauvais.

Le commencement de cet Ouvrage  
 étant un récit allégorique, qui couvroit  
 en partie l'Histoire du tems, il dut avoir  
 une heureuse fortune : on trouva, sans  
 doute, de la ressemblance dans les por-  
 traits de la plûpart des Capitaines d'A-  
 lexandre, avec ceux qui vivoient pour

Iors. Et comme le langage de la flatterie s'infinue dans les cœurs les plus élevés, le Roy, qui étoit représenté sous la figure du Héros du Poëme, protégea plus vivement une Langue, qui sçavoit faire une image si flatteuse.

Le Poëte a imité dans sa versification celle, dont il avoit trouvé le modèle au Livre du Rou; ses rimes sont les mêmes assez long-tems, & ses Vers ont douze sillabes. On a dit que cette sorte de Vers avoit été nommée *Alexandrins*, soit d'Alexandre le Héros de la pièce; soit d'Alexandre premier Auteur de ce Poëme: mais puisque celui qui a composé le Rou en avoit fait avant ceux d'Alexandre, il y a apparence, qu'ils ont été appellés *Alexandrins*, à cause du Héros, & non par rapport au Poëte, puisqu'il n'en fut pas l'Inventeur.

On a dans le Poëme même une preuve, qu'Alexandre qui le commença, étoit né à Bernai en Normandie; Lambert Licors, qui en fut le premier Continuateur, l'a dit expressément.

Alexandre nous dit, que de Bernay fut nez,  
Et de Paris refu ses surnoms appelez.

L iij

Il put connoître dans sa Province Gasse Auteur du Rou, & apprendre de lui la forme de ce Vers, plus majestueux & plus propre, que ceux d'une autre mesure, à la composition d'un Poëme héroïque.

Les tems nous ont caché, par quel moyen ce Poète fut tiré de la Normandie, & détaché du Roy d'Angleterre, pour venir à Paris; il y a apparence qu'il y fut amené par l'amour des Lettres, qui y brilloient alors plus qu'en aucun autre endroit: ce qu'il y a de certain, c'est qu'en renonçant à sa patrie, il devint en France, comme le Fondateur de la Poësie Françoisé: la même Province, qui dans les beaux siècles de notre Poësie, a vû naître les Malherbes, les Corneilles, les Fontenelles, peut se glorifier de nous avoir donné les peres de cette même Poësie, dans les Poètes Gasse, & Alexandre.

Depuis le succès d'Alexandre, les Poètes François qui se formerent, commencerent à être reçus à la Cour: on dit, qu'Elinant, avant qu'il se fit Religieux, y avoit paru avec distinction: il est vrai, que Lambert Licors, qui le pre-

mier reprit la fuite du Poëme d'Alexandre, a feint, " que ce Héros à ses repas ;  
 „ prenoit plaisir à entendre les récits  
 „ qu'Elinant lui faisoit de la guerre des  
 „ Geans , & d'autres sujets de la Fable. „

La réputation de ces Poëtes , en ramenant l'émulation , fit éclore une foule de Copistes & d'Imitateurs , dont le plus grand nombre sont connus par les Mémoires , que les sçavants Fauchet & Galland en ont publiés.

Notre Langue gagna considérablement avec eux : rien ne donne aux Langues plus de vie & tant d'éclat , que les Ouvrages en Vers : soit prédilection aveugle , soit qu'en effet , le langage des Muses ait quelque chose de plus divin & de plus séduisant , que le discours simple , tous les siècles , toutes les Nations attestent , que la réputation des Langues est venue des Poëtes , plus que des autres Ecrivains ; la nôtre doit à la Poësie sa premiere célébrité ; le Poëme d'Alexandre , les Vers d'Elinant firent voir à ceux , qui se mêloient d'écrire , qu'elle étoit aussi propre que la Latine , à exprimer ce qui méritoit de passer à la postérité. Les Auteurs ne la dédaignèrent

gnèrent plus, ceux qui travailloient pour le Théâtre, les Jongleurs, les Chanfonniers s'en fervirent, & la préférèrent à son ancienne rivale : elle devint enfin la favorite des Poètes, des grands Seigneurs, & de tous les Laiques, dont on se fit autant de Lecteurs, en leur mettant en main des Ecrits, qu'ils pouvoient lire, sans aucune peine.

Ce fut en ce même tems approchant que l'usage de lire à la Messe l'Épître en Latin & en François, s'introduisit (a) en quelques Eglises : le plus ancien monument de cette Rubrique, est l'ordinaire de Nevelon, qui gouvernoit l'Eglise de Soissons, en 1097. (b)

La Langue ayant pû soutenir le ton de la Poësie, il fut encore plus facile de la faire parler le langage ordinaire. En 1190. environ, parut en Prose le Roman de *Tristan de Leonois* ; Roman l'un des plus beaux, des mieux faits, qui ayent jamais été donnés au Public. Il doit être regardé comme le plus ancien de nos Ro-

(a) Traité historique, & pratique sur le Chant de l'Eglise, par M. l'Abbé le Beuf, ch. 7.

(b) Histoire de Soissons, de Melchior Regnaud; Preuv. pag. 15.

mans , son grand âge est établi sur le témoignage des premiers Auteurs , qui en ont fait mention. Il en est parlé dans une Chançon de Chrétien de Troyes , qui écrivoit sur la fin du douzième siècle ; ce Poète dit à sa Dame : « Que pour » l'aimer , son cœur & ses yeux lui ont » suffi , il n'a pas eu besoin du breuvage ; » que l'on fit prendre à Tristan. »

Ainques dou buvraige ne bui,  
Dont *Tristan* fut empoifonez ;  
Car plus me fait aimer , que lui ,  
Fins cuers , & bone volentez.

Tourneroit-on aujourd'hui une galanterie , d'une façon plus ingénieuse & plus délicate ?

Le Roy de Navarre a répété en deux (a) de ses Chançons , qu'il dépendoit de sa Dame de le rendre plus heureux , que jamais *Tristan* ne le fut : on ne peut donc révoquer en doute , que ce Roman en Prose ne soit le premier , & le plus ancien de ceux que l'on connoît jusqu'à présent ; il a précédé de quelques années *Graal* & *Lancelot*. Comme

(a) Chançon III. pag. 7. Chanf. LIX. p. 145.  
I. Part. \*

le hazard vouloit , que nous dussions à des Etrangers nos premiers Ecrits François , les Auteurs de ces Livres en prose étoient encore de la Cour des Ducs de Normandie , Rois d'Angleterre.

Peu de tems après la Langue passa des Ouvrages Poétiques , & des sujets frivoles , aux Ecrits purement Historiques. Un Historien dont on ignore le nom , traduisit (a) du Latin en François , avant l'an douze cent , la vie de Charlemagne , par la raison , dit-il , « Que tel se plaira » au François , qui se soucie peu du » Latin , & que par le Latin cette Histoire sera mieux conservée. » La raison pour laquelle il entreprit cette traduction , annonce le goût , que l'on prenoit pour la Langue , & combien on commençoit à l'estimer.

Geoffroy de Villehardoin , Chevalier Champenois , d'une grande considération , Maréchal de Champagne , & ensuite de Romanie (b) , ne balançoit point

(a) Fauchet , l. 1.

(b) Province d'Asie , la Capitale en étoit Nicée ; qui fut assiégée le jour de l'Ascension , & prise sept semaines après , par Godefroy de Bouillon. *Niceam Caput totius Romaniae , in die Ascensionis invadimus , &c. . . . .* Gesta Francor. pag. 5.

de préférer notre Langue à la Latine ; quand il voulut transmettre à la postérité, l'Histoire d'une des plus fameuses Conquêtes, que les François ayent faite depuis la prise de Jerusalem ; il ne paroît pas, qu'il aie eu la moindre inquiétude sur le sort de son Ouvrage : il étoit assuré d'avoir des Lecteurs, & de plaire, quoiqu'il écrivit en Langue Françoisé.

Malgré les progrès de notre Langue, sous Philippe-Auguste, cependant elle ne prévalut pas en tout, sur la Latine, qui se maintint encore en possession de servir seule aux actes publics ou particuliers, dans les Chaires, dans les Tribunaux, & même dans les Comptes (a) des Finances : ces sortes de matieres, sur-tout les deux dernieres, dont les beaux esprits sont peu touchés, lui furent abandonnées : les tems l'ont encore dépouillée de ces avantages.

Après Philippe-Auguste, Louis VIII. son successeur régna si peu d'années,

(a) M. Bruffel a inferé dans son Traité des Fiefs, le compte des revenus du Roy, qui fut rendu en Latin en l'année 1202. L'usage du Latin s'est maintenu très-tard à la Chambre des Comptes, & n'y est pas encore entierement aboli. Mais quel Latin !

I. Partie,

\*

qu'on ne peut marquer précisément, si la Langue gagna de son tems quelque nouvelle prérogative; il y a seulement lieu de croire, que les Chançons Françoises faites à l'imitation des Provençales, qui avoient commencé à paroître au milieu du règne de Philippe, s'établirent de plus en plus, & qu'elles devinrent les seules Chançons d'usage, pendant les trois ans que Louis tint la Couronne.

L'avancement de la Langue est plus sensible sous le règne de Saint Louis: sans parler du grand nombre de Poètes François, qui brillèrent, dont l'énumération nous meneroit trop loin; elle pénétra dans les connoissances les plus abstraites, dans l'Astronomie, la Géométrie, la Géographie.

Les traductions en Langue Vulgaire ayant commencé (a) avec les premiers Ecrits François, elles ne manquèrent pas de se multiplier alors; celle de la Rhétorique d'Aristote dont Brunet (b) Latins

(a) La plupart des premiers Ecrivains François, Thibaut de Vernon, Eustache, l'Auteur de la vie de Charlemagne, Lambert Licors ne furent que des Traducteurs.

(b) Cet Auteur est appelé communément Brun-

a parlé dans son trésor , annonce que ce siècle n'étoit pas sans goût, pour la belle Littérature Françoisé. Ce morceau est échapé jusqu'à présent aux recherches des curieux : ç'eût été pour nous une véritable joye, si nous eussions été en état de comparer cette traduction avec la dernière qui a été faite du même Ouvrage. Quelques fragmens des deux traductions rapprochés les uns des autres , auroient rendu les changemens survenus dans notre Langue , plus sensibles que ce que nous pourrions en dire.

La Langue entra donc en ce tems fort avant dans la brillante carrière des Sciences , que sa rivale lui avoit fermée depuis tant de siècles : on commença aussi à l'employer dans les Actes publics ; on en trouve communément qui ont été écrits en Langue Vulgaire , à compter entre les années douze cent quarante & cinquante ; & par une conformité remarqua-

*nenti* ; il étoit de Florence, & il se refugia en France en 1255. environ , pendant que Mainfroi , Fils naturel de l'Empereur Frederic II. ravageoit sa patrie.

Le sçavant M. Falconet l'a fait connoître plus particulièrement , dans un Discours imprimé par Extrait au VII. volume des Memoires de l'Académie des Belles-Lettres.

ble, comme si les Souverains s'étoient ligués alors contre le Latin, Alphonse Roi de Castille, fit en l'année douze cent soixante une Ordonnance, par laquelle il voulut qu'à l'avenir, les Actes publics fussent écrits en Langue Espagnole, & non en Latin. L'Allemagne si attachée autrefois à sa Langue Maternelle, avoit été entraînée par le torrent; elle avoit souffert, que la Langue Latine s'insinuât dans les Actes, mais bientôt, à l'exemple des autres Royaumes, elle rétablit son usage antique, & voulut, qu'ils fussent rédigés de nouveau en Langue Vulgaire.

Les Ecrits utiles au Public, étant plus précieux en eux-mêmes, que ceux qui ne sont que de simple agrément; notre Langue acquit un nouveau brillant, pour avoir été employée en ce tems, aux Ordonnances concernant les intérêts des hommes, & aux matieres de Jurisprudence.

Les Affises de Jerusalem furent traduites & rédigées en François vers l'an douze cent cinquante. Le sçavant Pere (a)

(a) Alliance Chronologique, tom. 1. p. 456. édit. 1651.

Labbe, M. Ducange (a), & la Thaumasiere (b) n'ayant pas connu le véritable Rédacteur de ces Loix ; c'est faire ma cour aux Sçavans, de leur communiquer ce que j'en ai trouvé en un Manuscrit, qui étoit à la Bibliothèque de M. le Maréchal d'Estrées, dans lequel entr'autres Ecrits, il y a un *Traité Moral des quatre Ages de l'homme* L'Auteur du *Traité* se fait connoître en ces termes : « Phi-  
 » lipes de Navare, qui fist cest livre, en  
 » fist autres deux. Le premier fist de lui  
 » même une partie ; car là est dit, d'où  
 » il fu, & comment, & pourquoi il vint  
 » deça la mer, & comment il se con-  
 » tint & maintint longuement par la gra-  
 » ce notre Seigneur. Après i a rimes &  
 » Chançons plusieurs, que il meisme fist ;  
 » les unes de granz folies dou siècle,  
 » que lan apele Amors, & assez en i a,  
 » qu'il fist d'une grant guerre, qu'il vit  
 » à son tems, antre l'Emperor Frederic  
 » (c) & le Seignor de Barut Monsei-

(a) Pref. sur les établissemens de S. Louis.

(b) Edit. 1690.

(c) Ceux, qui connoissent l'Histoire de Frederic II. duquel il s'agit ici, ne pourront qu'être mortifiés, de ce que ces Memoires de Philippe de Navarre ne sont point encore découverts.

» gneur Jehan (a) d'Ybelin le viel , &  
 » molt biau compte i a il de cele guer-  
 » re ; meïsmes dès le comencement jus-  
 » qu'à la fin ; car Philipès fu à touz ba-  
 » tailles & sièges , après i a Chansons  
 » & rimes , qu'il fist plusors en sa vieil-  
 » leſſe de noſtre Signor & de noſtre Da-  
 » me , & des Saints & des Saintes.

» Le ſecond Livre fiſt-il de forme de  
 » plait & des us & des Coſtumes des Af-  
 » ſiſes d'Outre-mer , & de Jheruſalem &  
 » de Cypre , ce fiſt-il à la priere & à  
 » la requeſte d'un de ſes Seignors , qu'il  
 » aimoit , & après s'en repenti-il molt  
 » por doute , que aucunes males gens  
 » n'en ovraſſent malement de ce qu'il  
 » avoit enſeigné por bien & leaument  
 » ovrer , & de ce s'excuſa - il au co-  
 » mencement & à la fin dou Livre. »

Ce paſſage , pour la longueur duquel  
 je demande grace , fait connoître , que  
 ce fut Philippe de Navarre , & non Jean  
 d'Ybelin Comte de Japhe , comme on  
 l'a dit (b) , qui le premier rédigea , & mit

(a) Jean , Seigneur d'Ybelin & de Baruth , mou-  
 rut en 1266. Lignage d'Outre-mer. *La Thaumafiere* , pag. 225. & 278.

(b) Obſerv. de Ducange ſur Joinville pag. 60.  
 en

DE LA LANGUE FRANÇOISE. 177

en François les Assises de Jerusalem , & que le Manuscrit du Vatican , sur lequel elles ont été publiées , ne contenant que la révision de ces mêmes Assises en 1369. on n'en a pas encore la collection la plus ancienne, puisque celle de Philippe de Navarre fut faite près d'un siècle avant celle-là.

Pierre de Fontaine , Gentilhomme de Vermandois , composa aussi en François, en douze cent soixante environ , un Traité de questions & de décisions de droit. Il prie ceux , qui liront son Ouvrage de l'excuser par trois raisons , s'ils y trouvent du trop , ou du trop peu , » Premièrement , dit-il , pour ce ke nus » n'enprist oncques mais devant moi » ceste cause ; » d'où il paroît , qu'il est le premier , qui aye écrit en François sur le Droit Coutumier. Il fut bientôt imité par Philippe de Beaumanoir , qui publia vers l'année 1270. les Coutumes de (a) Beauvoisis.

Saint Louis s'est servi de la Langue Françoisé , non seulement dans les Loix générales , qu'il a faites , & qui sont connues sous le nom d'*Etablissements* ,

(a) La Thaumassiere , 1690.

I. Part.

\* M

mais aussi dans les instructions particulières, qu'il a données à Philippe son Fils, & à sa Fille Ysabel Reine de Navarre. Il ne connoissoit point d'autre Langue dans ses conversations, avec ses familiers; son Histoire écrite par Joinville, est remplie de celles, que le bon Roy eut avec lui. Cet Historien, qui avoit l'humeur enjouée, n'a pas oublié de rapporter celle où le Roy l'interrogea, pour sçavoir de lui, « ce qu'il aimeroit mieux d'être mezeau & ladre, ou » d'avoir commis & de commettre un » péché mortel. » Joinville, qui ne vouloit point mentir, à ce qu'il dit, lui répondit, *qu'il aimeroit mieux avoir fait trente péchés mortels, que d'être lépreux.* Sur cette réponse, le Roy lui fit une remontrance, qui ne démentoit point la gravité & la pureté de sa vie : il aimoit à expliquer sur le champ en Langue Francoise, ce qu'il lisoit en Latin.

Dès ce tems, notre Langue mérita les plus grands éloges des Sçavans : ils la crurent parvenue à un degré de perfection, à laquelle il n'y auroit plus rien à ajouter. Le préjugé, que l'on a sur le mérite du siècle, dans lequel on vit,

a eu, sans doute, quelque part à ces éloges; mais aussi, on ne peut croire absolument; que ces Sçavants l'eussent autant estimée, si dès-lors elle n'avoit eu des charmes, que ses rides cachent à ceux, qui ne la connoissent point assez.

« Huon de Meri (a) désespéroit, dit-il, » d'atteindre à la beauté du langage de » Chrétien de Troyes & de Raoul de » Houdance, qui avoient écrit en Fran- » çois, mieux que jamais aucun hom- » me n'avoit fait. Il ajoute, que ces » deux Poètes avoient tellement enri- » chi la Langue, que ceux, qui venoient » après eux ne pouvoient plus que gla- » ner & ramasser quelques épics, sous » leurs mains. »

On diroit, que Labruiere a copié cet Auteur, quand il a dit, « sur ce qui con- » cerne les mœurs le plus beau & le » meilleur est enlevé, on ne fait que » glaner, après les Anciens & les habi- » les des Modernes. »

Les Etrangers avoient de la Langue la même estime, que les François. Les peuples voisins envoient leurs enfants

(a) Fauchet, liv. 2. ch. 13.

dans le Royaume en prendre des leçons, elle faisoit une partie de leurs études & de leur éducation. Guillaume de Nangis rapporte sous l'année 1256. la fin déplorable de trois jeunes Gentilshommes Flamands, qu'Engueran de Coucy fit mourir, parce qu'ils avoient chassé dans ses bois, il marque que ces jeunes gens étoient à l'Abbaye de Saint Nicolas du bois de Laon, pour y apprendre la Langue Françoisé, *propter Idioma Gallicum addiscendum.*

Brunes Latins Italien, a tracé dans son trésor, qu'il écrivit en douze cent quatre-vingt-quatre, le témoignage de son admiration en ces termes : « J'ai » écrit, dit-il, en Langue Romanse, selon le langage des François, par deux » raisons ; l'une, parce que je suis en » France ; & l'autre, parce que la parole est la plus délitable & commune à » tous langages. »

Fauchet & Pasquier ont fait mention des louanges que Dante & Pétrarque ont données à quelques-uns de nos anciens Poètes. Les Chroniques de Saint Denis disent, que le Roy de Navarre fit *les*

*plus belles (a) Chançons , & les plus délicables & mélodieuses , qui furent jamais entendues.*

Une Langue ne peut être célébrée par de plus beaux endroits , qu'en disant , qu'elle étoit harmonieuse , & capable plus qu'aucune autre , d'exprimer toutes sortes de sujets. Il n'y a point d'autre ton , pour vanter celle , que les Racines & les Despréaux ont écrite dans le siècle de Louis XIV.

Au reste , si ces éloges paroissent excessifs & prématurés , ils étoient néanmoins d'un heureux augure : ils annoncoient , & ils confirment ceux , que la Langue reçoit aujourd'hui à si juste titre ; puisque dès-lors , elle paroissoit si expressive & si agréable , puisqu'elle pouvoit rendre toute sorte d'objets ; combien a-t-elle acquis réellement depuis , & combien peut-elle fournir plutôt à la majesté de l'Eloquence , à la grandeur & aux graces de la Poësie !

Telles ont été les Révolutions de la Langue Françoise depuis Charlemagne ; elle eut quelqu'éclat au commencement

(a) Manuscrit de l'Abbaye de Saint Germain , n. 1462. an. 1234.

182 RE'VOLUT. DE LA LANG. FRANÇ.

de son règne ; l'amour , qu'il conçut pour le Latin , & qu'il inspira au Clergé , l'odieuse paresse des hommes du monde , qui mépriserent toute sorte d'étude , la laissèrent tomber dans l'obscurité. Elle ne conserva que son existence , & le privilège d'être toujours la Langue Vulgaire : elle fut différente de celle qui est venue dans la suite , avec les Rois de la troisième Race ; celle-ci eût d'abord des jours lumineux : mais ce ne furent , que des lueurs passagères ; elle n'a commencé à jeter une lumière fixe & constante , que sous Philippe-Auguste ; depuis cet instant , chaque année de son Histoire est marquée par quelque avantage nouveau : elle parvint sous le règne de Saint Louis , au point d'avoir été regardée , comme la Langue la plus parfaite de toutes les Langues , que l'on parloit dans le même siècle.



DE  
L'ANCIENNETÉ  
DES  
CHANSONS FRANÇOISES.

M iiij



---



---

 L E T T R E

A Monsieur de Lacurne de Sainte-Palaye,  
de l'Académie des Belles-Lettres.

*C*E Discours, Monsieur, sur nos premières Chansons Françaises, ne pouvoit être adressé à personne, mieux qu'à vous, qui les connoissez si parfaitement, & qui êtes dans le dessein de publier les Vies des Poètes Provençaux, dont les François imiterent la forme régulière, qu'ils donnerent les premiers à ces petits Poèmes.

Pour parvenir à l'exécution de votre projet quelles recherches, quelles études n'avez-vous point faites en France & en Italie ! Les Troubadours vous sont devenus aussi familiers que les Poètes du siècle de Louis XIV. rien ne vous manque pour bien remplir la carrière, dans laquelle vous êtes entré : lié avec un ami illustre, (a) vous partagerez en-

(a) M. de Foncemagne.

tre vous deux les lauriers qui vous sont assurés.

Les essais (a) que vous avez lus à l'Académie pour pressentir son goût, ne pûrent manquer de lui plaire. Le Public répéta tout haut les éloges, que vos Confreres, dont les décisions sont autant d'oracles sûrs, vous donnerent en particulier.

Le sujet que j'ai choisi, est moins vaste, que le vôtre : je me suis seulement attaché à découvrir la véritable époque de la naissance des Chansons Françaises, sur laquelle d'habiles gens ont été trompés : j'ai examiné, quelle fut leur première forme, & de quels instrumens on accompagnoit la voix, en les chantant.

Cette matiere convient à la saison, où toute la nature s'embellit ; le plus charmant des Chanfonniers, Horace nous conseille de nous couronner (b) de Myr-

(a) Les Vies de Bertrand de Borne & du Cabestin, &c.

(b) *Nunc decet aut viridi nitidum caput impedire Myrtho,  
Aut flore, terra quem ferunt soluta.* Od. 4. l. 1.

*the, & de ne parler que de Chants, lorsque le Printems couvre la terre de fleurs. Un homme aussi délicat & aussi habile que vous, Monsieur, qui unissez le goût à la Science, la beauté de l'expression à la solidité des recherches, se rendra sans peine aux conseils d'un pareil Maître.*

*Les Chants dont nous allons nous entretenir, ne sont point pour ceux, qui ne connoissent que les Opera & les Chansons du tems. Ils n'imaginent pas, qu'avant Lambert, Lully & Rameau, il y ait eu de la Musique, à laquelle les hommes ayent pu prendre quelque plaisir. La Jonglerie, ( quel mot barbare pour eux ! ) la Jonglerie, qui fit les plus cheres délices de la France, & de toute l'Europe, leur est aussi inconnue, que les Jongleurs qui la faisoient valoir.*

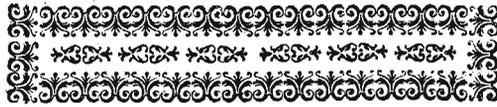
*Mais il est d'autres personnes, qui savent, que chaque Art a sa naissance, que la Musique a eu la sienne, & que les tems de cette naissance offrent des choses, dont l'esprit est autant tou-*

188 LET. A M. DE LACURNE, &c.  
*ché, que l'oreille est flattée d'un beau  
morceau de Musique moderne ; ceux-là  
n'ignorent pas, que les Chançons, dont  
je vais parler, étoient la seule Musique  
que l'on chantoit autrefois : je suis trop  
content si ce Discours mérite votre suf-  
frage, & si vous le recevez comme un  
gage de l'amitié avec laquelle je suis,  
Monsieur,*

Votre très-humble, &c.

*A Paris, ce 28. de May.*





D E  
**L'ANCIENNETÉ**  
 D E S  
 CHANSONS FRANÇOISES, &c.

---



---

*A N C I E N N E T É.*

**E**NTRAINE' par le plaisir & par l'amusement, l'homme fut toujours habile à trouver différens moyens de se les procurer, & de les multiplier. Ce n'étoit point assez pour lui d'avoir reçu simplement la parole, pour s'exprimer, & pour faire éclater au - dehors les mouvemens de joye, ou de tristesse, dont son cœur est susceptible; il a eu l'art de donner plus de force à la parole, en l'animant d'abord du feu de la Poésie, & en joignant ensuite à l'har-

monie du Vers , celle de la Musique.

Le premier usage , auquel il appliqua cette ingénieuse maniere de se faire entendre , fut pour rendre graces à son Créateur des biens , qu'il lui avoit accordés : les monuments de sa reconnoissance sont gravés dans les Livres saints. Bientôt la matiere de ses Chants varia ; elle passa des sujets de piété , à ceux qui flattoient davantage ses passions. Les Poètes composèrent des Poèmes , dans lesquels ils renfermerent plus ou moins d'objets ; les plus longs par une narration étendue , variée , & par un charme imperceptible , animent & remuent les passions , pendant un espace de tems assez considérable : d'autres beaucoup plus resserrés , passent rapidement ; & plaisent par leur brièveté ; en faisant même une des principales parties de leur mérite , elle les met plus à la portée du commun des hommes ; de ces derniers Poèmes sont ceux , que l'on connoît sous le nom de *Chançons*.

Tous les peuples du monde ont eu du goût , pour la Chançon ; produite par le plaisir , elle naît au milieu des ris ,

Les Egyptiens avoient leur *maneros*, qui étoit, au rapport d'Herodote (a), leur Chanſon unique. Les Grecs eurent des *Scolies*, ou Chanſons de tous les genres, propres à chaque état de la vie. M. de Lanauze, de l'Académie des Belles-Lettres, a publié (b) deux Memoires d'une érudition profonde ſur ces différentes Chanſons : les Romains témoignèrent pour elles autant d'ardeur, que les Grecs en avoient marquée : Ovide transporté d'être aimé de ſa Maîtrefſe, publie ſa joye de ce que leurs noms ſeront chantés de tout le monde ;

Nos (c) noms toujours unis, confondus dans mes  
Vers,  
Seront connus, chéris, chantés de l'Univers.

les Chanſons devinrent même ſi communes à Rome, qu'il paſſa en proverbe de dire, *Chanſon*, comme nous le di-

(a) Herod. l. II.

(b) Memoires de l'Académie, tom. IX.

(c) Nos quoque per totum pariter cantabimur orbem,  
Junéſtaque ſemper erunt nomina noſtra tuis.  
Amor. l. I. Eleg. 3.

sons encore d'une chose vaine en soi, ou trop souvent répétée. Phedrie, dans le Phormion (a) de Terence, prie Dorion de l'écouter, je n'ai qu'un mot à vous dire : Dorion répond, toujours la même Chançon ; *Cantilenam eandem canis.*

L'amour (b) que les peuples de la Gaule avoient pour les Vers, nous assure de celui qu'ils eurent pour les Chançons en particulier. Les Francs, ayant fait la Conquête de ces belles Régions, continuerent à chérir & à cultiver cet aimable Poëme. Sidoine Apollinaire, dans le portrait qu'il a fait (c) de Theodoric Roy des Goths, marque que ce Prince se plaisoit à entendre jouer de quelque instrument, dont la douceur serroit à calmer son cœur en flattant son oreille ; mais qu'il n'aimoit point les

(a) *Act. III. Sc. II.*

(b) *Multi Galli conveniunt & ibi magnum numerum versuum ediscere dicuntur.* Cæsar. Comment. l. vi.

(c) *Illic nec organa Hydraulica sonant, nec sub phonaſco vocalium concentus medietatum acroama simul intonat : nullus ibi Lyristes Choraules. . . canit Rege solum illis fidibus delinito, quibus non minus mulcet virtus animum, quam cantus auditum.* Epist. II. l. I.

Chançons

Chançons , ni le bruit des instrumens dans les Concerts ; d'où l'on voit , que la Musique & les Chançons étoient introduites dans les Gaules , dès le règne de Theodoric , c'est-à-dire , au cinquième siècle.

Les tems suivans ne virent point diminuer ce goût. Clotaire II. ayant remporté une grande victoire sur les Saxons , les François firent éclater leur joye par une Chançon rimée (a) , dont voici deux couplets.

« Chantons le Roy Clotaire , qui al-  
» la combattre la Nation Saxone : les  
» Ambassadeurs Saxons auroient été trai-  
» tés sévèrement, si Faron de nation Bour-  
» guignone , n'eût intercédé pour eux.»

» A l'arrivée de ces Ambassadeurs en  
« France , où Faron étoit Prince , Dieu

(a) *De Clotario est canere Rege Francorum ,  
Qui ivit pugnare cum gente Saxonum ,  
Quam graviter provenisset missis Saxonum ,  
Si non fuisset inclitus Faro de genere Burgun-  
dionum.*

*Quando veniunt in terram Francorum ,  
Faro ubi erat Princeps , missi Saxonum ,  
I. Part. N*

» leur inspira de passer par la Ville de  
 » Meaux, pour les sauver de la mort que  
 » le Roy leur préparoit. »

On sent combien cette Poësie étoit basse & profaïque, mais elle sert avec la Lettre de Sidoine Apollinaire, à faire voir, que dès la première Race de nos Rois, les François avoient un grand amour pour les Chansons, & qu'elles étoient écrites & rimées en Latin.

Cette inclination continua sous Charlemagne & ses successeurs; on en trouve la preuve en deux pièces de Vers, que M. l'Abbé Lebeuf a publiées dans son second Recueil (a) de Dissertations. L'une est une Ode de S. Paulin Patriarche d'Aquilée, dans laquelle il chante les vertus, & pleure la mort du fameux Eric Duc de Frioul, qui mourut prisonnier en l'année sept cent quatre-vingt dix-neuf environ. La note de Musique

*Instinctu Dei transeunt per urbem Meldorum,  
 Ne interficiantur à Rege Francorum. Nouv.  
 Rec. des Hist. de la Franc. t. 3. p. 505.*

(a) Dissertat. Paris 1739. pag. 401.

accompagne dans le Manuscrit , d'où l'Editeur l'a tirée , les paroles de cette Ode funebre , ce qui montre , à n'en pas douter , que ce morceau de Poësie rimée est une véritable Chanson.

La seconde pièce est une Elegie , que Gotescalc écrivit dans son exil , à un de ses compagnons , qui le pressoit de lui envoyer un Chant agréable.

« Cher (a) enfant , pourquoi deman-  
 » dez-vous , pourquoi exigez-vous , que  
 » je chante quelque Vers agréable ? Exi-  
 » lé au milieu des mers ; pourquoi m'or-  
 » donnez-vous de chanter ?

« Misérable , que je fuis ! Les pleurs ,  
 » les larmes , cher compagnon , me con-  
 » viennent mieux que le Chant. Ah !

(a) *Ut quid jubes pustole ;  
 Quare mandas filiule ,  
 Carmen dulce me cantare ,  
 Cum sim longe exul valde ;  
 Intra mare ,  
 O cur jubes canere ?*

*Magis mihi miserale !  
 Flere liber puerale ,  
 Plus plorare , quam cantare ,*

» cher ami, comment pouvez-vous m'oser  
» donner de chanter de pareils Vers ! »

La Chançon entiere est de dix Stro-  
phes, toutes sur le même ton. Ceux,  
qui la liront, pourront admirer la gran-  
de facilité de Gotescalc à rimer : cha-  
que Vers est terminé par la monorime *E* :  
& comme, s'il n'eût pas suffi, de l'avoir  
mise à la fin du Vers, elle se retrouve  
dans le milieu. Affectation puérile qui  
a quelquefois été imitée depuis ; mais  
que le retour du bon goût a entiere-  
ment proscrite.

Les Chançons continuerent d'être écri-  
tes en Latin jusqu'au tems, auquel la  
Langue Latine fut obligée de recon-  
noître le droit légitime, qu'avoit la  
Françoise, de servir aux piéces d'amu-  
sement & de plaisir.

La Province, sur-tout la Normandie,  
prit la premiere de l'amour, pour les  
Chançons en Langue Vulgaire ; elles ne  
passerent, que bien après dans la Capi-  
tale du Royaume, qui a idolâtré plus

*Carmen tale, jubes quare ;*

*Amor care,*

*O cur jubes canere? &c. Lâ. p. 493.*

long-tems le Latin. La Provence & les Régions voisines , furent de toutes les Provinces , celles qui réussirent le mieux à composer dans leur idiome ces Poësies chantantes ; on a même dit , que la Provence , (a) « avoit été la porte par » où la Rime entra en France. »

Je ne sçais pourquoi on lui attribue la prérogative de nous avoir montré la Rime : on vient de voir des Monumens rimés en France , antérieurs de plusieurs siècles , aux plus anciennes pièces Provençales que l'on possède : on a vû de même dans l'Histoire de la Langue Françoisé , (b) que c'est la Normandie qui a donné naissance aux premiers Poëtes François. Quoi qu'il en soit de ce sujet , sur lequel il est plus aisé de montrer ce qui n'est pas , que de prouver ce qui est : le même Auteur , qui a voulu , que la Rime nous fut venue de la Provence , a dit , « qu'à son arrivée en France , elle » avoit inondé la Poësie Latine , & qu'en » la foumettant à son joug , elle y avoit » fait des ravages énormes ; la bonne & » saine maniere des Anciens fut aban-

(a) Hist. de la Poësie Françoisé , p. 82.

(b) Révolut. de la Langue Franç. p. 128. 166.

» donnée ; les Versificateurs négligerent  
 » le sublime d'Homere , & les graces  
 » de Virgile : contens d'enlacer le son  
 » d'une même syllabe deux fois repé-  
 » tée à la fin de deux Vers , ils ne con-  
 » nurent, que cette nouvelle invention ,  
 » & lui sacrifierent toutes les beautés  
 » solides de la Poësie. »

C'est ainsi , qu'en commençant l'Histoire de la Poësie Françoisse , son élégant Historien , avilit la Rime , & rabaisse par - là une des graces des plus essentielles de cette même Poësie. Mais quelque fâché qu'il fut contre elle , le désordre de la belle Poësie Latine n'en vint point , ce fut la décadence du génie des Poëtes , qui la fit décliner.

Nos premiers Versificateurs n'étant Poëtes qu'en dépit de Minerve , ils ne virent rien de plus élevé , rien de plus beau que la Rime , ils s'y livrerent entierement , & mirent en elle toute la richesse de leur Poësie , parce que leur foible génie ne leur fournissoit rien de plus : mais depuis eux , elle n'a point empêché les Corneilles , les Racines , les Despreaux , les Rousseaux , de porter notre Poësie au plus haut point de perfection ; elle

souffre le parallèle avec celle des plus grands Poètes de l'Antiquité.

Si la Rime avoit été connue plus qu'elle ne l'a été de Virgile , d'Horace & des autres Poètes du siècle d'Auguste , esclave qu'elle est , elle auroit plié sous leur génie , leur Poësie n'auroit eu avec elle , que plus de charmes & d'agrément. Dans les endroits où le hazard l'a mise à la fin de leurs Vers , elle n'en gête point l'harmonie. Ces trois-ci de la deuxième Eglogue de Virgile , pour être rimés , en font-ils moins beaux ?

*Dum tenera attendent sumæ virgula capellæ ,  
Non canimus surdis , respondent omnia silvæ ,  
Quæ nemora aut qui vos saltus habuere puellæ.*

La Rime fait-elle tort à ceux - ci du deuxième Livre des Georgiques ?

*Quos rami fructus , quos ipsa volentia rura ,  
Sponte tulere sua , carpsit : nec ferrea jura ,  
Insanumque forum , &c.*

On pourroit en citer bien d'autres du même Poëte. Le Quatrain , *Sic vos non vobis nidificatis aves , &c.* qu'on lui attribue , est exactement rimé.

N iij

La Rime se rencontre aussi en plusieurs Vers d'Horace, de ceux qu'on admire davantage.

*Micat (a) inter omnes  
Julium sidus, velut inter ignes,  
Luna minores.*

.....

*Calcanda (b) simul via Leti,  
Dant alios furiae torvo spectacula Marti.*

On voit, que cette répétition des mêmes sons, que M. Massieu a regardée comme *puérile & badine*, ne déplaçoit point aux oreilles délicates des bons Poètes de l'ancienne Rome. Ovide en est plein.

*Effodiuntur opes irritamenta malorum,  
Jamque nocens ferrum, ferroque nocentius aurum;*

.....  
*Affectasse ferunt regnum caeleste gigantes,  
Ataque congestos struxisse ad sidera montes;*

.....  
*Plebs habitat diversa locis à fronte potentes,  
Caelicolæ, clarique suos posuere penates;*

.....

(a) *Lib. I. Od. 2.*

(b) *Od. 28.*

*Cæsariem cum qua terram, mare, sidera movit,  
Talibus inde modis ora indignantia solvit.*

Entre quarante Vers du premier Livre des Métamorphoses, en voilà huit rimés. Si cette répétition d'une même syllabe n'avoit pas flatté l'oreille de ces grands Poètes, elle ne seroit pas revenue à tant de fois dans leurs Vers. Loin donc qu'on puisse croire, qu'elle leur eut déplût, si elle avoit été réglée de leur tems, l'usage qu'ils en ont fait sans dessein, annonce qu'ils l'auroient employée aussi régulièrement, qu'on le fait dans la Poësie moderne.

Après avoir servi plusieurs siècles aux seuls Vers Latins, elle passa à la Poësie vulgaire dès l'instant de sa naissance : harmonieuse, commode pour faire sentir à l'oreille la mesure, l'union & la fin des Vers, nos Poètes l'adoptèrent avec zèle, & l'ont consacrée comme une des parties des plus essentielles & des plus flatteuses de notre Poësie.

Tous les ouvrages de l'esprit se ressemblent ; foibles & obscurs au commencement, le tems seul les amène à la célébrité & à la perfection. Des Hymnes, des Can-

tiques, des Chançons semblent avoir été les premiers morceaux de Poësie vulgaire, sur lesquels les Poëtes Romains ou François exercèrent leur Muse Lirique, avant qu'ils ayent osé entreprendre des Poëmes plus grands, & plus pompeux.

Les Chançons Françoises, à ce qu'on a dit, étoient en réputation & très-communes, dès le règne de Philippe I. Pour soutenir cette opinion, on a eu recours à un passage d'une Lettre qu'Yves de Chartres écrivit au Pape Urbain II. à l'occasion que je vais dire. Comme cette Lettre a toujours été tronquée par ceux, qui l'ont rapportée, je la prendrai à la source : il y en a (a) deux sur le même sujet, l'une au Pape, & l'autre à Hugues Archevêque de Lyon, Légat en France. On va décider, si l'interprétation, qu'on leur a donnée, peut se soutenir.

L'Evêque de Chartres mande, qu'après la mort de Jean I. Evêque d'Orleans, l'Archevêque de Tours, frere du deffunt, avoit fait élire en sa place un de ses familiers, nommé aussi Jean Archidiacre

(a) Ep. 54. 67.

de la même Eglise d'Orleans. Cette élection, & le consentement, que le Roy y donna, révoltèrent la plus saine & la plus nombreuse partie du Clergé de cette Eglise, à cause de la jeunesse & de la dissolution des mœurs du nouvel élu.

« Le Roy, lui-même, ajoute-t-il, m'a » dit, non pas en secret, mais au mi- » lieu de sa Cour, que Jean avoit été » le favori du deffunt Evêque : ce bruit » s'est tellement confirmé, que les Cha- » noines ses confreres lui ont donné le » surnom d'une Concubine, nommée (a) » *Flore* : plusieurs rendroient témoignage de ce que je vous écris, s'ils ne craignoient la prison ou l'exil. Afin, que vous ne me soupçonniez point d'avoir inventé ces choses, de plusieurs » (b) Chançons, qui ont été faites sur lui, je vous en envoie une composée en mesure, & mise en Musique par un de ses mignons. Les jeunes débau-

(a) Célèbre Courtisane de Rome.

(b) *Unam cantilenam de multis merice & Musice de eo compositam, ex persona concuborum suorum vobis misi, quam per urbes nostras in campis & plateis similes illi adolescentes, cantant, quam & ipse cum eisdem concubis suis sæpè cantavit, & ab illis cantitari audivit.*

» chés les camarades , la chantent dans  
 » les places , & dans les carrefours , &  
 » lui-même il la chante avec eux. »

Cependant ceux des Ecclésiastiques ;  
 qui ne vouloient point reconnoître cet  
 Evêque , élurent le Doyen du Chapitre  
 d'Orleans , nommé *Samson* , homme  
 d'un âge mûr & de bonnes mœurs. L'Ar-  
 chevêque de Sens ayant mandé à Yves  
 de le sacrer , il le fit. Ensuite il écrivit  
 au Pape , pour le prévenir sur le Schis-  
 me , qui menaçoit l'Eglise d'Orleans ,  
 s'il prêtoit l'oreille aux émissaires de  
 Jean , & il termina sa Lettre par deux  
 Vers Latins rimés , que des railleurs  
 avoient faits sur son élection , qui étoit  
 arrivée le jour des Innocents.

*Eligimus puerum , puerorum festa colentes ;  
 Non nostrum morem , sed Regis iussa sequentes.*

.....

Contre la règle , au Roy soumis , obéissans ,  
 Nous nommons un enfant , le jour des Saints En-  
 fants.

Telle est la fameuse Lettre , dont on a  
 pris occasion de dire , que nos Vaude-  
 villes avoient été fort répandus dès ce

tems-là. Mais en l'analysant on n'y voit rien, d'où l'on puisse conjecturer, que les Chançons, dont il y est parlé, fussent écrites en Rimes Françaises. Elles étoient mesurées & notées, *metricæ & Musice compositæ*; elles étoient aussi rimées, *multas rhythmicas cantilenas composuerunt*: mais ces mots ne disent point, que ce fût en Langue Vulgaire. On a vû, que la Poësie Latine a été mesurée, rimée, & chantée, bien avant la Romanse. Les deux Vers Latins qui terminent la Lettre, forment une preuve, que ceux, que l'on n'a pas, & dont la perte ne doit point être sensible, s'ils n'étoient ni plus ingénieux, ni plus élégants, avoient été faits dans la même Langue Latine. Tout ce qui a donc été débité jusqu'à présent de nos prétendus Vaudevilles François dès le règne de Philippe I. sur le témoignage de cette Lettre, n'a pas la moindre vraisemblance: elle prouve le contraire de ce qu'on a avancé, & elle sert à renverser les inductions, qu'on en avoit tirées. Les Historiens empruntent souvent les uns des autres, avec un bonne foi trop simple des faits, qui rapprochés de leur

source, font tout autres, qu'on les avoit d'abord représentés.

« Abelard composâ aussi, dit-on (a), » en Langue Françoisë des Chançons, » pour Heloise, & d'autres petites pié- » ces, qui étoient reçues avec des ap- » plaudissemens incroyables. »

Au seul nom d'Abelard, on est émû ; touché. On a de lui l'idée d'un Sçavant & d'un galant homme, dont la réputation, les amours, & les infortunes remuent & attendrissent, pour peu qu'on soit sensible. Formé, pour aimer, instruit par le cœur & par Ovide, quelle devoit être sa Poësie ! Ce seroit un mérite pour notre Langue, en l'état auquel elle étoit de son tems, si elle avoit pû exprimer, ce que pensoit un homme si tendre, si délicat, & si habile. J'ai cherché dans ses œuvres, quelques-unes de ces prétendues galanteries en Vers François, dont suivant nos Auteurs, il charmoit Héloïse, & tout le Royaume. Je n'en ai rencontré aucune, & tout ce qu'on en a dit est sans nul fondement.

« Quand ma connoissance commença

(a) Hist. de la Poëf. Franc. p. 114.

» avec Héloïse , dit-il , (a) j'étois d'une  
 » réputation brillante , dans la fleur de la  
 » jeunesse , d'une figure si agréable , que  
 » je n'avois point à craindre de cruel-  
 » les. J'eus d'autant plus de facilité à  
 » me faire aimer de la jeune Héloïse ,  
 » qu'elle avoit une vive passion pour les  
 » Lettres ; passion rare chez les Dames ,  
 » & qui l'a rendue célèbre dans tout  
 » le Royaume. L'amour m'ayant em-  
 » brasé le cœur ; si j'inventois enco-  
 » re quelques Vers , ils ne parloient  
 » plus de Philosophie , ils ne respiroient  
 » que le langage de mon Vainqueur.  
 » Plusieurs de mes petites Pièces sont  
 » chantées dans nos Villes , par ceux  
 » sur-tout , dont le cœur est dans une  
 » situation pareille à celle , où je me  
 » trouvois. »

Abélard ne dit rien de plus de sa Poësie. Héloïse , qui en étoit plus touchée que lui , en parle avec plus de feu.  
 » Entre les qualités , qui brilloient en

(a) *Si qua invenire liceret carmina , essent amatoria , non Philosophiæ secreta. Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis frequentantur & decantantur regionibus , ab his maxime quos similis vita oblectat.* Abélard, Opera, Ep. 1.

» vous , lui dit-elle , (a) deux sur-tout  
 » m'enflamerent; les graces de votre Poë-  
 » sie & celles de votre Chant : toute au-  
 » tre femme en auroit été également en-  
 » chantée. Lorsque , pour vous délasser  
 » de vos exercices Philosophiques, vous  
 » composiez en mesure simple, ou en  
 » rime , des Poësies amoureuses ; tout  
 » le monde vouloit les chanter , à cau-  
 » se de la douceur de votre expression,  
 » & de celle du Chant. Les plus in-  
 » sensibles aux charmes de la mélo-  
 » die , ne pouvoient vous refuser leur  
 » admiration. Comme la plûpart de vos  
 » Vers chantoient nos amours , mon  
 » nom fut bientôt connu par le vôtre :  
 » les Sociétés particulieres , & les pu-  
 » bliques , ne retentissoient que du nom  
 » d'Héloïse ; les femmes envioient mon  
 » bonheur. Hélas ! que sont devenus  
 » ces tems heureux ! qu'ils sont chan-  
 » gés ! »

(a) *Pleraque amatorio metro vel rythmo compo-  
 sita reliquisti carmina ; que pro nimia suavitate iam  
 dictaminis , quam cantus , tuum in ore omnium no-  
 men tenebant. . . frequenti carmine tuam in ore om-  
 nium Heloïsam ponebas. Me placeat omnes , me do-  
 mus singulæ resonabant. Opera. Abelard. Ep. 11.*

Dans

Dans ce récit des effets de la Poësie d'Abélard, il n'y a pas une syllabe qui fasse voir, qu'elle ait été écrite en Langue Vulgaire. Auroit-elle eu dès - lors cette douceur & cette mélodie, qui distinguoit particulièrement les Vers de ce beau génie, & qui les rendoit si chantants ? Et si elle l'avoit eue, pourquoi auroit-elle été autant négligée qu'elle l'étoit encore ? Non, sûrement, elle ne l'avoit point : j'ai (a) montré, que les tems, qui devoient la tirer de la Rusticité, & la rendre d'un usage agréable, approchoient, mais qu'ils n'étoient pas encore arrivés.

Le même Abélard recommande en quelque endroit de ses Ouvrages, l'étude de trois Langues, l'Hébreu, le Grec, & le Latin : il en relève la beauté, il en fait sentir l'utilité : tout ce qu'il a écrit, ses Lettres mêmes à Héloïse, sont en Latin. Imagine-t-on, qu'il aura renoncé à une Langue si chérie, si familière, pour écrire dans la Françoisé encore informe, des Chançons, qui devoient courir par-tout le Royaume ?

(a) Rév. de la Langue Françoisé, pag. 128.  
I. Part. O

Son mépris pour les Jargons populaires, différens alors en chaque canton de la France, est bien marqué dans la Lettre, où il décrit ses calamités : « Je fus nommé, dit-il, à l'Abbaye de » Saint Gildas, ( de l'Evêché de Van- » nes en Basse-Bretagne : ) sans les persé- » cutions que j'éprouvois, qu'aurois-je » été faire en cette terre (a) barbare, » dont j'ignorois la Langue. »

Puisque le langage de sa patrie même lui étoit devenu si étrange depuis qu'il l'avoit quittée, que devoit lui être celui d'un autre pays ? Il faut en conclure, que les Vers, que l'on nous avoit annoncés comme François, étoient Latins, rimés ou mesurés. *Metro, vel rythmo composita reliquisti carmina.* Ces deux mots *metro, vel rythmo*, dont Yves de Chartres s'est aussi servi, font entendre, que les Versificateurs de ce tems-là connoissoient deux sortes de Vers. Le mesuré sans rime, tels qu'étoient ceux des anciens Poètes Latins, & ceux qu'un Raimond, Religieux de l'Ordre de Cluny en ce même siècle, composa à Tou-

(a) *Terra quippe barbara, & terra lingua mihi incognita erat.* Abel. Ep. 1.

l'oise, sur lesquels l'Abbé Pierre, surnommé le *Vénéral*, le complimenta dans une Lettre (a), qu'il lui écrivit en Vers examètres & pentamètres; qui ne sont aussi que mesurés. L'autre sorte de Vers joignoit la rime à la mesure (b). Je vais en rapporter dans un instant.

De tant de Vers amoureux, que produisit la Muse d'Abélard; aucun n'a échappé à la rigueur de l'oubli; deux seulement, qui se sentent de la piété dans laquelle il chercha la consolation à ses adversités, se lisent à la fin de sa deuxième Lettre, à Héloïse.

*Vive, (c) vale, vivansque tuæ; valeantque Sorores,*

*Vivite, sed Christo, quæso mei memores.*

.....

Adieu, ma Sœur, adieu; vivez vos Sœurs & vous,

Vivez, en Jesus-Christ, souvenez-vous de nous!

Le langage de ces deux Vers Latins

(a) *Pet. Venerab. l. 4. Ep. 24.*

(b) On trouve de ces Poésies différentes, dans celles du même Pierre le Vénéral. Les rimées, sont intitulées, *Rythmi*; les autres, *Prosa* & *Hymni*, &c. *Bibliot. Cluniacen. p. 1338. seq.*

(c) *Ep. 111.*

O ij

éloigne encore le peu de vraisemblance qu'il y a, que ceux qu'il fit par galanterie, fussent François

Il étoit si peu d'usage alors de composer de petites pièces en rimes Françaises, que dans une Elegie mesurée & rimée, où Hilaire, disciple d'Abélard, exprime son chagrin, de ce que, sur les rapports de quelque Ecolier perfide, Abélard avoit reçu ordre de quitter le Paraclet, pour se retirer à Quincei, près de Nogent, le refrain de chaque strophe de l'Elegie est en Jargon François, & n'a point sa rime. En voici les deux premières strophes.

*Lingua (a) servi, lingua perfidiæ ;  
Rixæ motus, semen discordiæ,  
Quam sit prava, sentimus hodiè,  
Subjacendo, gravi sententiæ ;  
Tort a vers nos li Mestre.*

*Lingua servi, nostrum diffidium ;  
In nos Petri commovit odium :  
Quæ meretur ? Ultorem gladium,  
Quia nostrum exinguit studium ;  
Tort a vers nos li Mestre, &c.*

Ce refrain, si je l'entens bien, signifie  
(a) *Oper. Abel. p. 243.*

fié ; que le *Mestre* qui avoit envoyé l'ordre à Abélard de se retirer du Paraclet , faisoit un grand tort à ses Disciples , en les privant de ses leçons.

Beranger , dans l'Apologie du même Abélard contre S. Bernard , reproche à ce Saint d'avoir composé dans sa jeunesse des Chançons (a) bouffonnes , & des Motets pour les hommes du siècle ; « Vous » vouliez , ajoute-t-il , que vos Poësies » en rimes l'emportassent sur celles de » vos freres , par l'invention & par la » finesse. »

Quoiqu'aucune de ces bagatelles de la jeunesse du Saint Abbé de Clairvaux ne soit venue jusqu'à nous , on peut augurer , qu'elles étoient en Langue Latine ; S. Bernard l'a toujours trop chérie , ainsi qu'on l'a vû dans les Révolutions (b) de la Langue Françoisé , pour avoir rien écrit en une autre Langue ; comme elle avoit en ces tems-là un grand cours , & qu'elle étoit la seule usitée dans les Ecrits entre les personnes distinguées par la naissance , les emplois ,

(a) *Cantiunculas mimicas & urbanos Modulos scripsisti.* Op. Abel. p. 302.

(b) Pag. 141.

& le mérite , quelle apparence y a-t-il , que ceux , qui avoient de l'élevation , ou de la délicatesse d'esprit , eussent fait des Chançons Françoises , qui n'auroient été chantées , que du menu peuple ?

Si l'on a découvert des fragmens d'Auteurs , qui ont versifié en Langue populaire de ces tems-là , leurs productions ne pouvoient être que misérables : la Langue osoit à peine se montrer dans les Ecrits ; ceux pour qui ces Auteurs vulgaires écrivoient , n'auroient pas senti le prix , ni le mérite d'un bon ouvrage.

Non , quelques débris de Poësie Romane enfantée aux dixième & onzième siècles , ne suffissent point pour faire penser , que les personnes , qui se piquoient d'esprit & de goût , ayent si-tôt hazardé d'écrire en rimes Françoises. Ces débris ne sont recommandables , que par leur âge , & parce qu'ils sont les signes , auxquels on distingue les tems , qui virent naître les Jargons Provinciaux dans les Ecrits.

Ce ne fut , que sous Philippe-Auguste , que ceux , qui mériteroient aujourd'hui

les titres d'*Hommes de Lettres*, d'*Auteurs*, ou de beaux esprits François, commencerent à s'exercer dans la Capitale du Royaume, sur de petits Poèmes, dont les sujets amusans, conviennent aux gens du monde, & dont le brillant de la pensée, & la finesse de l'expression font le plus grand mérite. On laissa le Latin pour les Hymnes & les autres Chants de l'Eglise; la Langue Française s'étant faisie des autres matieres, elle devint le langage de la *Jonglerie*; c'est - à - dire, celui des Poètes Épiques, Dramatiques & Liriques: alors seulement les Chançons Françaises devinrent communes: Gautier de Coincy, Religieux de Saint Medard de Soissons, en composa un nombre considérable, qui sont encore manuscrites avec ses autres Poésies.

Les premières Chançons Françaises furent nommées des *Lais*; c'étoit une sorte d'Elegie, dans laquelle le Poète se plaignoit de quelque infortune amoureuse. Ce Poème par son essence, ne pouvoit être que plaintif; on le fait venir du mot Latin *Lessus*, qui signifie des plaintes, des lamentations: cependant

il y en a , qui chantent des moments ; où l'amour jette des ris , plutôt qu'il ne verse des larmes ; il y en a aussi sur des sujets de piété ; on en verra un de ce dernier genre , parmi les Chançons (a) de Thibaut.

L'Historien de la Poësie Françoisé , qui a été rappellé tant de fois , a encore été trompé sur le tems auquel le *Lai* commença : il ne le fait (b) naître , que sous Charles V. parce que Pasquier , en parlant de Froissart , a écrit d'une façon équivoque , que ce Poëte avoit composé sous le règne de ce Roy , le Paradis d'amour , le Temple d'honneur , plusieurs *Lais* amoureux & Pastorales.

Mais sans s'arrêter à l'autorité de Pasquier , il est incontestable , que le *Lai* parut dès l'instant , que l'on commença à écrire en rimes Françoises : c'est la Chançon , que les Auteurs des premiers Romans ont fait chanter à leurs Héros. Eustache dans son Brutus , représente le Roy Gabbet , comme le plus habile Musicien de son tems , « qui sçavoit non » seulement , dit-il , chanter beaucoup

(a) Chançon LXIV. pag. 156.

(b) Hist. de la Poë. Franc. p. 218.

de Lais, & toute sorte de Musique,  
 » mais il jouoit aussi de plusieurs instru-  
 » mens. »

De tous instrumens sot maistrise,  
 Si sot de toute chanterie,  
 Molt sot de *Lais*, molt sot de notes, &c.

Au Poëme d'Alexandre le Grand, le  
 Poëte a feint, « que ce Héros étoit at-  
 » tentif aux sons d'un joueur de Harpe,  
 » qui exécutoit un *Lai* en sa présence. »

Si commença un *Lai*, qui moult ot bien apris,  
 De la Harpe à flautée, ne fu mie entrepris,  
 Moult fu bien escoutez, d'Alixandre & des  
 Gris, &c.

Tristan, célèbre par ses amours, qui  
 font la matiere du premier de nos Ro-  
 mans, dont j'ai parlé dans les Révolutions  
 (a) de notre Langue, Tristan est souvent  
 occupé à accorder sa Harpe, & à chanter  
 des Lais. On verra dans la suite d'autres  
 passages, où il en est encore fait men-  
 tion : il fut donc la Chançon la plus usi-  
 tée, la plus majestueuse, & la plus gra-  
 ve, dès l'instant que la Poësie Françoisé

(a) Pag. 168.

Françoise commença d'éclorre , & avant qu'on ait eu commerce avec les Poètes Provençaux ; ainsi la Rime , ni les Chançons ne leur doivent point leur établissement parmi nous : nous leur sommes seulement redevables de nous avoir montré une forme de Chançon , plus agréable & plus régulière , que ne l'étoit celle des Lais.

Les Chançons , qui furent transplantées de leurs cantons dans les nôtres , parurent vers le milieu du règne de Philippe Auguste , au tems approchant où commença la guerre contre les Albigeois.

Il y avoit alors , suivant l'opinion (a) la plus communément reçue , près d'un siècle , que les Poètes de la Provence , & ceux des Provinces voisines ; composoient en leur Langue maternelle des Chançons , auxquelles ils réussissoient admirablement : quelques Troubadours de ces contrées se réfugièrent vraisemblablement en France durant les guerres de

(a) Nostradamus ; M. Huet ; nouvelle Histoire du Languedoc.

M. de Sainte-Palaye est trop exact & trop pénétrant , pour ne pas examiner de près , cette grande ancienneté , que l'on donne à la Poésie vulgaire de la Provence.

Religion , & y apportèrent cette forme de Chançons , ou bien quelque Poète François , qui suivit l'armée dans ces Provinces , l'ayant prise sur les lieux , la transporta dans le Royaume , où les Ouvrages François commençoient à prendre faveur. Les premières Provençales , que l'on vit paroître , servirent de modèle aux Poètes , qui voulurent en faire de semblables en Langue Française. Chrétien de Troyes , Auboin de Sezane , qui écrivoient à la fin du douzième siècle , semblent avoir été des premiers , à les adopter.

Quelques tems après , Thibaut Comte de Champagne , & depuis Roy de Navarre , s'étant chargé (a) de pacifier les différends du Comte de Toulouse , avec celui de Montfort , put durant sa négociation connoître plus qu'au paravant ce genre de Poème : il étoit jeune , il avoit du talent & du goût pour la Poësie ; le succès couronne toujours de si belles qualités,

Les nûces des Princes Alphonse & Charles Freres de Saint Louis , avec les Princesses de Toulouse & de Provence ,

(a) Hist. de Lang. tom. 3. pag. 320. 380. 451.

donnerent encore matière aux Poètes d'exercer leur Muse ; les François ne manquèrent pas de si belles occasions de faire briller leur génie poétique.

On croit que (a) Charles d'Anjou se mit lui-même au rang des Poètes ; mais je n'ai trouvé aucune Poësie de sa façon ; il est vrai seulement , que les Poètes lui adressoient leurs Vers , entr'autres Perrin Dange cort ;

Chançon , *dit-il* , va t'en sans retraire ,  
Au Comte d'Anjou , t'avance , &c.

Lorsqu'un Prince veut bien protéger les Arts , il mérite d'aussi justes éloges , que s'il les pratiquoit.

La Provence devint donc aux Poètes de ces tems-là , ce que Paris est devenu depuis à toutes les Nations du monde , le centre de l'esprit & du bon goût. Nos Versificateurs allèrent en ces beaux climats , où le Soleil plus ardent semble transmettre dans les esprits plus de chaleur & plus de vivacité , ils y allèrent faire une étude de la nouvelle Poësie chantante.

Le même Perrin Dange cort , dont je viens de citer deux Vers , dit « qu'à son

(a) Menage , Hist. Sablé , liv. 5. pag. 147.

« retour de Provence, il vouloit re-  
 » commencer une Chanſon contre la  
 » méchanceté du ſiècle. »

Quant parti fui de *Provence* ;  
 Et du tems felon ,  
 Ai voloir, que recommence ;  
 Novele Chanſon, &c.

Un autre, dont j'ignore le nom, vou-  
 lut en arrivant des mêmes lieux, faire  
 une Chanſon, « puisqu'il avoit, dit-il, le  
 » bonheur de rentrer en France, où de-  
 » meuroit la Dame, qu'il n'avoit point  
 » oubliée. »

Au repairier, que je fis de *Provence* ,  
 S'eſmut mon cuer un petit de chanter ;  
 Quant j'approchai de la terre de France ;  
 Ou cele maint, que ne puis oublier, &c.

L'Académie de Provence continua du-  
 rant près d'un ſiècle à donner le ton à la  
 Poëſie Françoisè, on ne faiſoit que des  
 Chanſons : toute autre Poëſie fut pref-  
 qu'entièrement négligée : la mode étend  
 parmi nous ſon empire, juſques ſur les  
 Ouvrages de l'eſprit.

Les plus anciens Recueils de Chan-  
 ſons Françoisès, que l'on connoiſſe après

celui des Poëſſes de Gautier de Coincy ; ſont les Manuſcrits , qui contiennent celles du Roy de Navarre , & des Poëtes ſes contemporains ; les Chanſons de Thibaut y tiennent le premier rang , quoiqu'il y en ait d'un peu plus anciennes : il en eſt de même des anciens Chanſonniers Provençaux , à la tête deſquels on place Guillaume IX. (a) Duc d'Aquitaine , de ſorte que le premier âge de l'une & l'autre Poëſie chantante , eſt marqué par les noms de deux Princes , qui la cultivèrent avec un très-grand ſuccès : quelle glorieuſe prérogative , pour la Chanſon , d'avoir des peres auſſi auguſtes !

Le tems auquel vivoient Thibaut & les Poëtes , qui avoient écrit quelque tems avant lui , ne ſont point douteux ; Chrétien de Troyes , Auboin de Sezane écrivoient à la fin du douzième ſiècle. Thibaut nâquit en 1201. & mourut en 1253. ainſi nos Chanſons faites ſur la forme des Provençales , n'ont commencé à paroître en France , qu'en douze cent environ ; elles eurent leur grand éclat en douze cent vingt , ou douze cent trente.

(a) Hiſt. du Langued. liv. xiv. pag. 247.

Ces dates font établies sur les Monuments , il faut donc effacer des Archives de notre Poësie Françoisé ce qui a été écrit & répété tant de fois de l'Ancienneté plus reculée de nos Chanfons , que l'on faisoit remonter à Philippe I.

Les premières , qu'on entendit à Paris , y parurent au plûtôt , sous le nom de *Lai*, vers le commencement du règne de Philippe-Auguste ; celles qui vinrent après , à l'imitation des Provençales , commencerent avec les guerres des Albigeois : ces dernières furent nommées dans la suite *Chanfons Royales* , soit à cause du Roy de Navarre , qui en composa un plus grand nombre , soit pour marquer , que c'étoit la Chanfon la plus noble & la plus digne d'être chantée à la Cour des Rois ; elle tenoit lieu de toute autre pièce de Musique : on n'avoit ni Opéra , ni Cantate , ni Cantatille ; c'étoit le seul Poëme que l'on chantât : il ne faut pas croire , qu'aussi triviales que nos Vaudevilles , elles fussent faites pour courir parmi le peuple de bouche-en-bouche ; elles n'étoient composées , que pour les oreilles délicates , & pour être exécutées en Concert dans les Cours les plus distinguées.

Après avoir montré leur véritable Ancienneté, il faut en examiner la forme : on la retrouve cette forme dans les Provençales ; celles-ci étoient composées de cinq couplets, sans qu'il y en eût plus ni moins, quand ce nombre n'est pas exact, c'est une omission des Copistes : les cinq couplets sont terminés par un *envoi* de trois ou quatre Vers, quelquefois simple, quelquefois redoublé, que le Poëte adressoit à la personne, pour qui il faisoit sa Chançon.

Les Chançons Françaises (a) ont un pareil nombre de couplets, l'*envoi* est de même à la fin.

L'amour, ses plaisirs, ou ses peines ; des pastourelles, dans lesquelles le Poëte rapporte des aventures champêtres, sont la matière des Provençales.

Les Françaises roulent sur les mêmes sujets.

Les rimes des premières sont très-exactes ; chaque Vers, par la nécessité du Chant, & de la versification, a un nombre mesuré de syllabes ; le nombre le plus ordinaire est de dix ; il a aussi un repos qui

(a) Entre celles de Thibaut, la première est unique, qui n'a que quatre couplets.

Le suspend après la quatrième syllabe.

Les nôtres ont la même exactitude , la même régularité : les rimes sur-tout en sont belles , je dirois riches , si ce terme convenoit à une Langue , qui étoit encore si éloignée de la richesse , qu'elle a acquise depuis.

Le grand Maître de la Poësie moderne Boileau , a confondu l'Histoire du premier Age de cette même Poësie , avec celle du second Age , lorsqu'il a dit :

Durant les premiers ans du Parnasse François ;  
Le caprice tout seul faisoit toutes les loix ,  
La rime au bout des mots assemblés sans mesure ;  
Tenoit lieu d'ornement , de nombre , & de césure , &c.

Loin qu'alors *les mots fussent assemblés sans mesure* , les Poetes anciens étoient versificateurs très-exacts ; quelques Modernes ne s'accommoderoient point de la règle sévère , qu'ils observoient pour la rime ; non qu'ils fussent absolument assujettis à la marche égale de la rime féminine après la masculine : cet entrelacement n'étoit pas encore de règle étroite , (a) quoiqu'il ne leur fût pas en-

(a) Marot , Ronfard & les Poètes leurs contemporains , furent les premiers à s'imposer la loi de va-

I. Part.

\* P

tierement inconnu ; on en a trouvé le mo-  
 déle dans leurs pièces ; quelques Chan-  
 sons de Thibaut, & sur-tout les deux pre-  
 mières offrent ce mélange exact. Mais ils  
 s'attachoient scrupuleusement à une pré-  
 cision admirable dans les rimes ; le pré-  
 cepte en est écrit au trésor de Brunes La-  
 tins, que j'ai déjà cité (a) : « Tout discours,  
 » dit-il, se divise en deux manieres, en  
 » prose & en rime . . . . Le sentier de  
 » rime est plus étroit & plus fort, si  
 » comme celui qui est clos & fermé de  
 » murs, de palis ; c'est-à-dire, de points,  
 » de nombre & de mesure certaine ; de-  
 » quoi l'on ne peut, ni doit trespasser :  
 » car, qui bien voudra rimer, il lui con-  
 » vient conter toutes syllables, & ses  
 » dits en telle maniere, que toutes les  
 » lettres de la dernière syllable soient  
 » semblables, & au moins la vocale syl-  
 » lable, qui va devant la dernière : après  
 » lui convient contre peser l'accent &  
 » la voix, afin que ses rimes s'accordent  
 » à ses accens : car, quoiqu'on accorde  
 » les lettres & les syllables, certes la ri-  
 » tier les rimes de deux en deux. *Bigarures des Ac-*  
*cords, liv. IV. chap. 3.*

(a) *Revolut. de la Langue Franç. page 172.*

» me ne sera jamais droite, si l'accent ne  
 » s'accorde aussi. »

Il falloit donc non seulement que la pénultième & la dernière syllabe fussent composées des mêmes lettres, il falloit de plus, qu'elles eussent le même accent & le même son à l'oreille. Leur Poësie marque combien ils respectoient cette règle; mais pour en juger aujourd'hui, ainsi que de la mesure de leurs Vers, il faut prononcer les mots comme eux; il faut observer aussi, qu'ils ne craignoient point la rencontre de deux voyelles, qu'ils en faisoient une syllabe, ou une élision, suivant le besoin. Les tems ont resserré cette grande liberté, & ont amené des changemens infinis à la prononciation.

Fauchet a avancé, « que ces bons  
 » peres de la Poësie, gardoient le plus  
 » long-tems qu'ils pouvoient, la même  
 » rime, afin que celui qui touchoit  
 » quelque instrument en les chantant,  
 » ne fût contraint de changer trop sou-  
 » vent le ton de sa Chançon. »

Cette affectation de tenir long-tems la même rime, ne se trouve point dans nos premières Chançons; les Poëtes avoient

assez de Musique ; pour ne pas ignorer que la tenue , ou le changement de la Rime , n'oblige point à garder ni à quitter le ton que l'on a pris ; ils sçavoient mieux que Fauchet , qui n'étoit point Musicien , que la note de Musique & la rime sont indépendantes l'une de l'autre. La rime change trois fois ordinairement en une Chançon. Le premier & le second couplet conservent les mêmes rimes , mêlées dans l'un comme dans l'autre ; elles changent pour le troisième & le quatrième couplets ; le dernier avec l'envoi en ont une différente.

Les *Tençons* des Provençaux , qui sont une Chançon en Dialogue entre deux Interlocuteurs , ont servi de modèle à nos Poètes pour leurs *Jeux-partis* , dans lesquels l'un des Interlocuteurs , ayant proposé une question sur quelque sujet de galanterie , l'autre choisit la maxime qu'il veut deffendre. Ainsi, Guy du Viviers demande (a) à Thibaut , « s'il croit que » l'Amant véritable & sincere soit plus » content , que le trompeur & le vola- » ge. Prenez , lui dit-il , le parti que » vous voudrez , je garderai l'autre , &

(a) Chançon XLVIII. pag. 114.

« Je soutiendrai du mieux que je pourrai. » Thibaut se déclare pour l'Amant *loyal*, Guy a la cause contraire à soutenir.

La dispute, après avoir été agitée pour & contre, demeure toujours indécise ; chaque Interlocuteur nomme pour son Juge quelqu'autre Poète, à la décision de qui il s'en rapporte. Ces Dialogues où l'attaque & la défense sont également vives & promptes, veulent du feu & du génie ; ce sont les pièces de nos Poètes anciens, qui en ont le plus. Je ne sçais, si les Provençaux y ont mieux réussi que les François ; ce morceau convenoit à la chaleur du génie Provençal, plus propre qu'un autre à produire une brillante saillie ; de ces Jeux où Tensions est venue, sans doute, la *science gaie*, si fameuse dans la Poësie Provençale.

Tous les Poètes s'assujettirent à un même modèle de Chanson ; leur monotonie est importune & ennuyeuse : dans le premier couplet, ils parlent du retour du Printems, de la naissance des feuilles, des fleurs, du ramage des oiseaux : ces débuts triviaux leur ont été repro-

chés par Thibaut dans sa Chanson dix-huitième (a), où il dit, « que les feuilles » & les fleurs ne servent en rimant, qu'à » ceux qui ne savent point inventer d'autres sujets. » Effectivement ces images si belles & si riantes par elles-mêmes, perdent beaucoup de leurs charmes, lorsqu'elles sont trop souvent répétées.

A la suite du premier couplet, le Poète célèbre dans les autres, la beauté de la Dame, dont il fait le passionné, ses bontés ou ses rigueurs; elle est toujours la plus parfaite & la plus accomplie du monde. En tout tems les moindres miracles de l'Amour & de la Poésie, ont été de faire d'une beauté ordinaire, une Venus formée par les ris & les graces. Celles à qui les Poètes adressoient leurs vœux, étoient blondes; c'étoit la seule beauté digne alors des hommages des Amants; en chanter une autre, ç'eût été se distinguer, & s'exposer à paroître de mauvais goût.

Il falloit pour remporter le prix de la beauté, qu'une Dame (b) eut les

(a) Pag. 38.

(b) Voyez au mot *Belée* du Glossaire, pag. 199. deux portraits des Belles de ces tems-là.

cheveux blonds comme du fil d'or, un front blanc comme neige, des fourcils noirs, courbés en arc, séparés par une ligne blanche; des yeux (a) verts, qui effaçoient l'éclat de l'émeraude; le nez un peu effilé, bien proportionné; le teint blanc, mêlé d'un vif incarnat; la bouche petite, les lèvres un peu relevées, vives de couleur; les dents plus blanches que des perles, bien rangées; le menton fendu, arrondi pardessus, & voûté en-dessous. En un mot, si les portraits que les Poètes nous ont laissé de leurs prétendues Iris, ont été peints d'après le vrai, la nature étoit plus féconde, qu'elle ne l'est aujourd'hui, en beautés blondes, & sur-tout en celles qui avoient les fourcils noirs, & des yeux verts. Le goût de ces yeux régnait encore à la Cour des Rois Charles IX. & Henry III. Ronfard a dit, (b)

Moi, je veuil l'œil & brun le teint,  
 Bien que l'œil verd toute la France adore.

Si les yeux verts ont été aussi communs,

(a) Chançon XLI. p. 95.

(b) Ode à Jacques le Peletier, &c.

que ces Poètes le disent , comment n'en voit-on plus ? La Nature a-t-elle changé ? C'est aux Philosophes à développer ce mystère.

Les Poètes , qui réussirent le mieux aux Chançons , furent le Roy de Navarre , le Chastelain de Coucy , & Gasse Brules. Le Roy de Navarre est le plus célèbre de tous , non seulement par sa qualité auguste , mais encore par la beauté & la délicatesse du génie.

Nous souhaiterions , que l'Historien de la Poësie François eût cité l'Auteur original , de qui il avoit appris , « que ce » Prince avoit établi une Académie , » qu'il assembloit , dit-il (a) , dans une » sale de son Palais , à certains jours de » la semaine , où on lisoit tout ce qui se » faisoit de nouveau. »

Une Académie régulièrement établie en des tems si éloignés , seroit un fait assez intéressant dans l'histoire Littéraire , pour désirer qu'il fût soutenu de quelque preuve. M. Massieu n'auroit-il point regardé les Dialogues ou Jeux-partis , comme les Mémoires de cette

(a) Hist. de la Poës. Franc. pag. 141.

prétendue Académie, d'où il s'est crû suffisamment autorisé à avancer qu'elle avoit subsisté ? Mais on sçait, que ces Dialogues n'ont point été réels ; ils n'étoient qu'une imagination du Poëte, qui se donnoit tels Interlocuteurs qu'il vouloit.

Il s'est encore glissé une opinion aussi douteuse, pour ne pas dire aussi fausse que celle-là, sur une prétendue association littéraire, que l'on a dit avoir été entre Thibaut & Gasse Brules, pour la composition de leurs Chançons.

Le Compileur des Chroniques (*a*) de Saint Denis a avancé, α que Gasse » avoit été fort aimé de Thibaut, & » qu'ils firent entre-eux les plus belles » Chançons, les plus délitables, & les » plus mélodieuses, qui furent oncques » oyées. »

Fauchet (*b*) a faisi ce trait ; il y a ajouté, α que Thibaut prist Monseigneur Gaces, pour son compagnon, afin de » l'aider en ses Chançons. »

(*a*) Manuscrit de l'Abbaye de saint Germain, n. 1462. à l'an 1234.

(*b*) Art. 16. des Anciens Poëtes.

M. Massieu, a répété (a) la même chose; il a cru, « que Thibaut & Gasse » travailloient de concert, & qu'ils tiroient de grands secours l'un de l'autre.»

Si cette anecdote étoit vraie, les Chançons de Thibaut ne seroient donc pas de lui seul? Il auroit été aidé à les composer? Auquel des deux Associés devoit-on attribuer les traits de sa Poësie les plus admirés?

Mais, ou les Chroniques, en qui les autres Auteurs avoient mis leur confiance, ne la méritoient pas, & la prétendue Société entre nos deux Poëtes, n'a été qu'une invention; ou bien Thibaut & Gasse, en s'associant, s'étoient juré un secret inviolable, & s'étoient fait une loi, de cacher jusqu'à la moindre trace de leur union, puisqu'elle n'a point transpiré dans leurs Vers.

Cependant les Poëtes de ces tems-là étoient dans l'usage d'adresser leurs productions à leur Dame, ou à leurs amis les plus intimes; Thibaut & Gasse l'ont fait eux-mêmes, sans qu'il y ait une seule de leurs Chançons, qu'ils se soient écrite l'un à l'autre. De cette re-

(a) Histoire de la Poësie Françoisé, p. 148.

marque on tire la conséquence, qu'ils n'étoient amis, ni liés ensemble; car s'ils l'eussent été, ils se seroient envoyés indubitablement, quelque'une de leurs Poësies. On auroit peut-être même bien de la peine à prouver, qu'ils se foient connus. Du moins, quand on sçaura, que Gasse fut absent plusieurs années de la Champagne, on avouera, que durant cette longue absence, le prétendu commerce littéraire ne subsista point.

Cherchons dans les Poësies mêmes de Gasse ce que nous pourrons y apprendre de plus assuré, ne nous laissons plus abuser par les Chroniques.

Ce Poëte, lorsqu'il parle de lui, se nomme simplement Gasses, il dit,

*Gasses a son chant défini,*

.....

*Gasses, ki tant aime & prise.*

A ce premier nom les Manuscrits ajoutent celui de *Brules*, & la plupart l'appellent *Gasse-blé*.

De son tems, il y avoit dans la Champagne une famille noble du nom

236 ANCIENNETÉ

de Gasse-blé, dont l'un, qui étoit peut-être le pere de Gasse, comparut en qualité de témoin dans une Enquête faite en 1213. pour constater la parenté d'Airard de Brienne avec Philippe de Champagne. Le Légat qui reçut l'information, déclare qu'il a entendu (a) plusieurs hommes nobles, entre lesquels est nommé Guy de Gasse-blé.

Gasse a dit dans une de ses Chançons, qu'il étoit Champenois, & qu'il avoit demeuré long-tems en Bretagne.

Les oisillons de mon país,  
 Ai oi en Bretagne,  
 A lor chant m'est-il bien avis,  
 Qu'en la douce Champaigne,  
 Les oi jadis, se n'i ai mépris,  
 Il m'ont en si douce pensée mis,  
 Ke Cançon faire me suis pris,  
 Tant ke je parataigne,  
 Che k'amors m'a lonc-tems promis, &c.

Il paroît que son séjour en Bretagne fut forcé, & qu'il y étoit comme rele-

(a) *Plures nobiles viri juramento interposito testificati sunt coram nobis, &c.* Alliance Chronologique, t. 2. p. 639.

gué. On peut remarquer dans les Vers que l'on vient de lire , que le souvenir seul de son pays lui donnoit le courage de chanter. Il se plaint ailleurs des ennemis qu'il avoit dans ce même pays , « quoi- » qu'il eût , dit-il , toujours été fidèle » ami , & d'une humeur paisible. »

Ha ! anemis a en son país Gaffes ,  
Ki est fins amis , & iert dous dis , &c.

En d'autres endroits il gémit sur son malheur , & désire qu'on en sache la véritable cause. D'autres fois il exprime son chagrin de ne pouvoir rentrer dans sa patrie ; le plus grand de ses plaisirs est de tourner sur elle ses regards.

Gaffes de sa meséstance mande ,  
En France Odin , por Dieu ke l'en dit voir , &c.

.....

Molt mi plaît à regarder ,  
Mon país & la contrée ,  
Où je n'os sovent aller ,  
Pour la gent mal apensée , &c.

Ces soupirs , ces plaintes annoncent , qu'il eut le sort assez ordinaire aux Poëtes d'errer loin de son pays , & qu'il rejettoit sur ses ennemis la cause de sa dis-

grace : inquiet de ce qu'on en dit , il prie (a) Oudin , d'en publier la vérité en France.

Quelle fut-elle la cause de sa disgrâce ? C'est ce qu'on ne voit point , & sur quoi il seroit peu sûr de s'abandonner aux simples conjectures.

Il n'étoit point dénué de toute consolation dans son exil : un Comte (b) avoit la bonté d'adoucir ses peines ; il en a marqué sa reconnoissance dans ces Vers ;

Molt en Bretagne m'a loié,  
Li cuens, que j'ai tosors amé,  
Et s'il m'a bon consèll donné,  
Le verrai jou prochainement, &c.

il y auroit lieu de présumer qu'il n'étoit plus en Bretagne , lorsqu'il parloit ainsi.

Le Manuscrit de Noailles contient vingt-six de ses Chansons , qui roulent toutes sur des sujets de tendresse : « ja- » mais , dit-il , il n'a pû chanter , que » quand il a été inspiré par l'amour. »

(a) Peut-être Oudart de Lancenis. Voyez Fauchet des Poètes , art. XLI.

(b) Peut-être Pierre Mauclerc de Bretagne.

N'onques Cançon ne fis jour de ma vie,  
Se fine Amors ne m'enseigna avant, &c.

Né pour aimer, il ne résista point au  
penchant, qui l'entraînoit : envain au-  
roit-il combattu; « l'Amour, disoit-il, est  
» trop puissant, pour qu'on lui résiste, il  
» fait qu'on s'oublie, & rend fols les plus  
» fages. »

Molt a Amors grant forche & grant poir,  
K'encontre li ne se puet nus deffendre, &c.

.....  
Amors si fait fols les fages, &c.

La Dame à qui ses soupirs s'adrescoient  
étoit la nonpareille de son siècle,

Dame de toutes la nonper,  
Belle, blonde, a droict loée,  
Dame plus belle que rose,  
Ki de tous sens est pleine, &c.

.....

elle réunissoit les charmes de la figure,  
aux qualités du cœur & de l'esprit. Mais  
cette image n'étoit-elle point faite d'i-  
magination, ou peinte d'après d'autres

portraits ? La Poësie est comme la gravûre ; elle répète mille & mille fois le même objet.

Gassé fut sans contredit un des plus aimables Poëtes de son tems , avec le défaut cependant d'avoir commencé trop souvent ses Chançons , par la description de l'approche de l'Hiver , ou du retour du Printems ; ainsi

An cel tems , que je vois frimer ,  
Les arbres & blanchoyer , &c.

.....  
Quant voi la noif remise ,  
Ki les oisellons destraint , &c.

.....  
Quant li tems reverdoie ,  
Contre le tems pascour ,  
M'est vis , ke chanter doie , &c.

.....  
Au rinouviau de la douchour d'Esté ,  
Que reclaircist li dois en la Fontaine ;  
Et que sont verts bois , vergier & pré ,  
Lors chanterai , &c.

.....

Ces fortes de Prologues reviennent perpétuellement , il en faisoit comme un prélude,

prélude, sur lequel il cherchoit son ton : mais un prélude toujours le même , devient insipide.

Les personnes auxquelles il a adressé ses Chançons , étoient après sa Dame , le Comte & la Comtesse de Blois , un Comte (a) Joffroy, Guillon (b) qu'il appelle *son bel ami*, Guy de Ponceaux , & Oudin, sans que notre Roy Thibaut soit nommé nulle part , d'où il faut en revenir à conclure , comme on l'a déjà fait , que la prétendue société littéraire , que l'on avoit établie entre - eux deux , est aussi peu vraisemblable , que l'Académie , que Thibaut , dit-on , tenoit dans son Palais. Mais je reviens aux Chançons.

Ce n'est point assez pour un Poète d'avoir fait des Vers mélodieux & lyriques , il faut les mettre en Musique quand il veut qu'ils soient chantés.

La plupart des Poètes anciens , qui faisoient des Chançons , en composoient aussi la Musique. L'un d'eux a dit , qu'il alloit faire une Chançon *gaie de mots* , &

(a) Voyez la citation du Glossaire au mot *seriens*, pag. 290.

(b) Peut-être Gilles le Viviers.

*de son léger à chanter.* Un autre en offrant la sienne à sa Dame, ajoutoit :

Dame por vous ai furnis,  
Cils chants, & cils dits,  
Vous les présente, &c.

Quelques-uns ont porté la galanterie ; jusqu'à protester à leurs Dames, que dans tout ce qu'ils chantoient, ils la prenoient pour modèle.

. . . Présenter mon chant,  
Voel à ma Dame avenant,  
Qui me l'a fait faire,  
En li ai pris le sens & l'exemplaire, &c.

A la vérité, la composition en Musique n'étoit aussi difficile, ni aussi sçavante, qu'elle l'est aujourd'hui. Il y a entre les Sciences & les Arts, une espèce d'union & de conformité, qui les fait avancer d'un pas assez égal. La naissance, la perfection & la décadence de l'un, semble entraîner la décadence, la perfection & la naissance de l'autre. Une Poësie parfaite fait naître une excellente Musique. L'une & l'autre étoient à peu

de chose près en proportion de mérite au tems de nos premières Chançons.

La Musique étoit le beau & le véritable Plain-Chant, que l'on nomme Gregorien : les notes en étoient (a) quar-rées , rangées sur quatre portées ou li-gnes , sous la clef de *ce-sol-ut* , sans me-sure marquée. Les mouvemens & les agrémens de l'air dépendoient de l'ha-bileté du Chanteur , qui avoit l'art de donner des graces , que l'on ne trouve-roit peut-être pas aujourd'hui sur les mêmes notes , parce que le goût aussi volage que les années qui s'envolent , a changé avec elles. Le chant des An-ciens avoit bien moins d'étendue , que celui d'aujourd'hui , où l'on s'occupe à faire beaucoup travailler la voix. La cinquième portée ou barre dans la Mu-sique , ne commença à être ajoutée aux quatre premières , que vers la fin du ré-gne de Saint Louis.

Le Chanteur accompagnoit presque toujours sa voix d'un instrument, dont il jouoit sur le même ton , qu'il chan-toit.

(a) Voyez à la fin du Glossaire,

La Harpe passoit pour le plus noble & le plus majestueux des Instrumens. Les Auteurs Romanciers la mettent de préférence à la main de leurs Héros.

Artus, suivant le Livre des Bretons, ayant attaqué Baldus, qui étoit Roy d'une partie de l'Angleterre, Celdric, frère de Baldus, accourut à son secours, & pour n'être point reconnu dans sa marche, il se déguisa en Jongleur, qui jouoit de la Harpe.

Au siege alla comme Jonglere,  
Si faint, que il étoit harpere,  
Il avoit appris à chanter,  
Et lais, & notes à harper, &c.

Gabbet, cet autre Roy d'Angleterre, qui fut, comme on l'a vû (a), le plus grand Musicien de son tems, étoit habile à jouer de quantité d'instrumens, & entr'autres de la Harpe.

De Vieles sôt & de Rote,  
De Harpe sôt, & de Chorum,  
De Lire, & de Psalterium:  
Por ce qu'il ot de chant tel sens,

(a) Pag. 216.

Disoient la gent en son tems,  
 Que il est Dieux des Jongleurs,  
 Et Dieux de tous les Chanteours, &c.

Tristan n'aimoit que la Harpe qu'il  
 ſçavoit pincer admirablement; elle ser-  
 voit à charmer ſes douleurs. « Tout in-  
 » continent, dit l'Auteur du Roman,  
 » que Tristan oit la Demoifelle, qui at-  
 » trempoit ( accordoit ) la Harpe, ſi  
 » laiſſe ſon deuil, & commence à re-  
 » garder la Demoifelle, & lui dit : Da-  
 » moifelle, ſe Dieu vous gard, dites  
 » un lai. »

Enfin, la douceur de cet instrument,  
 ſa nobleſſe étoient ſi généralement eſti-  
 mées, qu'un Poëte ancien, en a fait un  
 Poëme, intitulé, *Le Diſt de la Harpe*,  
 où il en parle en ces termes :

Mais la Harpe, qui tout instrument paſſe ;  
 Quant ſagement bien en joue & compaſſe,  
 .....  
 Ne veut mie, c'on la porte en taverne,  
 .....  
 Li Chevaliers, Dame & Damoiſelles,  
 Qu'ont les mains poteleuſes & belles,  
 Clerc, Eſculer, & toute bone gent,

Q iij

Doivent oir son son courtois & gent ;

..... ;

A la *Harpe* par-tout telle renommée ,

Qu'autre douceur à li n'est comparée , &c.

Elle étoit montée de vingt-cinq cordes , à chacune desquelles , le même Poëte donne un nom allégorique ; l'une est *l'honnêteté* , l'autre la *richesse* , celle-ci la *politesse* ; celle-là la *jeunesse* , & ainsi des autres ; il fait l'application de ces belles qualités à sa Maîtresse , & la compare ainsi à la Harpe.

Nicolas de Bray , dans son Poëme des Gestes de Louis VIII. feint qu'à la naissance de ce Prince Mimus célèbre Musicien , avoit chanté sur sa Harpe les Vers , qu'il avoit composés à ce sujet ; par où l'on voit combien cet instrument avoit de réputation ; l'oubli , dans lequel il est tombé depuis parmi nous , malgré sa grande ancienneté , qui remonte (a) presque à la naissance du monde , marque que rien n'échappe à la vicissitude des siècles , & que notre goût dans les choses mêmes , qui ne font que de plaisir ,

(a) *Jubal fuit pater canentium cythara & organo.* Genes. c. 4. v. 21.

varie comme dans les plus essentielles.

Ce bel instrument n'est pas le seul, qui soit péri, après avoir eu une grande vogue. Du tems de Philippe de Valois, sous le règne duquel la Musique Françoisise s'établit plus solidement, qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors, & où les Musiciens commencerent à former un corps entre-eux, il y avoit déjà plus de trente Instrumens de Musique, de la plupart desquels on ne pourroit aujourd'hui expliquer les noms, ni décrire la figure : l'occasion est trop belle, pour ne les pas rappeler en cet endroit, en faveur de ceux, qui voudroient faire des recherches sur notre ancienne Musique : je les ai tirés d'un Manuscrit (a) de la Bibliothèque du Roy, où l'on voit la description d'un Concert de ce tems-là. Le Poëte après avoir dit, qu'il fut conduit dans une sale, ajoute qu'il y entendit la plus belle symphonie.

Là je vi tout en un cerne, — ( cercle )  
 Violle, Nubelle, Guiterne,  
 L'Enmorache, Micamon,

(a) N. 7612. pag. 55.

Cytolle & Psalterion,  
 Harpe, Tabour, Trompes, Naquaires,  
 Orgues, Cornes plus dex paires,  
 Corne-mufes, Flajols, & Chevretes,  
 Douceines, Simbales, Clocettes,  
 Cimbre, la Flufte Brehaigne,  
 Et le grand Cornet d'Allemaigne,  
 Mufe d'Auffay, Trompe petite,  
 Huiffine, Elés, Moufcorde,  
 Où il n'a c'une feule corde,  
 Et Mufe d'Eblet tout enfemble,  
 Et certainement, y me femble,  
 Qu'onques mais telle mélodie,  
 Ne fu vue ne oye;  
 Car chascun de aus felonc l'accort,  
 De fon instrument fan defcort,  
 Viole, Guiterne, Cytole,  
 De Dois, de Penne, & de l'Archet, &c.

L'Instrument qui fervoit d'accompa-  
 gnement à la Harpe, & qui femble avoir  
 disputé d'agrément avec elle, dès les pre-  
 miers tems de notre Musique, étoit le  
 Violon, il s'est maintenu jufqu'à présent  
 dans le rang de premier des dessus.

Il n'y a qu'un instant, que j'ai rap-  
 porté un passage du Livre des Bretons,  
 où il est dit, que Gabbet fçavoit de *Viol-*  
*les*, & de Rotes.

L'Auteur du Poëme d'Alexandre a feint, qu'à une Fête qui fut donnée à son Héros, il y avoit dans la sale des Jeux plusieurs figures, dont les unes représentoient des Combatans, & d'autres étoient des Joueurs d'Instrumens.

L'un tient une *Vielle*, l'arçon fut de Saphir,  
Li autre une Harpe, moult fut bone à oïr.

La *Vielle* étoit un des Instrumens, qui composoient la simphonie, dont on vient de lire la description.

Le Poëte Muset jouoit aussi de la *Vielle* ;

J'ai à li, (a) el praelet ;  
O tot la *Vielle* & l'Archet ;  
Si li ai chanté le Muset.

Ces différens passages montrent, que le Violon est extrêmement ancien parmi nous : son ancienneté remonte aux tems les plus reculés, suivant les Monumens que nous produirons : on verra que dès les premiers siècles de

(a) Fauchet, des Poëtes anciens.

la Monarchie, les François ont eu pour lui un goût & un amour aussi décidés, que pour la Harpe.

Les Partifans (a) de la Vielle, fondés sur la ressemblance du nom de cet Instrument, que le caprice a retiré depuis quelque tems des lieux les plus bas, & des mains les plus viles, pour en faire un Instrument de faveur, ses Partifans, dis-je, fondés sur les mots, *Vielle*, *Viole*, *Vieller*, *Violoner*, qu'on lit dans les premiers Livres François, interprètent ces termes en faveur de la Vielle, & prétendent que c'est d'elle, qu'on doit les entendre, & non du Violon; d'où ils concluent que la Vielle est aussi ancienne que le monde.

Mais ils font de ces termes anciens une application infoutenable, il ne faut, pour être convaincu de la mauvaise définition de leur Glossaire, qu'observer que, suivant les premiers Auteurs François, il falloit un *Arçon*, qui est le même que l'Archet, pour vieler & pour violoner, d'où il est évident, que *Vieller* se rapporte au Violon & non à la

(a) Differtation historique sur la Vielle, pag. 35. & suivantes.



*Figure du Portail de Notre-Dame*

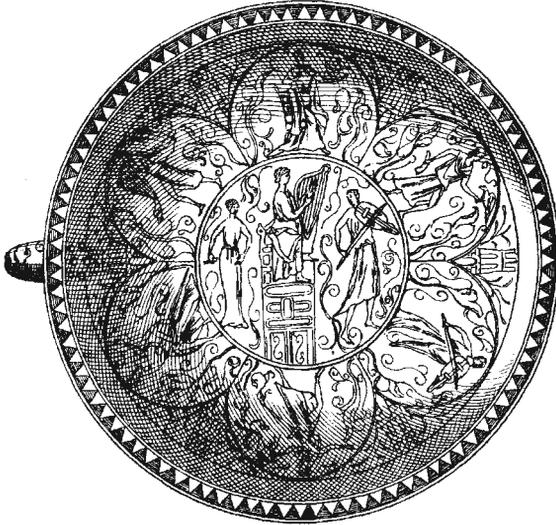




*Coupe du Bassin*



*Bassin trouvé près de Soissons*



*Echelle de 9. pouces*



*Dheulland sculp.*

Vielle. En joignant à l'explication de ce terme , la représentation de quelques figures , dont l'ancienneté est reconnue , route dispute , tout équivoque de mots va disparaître.

Le premier de ces Monumens est la figure d'un de nos (a) Rois , qui se voit au portail du bas côté de l'Eglise de Notre Dame de Paris , en y entrant à main droite. Ce Roy tient un Violon percé de quatre S.

Le second , est un petit bassin , (b) ou une jatte , qui m'a été montré par M. l'Abbé Lebeuf. Ce docte Antiquaire croit ce morceau de vaisselle du tems de la premiere race : il a été trouvé à une demie lieue de Soissons , en un endroit où l'on soupçonne , qu'il y avoit autre-

(a) Le P. de Monfaucon , qui a fait graver cette figure dans ses Monumens de la Monarchie Françoisé , t. 1. pag. 56. a prétendu , qu'elle représente le Roy Chilperic : si nous la donnons de nouveau , c'est parce qu'elle est peu exacte dans son Livre.

(b) Les figures de cette jatte , sont les mêmes , que celles que l'Auteur du Poëme d'Alexandre , qui vivoit sous Philippe-Auguste , a représentées dans la salle des Jeux , destinés à Alexandre. Cette conformité de desseins , faits à six ou sept siècles l'un de l'autre , est rare & remarquable : ne seroit-elle point soupçonner , que la jatte est du tems du Poëme ?

fois un Palais de nos Rois ; il est de bronze , il a été doré , émaillé & cizelé ; il seroit , suivant les apparences , de petit bassin à laver les mains , parce qu'à l'un des côtés il est percé de trous , qui font une grille , par laquelle l'eau découle en dehors , par une petite gargouille , en forme de grenouille. Le dessein de la cizelure est partagé en différens cartouches , dont celui du milieu représente un Joueur de Harpe , monté sur une chaise ; il a à sa droite un Chanteur , que l'on reconnoît à un rouleau qu'il tient à la main , & à la gauche un Joueur de Violon.

On remarque dans l'un des Cartouches du contour, un Violon à double chevalet.

Le troisième des Monumens que voici ,



est la vignette d'un Manuscrit du commencement du XIV. siècle , contenant





Figure du Portail de St. Julien des Menestriers

les Chançons du Roy de Navarre & celles des Poètes ses contemporains ; ce Manuscrit est un des plus beaux, que j'ai vû, après celui du Roy ; il appartient à M. Guion de Sardiete. On y voit la figure d'un Jongleur, qui est assis sur un banc élevé, & qui tient de sa main gauche un Violon appuyé contre son épaule du même côté ; il tire l'Archet de la main droite. Le Dessinateur de la Vignette a eu dessein de peindre ce Joueur de Violon, comme s'il étoit occupé à exécuter sur son Instrument les Chançons du Roy de Navarre, qui est présent avec la Reine son Epouse ; ils sont assis l'un & l'autre, & paroissent attentifs aux sons du Violon : à un autre côté sont leurs Courtisans, qui prêtent la même attention.

La dernière Gravure offre la figure de Saint Genet, qui est au portail de la Chapelle de Saint Julien des Menestriers à Paris, Chapelle qui fut bâtie en 1331. par les Jongleurs de Philippe de Valois. Le Violon de cette figure, son attitude à en jouer sont les mêmes qu'ils sont aujourd'hui.

De ces Monumens on peut conclu-

re, que le Violon, tel que nous l'avons à présent, a été aimé dans tous les tems, & que parmi les Jongleurs, ceux qui brilloient le plus, étoient les meilleurs Violons de leur siècle.

C'est une (a) pure imagination, pour tâcher d'annoblir la Vielle, d'avoir avancé, qu'elle étoit fort à la mode du règne de Saint Louis, & d'avoir mis le Roy de Navarre au rang des Vielleurs célèbres. Il paroît au contraire qu'elle a toujours été un Instrument très-subalterne, dont le Roy de Navarre dédaignoit de faire son amusement, & qu'il mettoit son plaisir à entendre ses Chançons accompagnées du Violon; la Vignette du Manuscrit, que l'on a sous les yeux en est une preuve incontestable.

Si quelqu'un veut encore persister à penser, que la Vielle ait été connue de nos premiers Romanciers, il faut la chercher sous un autre nom, que celui-là. On trouve quelquefois la *Rote* dénommée entre les Instrumens de l'ancienne Musique, elle l'est dans les Vers sur Gabbet Roy d'Angleterre; ne seroit-ce point

(a) Dissert. historique sur la Vielle, p. 47.

elle , à qui l'on avoit d'abord donné le nom de *Rote* , à cause de sa roue , *Rota* , appelée maintenant le *Bourdon* ? Je ne donne cette remarque , que comme une conjecture.

Puisque j'ai tant parlé des deux Instrumens les plus de mode de l'ancienne Musique , j'ajouterai que quatre espèces de talens compoisoient le corps entier de la Jonglerie ; les *Trouveres* , les *Chanteres* , les *Conteurs* , & les *Jongleurs*.

Les *Trouveres* imaginoient & compoisoient en rimes les sujets , que les *Chanteres* exécutoient ; l'un étoit le Poëte , & l'autre l'Acteur Musicien.

Les *Conteurs* faisoient en rimes ou en proses les récits & les Contes : on a quelquefois confondu sous ce nom les *Historiens*.

Les *Jongleurs* , (a) qui l'emportoient de beaucoup sur les autres par le nombre , étoient les Joueurs d'Instrumens.

Chacun d'eux fondoit sa réputation & sa fortune sur son art particulier ; les *Souverains* & les grands *Seigneurs* étoient

(a) Voyez au Glossaire le mot *Jangleour*. p. 245.

dans l'usage de donner aux cérémonies publiques, des Fêtes & des Tournois, auxquels les Jongleurs accouroient de toutes parts.

Après que Philippe - Auguste les eut chassés de la Cour de France ; ce qui n'avoit été jusqu'alors qu'une partie d'émulation & de plaisir, devint pour eux une nécessité : ils furent obligés de courir d'une Cour à l'autre, & d'aller de ville en ville comme les troupes de Comédiens de campagne, faire montre de leurs talens.

En arrivant, ils exécutoient leur première *laisse*, qui consistoit dans quelque pièce de leur façon : s'ils étoient applaudis, le Prince, chez qui ils s'étoient présentés, les retenoit à sa Cour, autant de tems qu'il en avoit besoin, & lorsqu'il les renvoyoit, il leur donnoit pour salaire, au lieu d'argent, qui étoit fort rare, des robes, des manteaux, & d'autres nipes.

On raconte, comme une merveille de la Poësie & de la Musique de ces tems-là, que plusieurs Jongleurs ont fait des fortunes considérables ; ce qui n'est pas impossible : la voie la plus  
assurée

assûrée pour plaire aux hommes , & pour en obtenir leur faveur & des graces , est de sçavoir les amuser : mais ce qu'on ajoute à ces hazards heureux , est plus difficile à croire ; sçavoir , que parmi les Jongleurs , il y en a eu quelques-uns de très-bonne maison , ausquels ce métier a fourni le moyen de réparer la modicité de leur fortune , & d'acquérir des Terres & des Châteaux. Ces Historiettes , quoique souvent redites , n'en sont pas plus vrayes. Un homme de condition réduit à cette triste ressource , auroit été bien à plaindre ; auroit-il pû s'en servir sans honte ? Ce bruit est trop contraire aux mœurs de la Noblesse , & sur-tout de la Noblesse de ces tems-là , où chaque Gentilhomme dans son Donjon se croyoit un Souverain , pour être crû , sans des preuves positives. Les Seigneurs , & les simples Gentilhommes , qui s'occupoient de la Poësie & des Instrumens , ne le faisoient alors , que comme ils le font aujourd'hui , dans la seule intention de s'amuser , & de contenter leur goût ; ils laissoient recueillir le produit de ces talens , à ceux qui pouvoient en tirer

*I. Part.*

R

## 258. ANCIENNETÉ DES CHANSONS.

des profits sans *vilainie* , & sans des-  
honorer le sang dont ils sortoient. Il est  
glorieux à tout homme de se distinguer  
par des ouvrages d'esprit ; il ne convient  
qu'à quelques-uns d'en tirer rétribution.  
Ceux des Jongleurs, qui ont été enrichis  
des présens qu'ils recevoient , étoient  
d'habiles Menestriers , & rien de plus.

Philippe-Auguste, les ayant banni de ses  
Etats, la profession déperit, sans doute ;  
les Arts ne s'élevent & ne se soutiennent,  
qu'autant que les Rois veulent bien les  
protéger. Leur protection est la chaleur  
du Soleil, qui répand la fécondité dans  
toute la nature ; mais lorsqu'ils proscri-  
vent ces mêmes Arts, ils tombent &  
se desséchent, comme une vigne sans  
culture & sans appui ; ce fut pendant un  
tems le sort de la Jonglerie : mais c'est  
en avoir assez parlé ; on va voir main-  
tenant la plus grande partie des choses  
générales, que j'ai dites sur les Chan-  
sons Françoises faites d'après les Pro-  
vençales, justifiées par celles du Roy de  
Navarre,

---



---

ADDITION.

Les Auteurs qui ont écrit, qu'il y avoit eu des Poètes François à la prise de Jerusalem en 1099. n'avoient produit aucune autorité suffisante, pour se faire croire, & les monumens du tems, auxquels je m'étois arrêté, faisoient connoître leur opinion.

L'histoire de cette fameuse expedition écrite en prose par le Moine Robert, est entremêlée de phrases rimées ; il a mis aussi en rimes Latines les sommaires de son histoire.

(a) *Qui legis hæc dicta*  
*Ne sit tibi mens male facta*  
*Urbani Papæ*  
*Dulcia verba cape.*  
 . . . . .  
*Dux ferit,*  
*Ille perit,*

(a) *Gesta Dei per Francos, pag. 31. 50. 72.*  
*I. Part. R ij*

*Et medius crepuit.*

*Dux Godefridus*

*Ensis cujus bene fidus :*

*Comes Flandrensis ,*

*Cujus non fallitur ensis , &c.*

Cet Historien , le seul du tems qui a écrit en rimes , m'avoit fait douter (a) du nombre prodigieux de Rimeurs François , que l'on mettoit à la suite de Godefroy de Bouillon , je les avois rejettés absolument , mais l'exclusion est trop générale.

À la vérité aucun Versificateur François , n'a écrit en notre Langue du tems de Godefroy , l'histoire de cette conquête : mais parmi les Pélérins il se mêla des Rimeurs , qui quoiqu'ils ne fussent pas François , faisoient sur d'autres sujets des chansons en Langue Françoisise.

« Au même tems (dit un Historien (b)

(a) Révolutions de la Langue Françoisise , pag. 123.

(b) *Eodem tempore Arnulfus Capellanus Normanniæ Comitis à quibusdam in Patriarcham eli-*

de la première Croisade) » que Godefroy  
 » eut été élu Roy de Jérusalem, Ar-  
 » noulf Chapelain du Comte de Nor-  
 » mandie, fut fait Patriarche de la même  
 » ville, malgré l'opposition des gens de  
 » bien, qui ne le vouloient point, par-  
 » ce qu'il n'étoit pas Sous-Diacre, &  
 » principalement à cause qu'il étoit de  
 » famille Sacerdotale, taxé d'inconti-  
 » nence durant le voyage : pour cela  
 » même on avoit fait contre lui *des*  
 » *Chanfons Vulgaires*.

Il y avoit donc dès lors quelques Poètes, qui écrivoient des Chanfons en Langue Vulgaire. Mais comme elles n'étoient point d'usage à la Cour, ni dans le centre du Royaume, cette découverte ne détruit point ce que j'ai opposé dans mon discours sur l'ancienneté des Chanfons Françoises, aux Ecrivains qui ont fait remonter les Chanfons au-delà du regne de Philippe Auguste. On ne doit dater en France la naissance

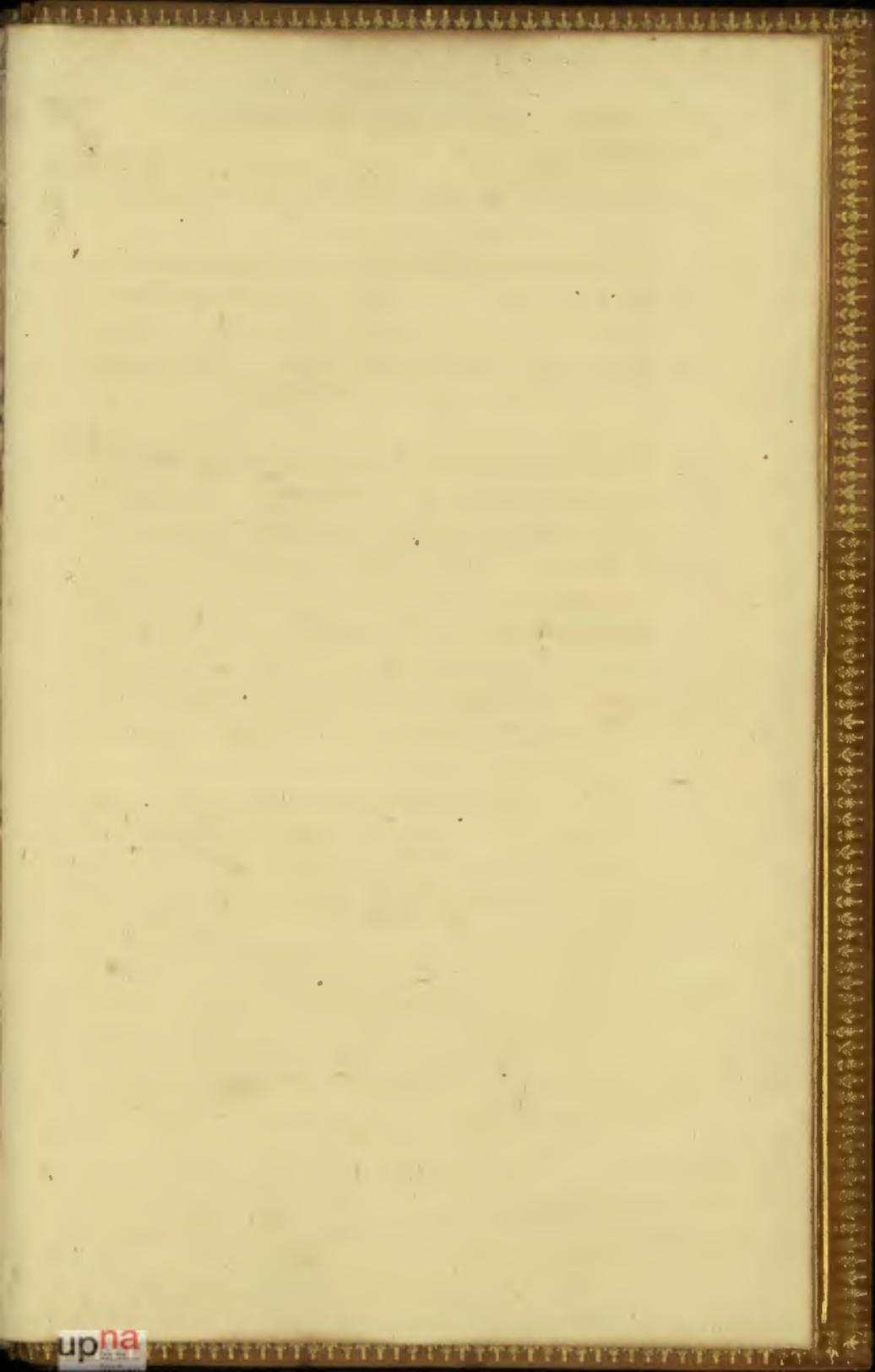
*gitur, contradicentibus bonis; tum quia non erat Subdiaconus, maximè etiam quia erat de genere Sacerdotali, & in itinere nostro de incontinentia accusabatur, adeò ut Vulgares Cantus de eo inhonestè composuissent. Gesta Dei, &c. Raimond de Agiles. pag. 180.*

262 ANCIEN. DES CH.  
des Ouvrages François, que du tems  
où ils ont commencé à se faire voir dans  
la Capitale du Royaume.

Puisque le Patriarche Arnoulf, contre  
qui les Chançons avoient été composées,  
étoit Normand, il s'ensuit que les Au-  
teurs des Chançons étoient de la même  
Province que lui : ce passage joint à ce  
que j'ai rapporté dans l'histoire (a) des  
Révolutions de la Langue, sert à confir-  
mer que c'est en Normandie qu'il faut  
chercher les premières traces de notre  
Poësie; qu'elle a pris naissance dans cette  
région, qui étoit étrangère & séparée  
du Royaume.

(a) Pag. 113. 128.

*Fin de la Première Partie.*





vvf

